

Dossier de rentrée 2025-2026



L'Education Nationale en Isère

DSDEN de l'Isère
Cité administrative - Rue Joseph Chanrion
38000 Grenoble

Pour une école qui protège, qui élève et qui rassemble

EDITO

Construire une Ecole qui protège, qui élève et qui rassemble, telle est la force de l'Ecole de la République. Alors qu'une nouvelle année scolaire s'ouvre pour les élèves et personnels du département de l'Isère, de grandes directions éducatives communes nous sont tracées par la circulaire de rentrée.

Une Ecole qui protège : garantir un espace scolaire serein et sécurisant

Offrir à chacun un cadre éducatif sûr et bienveillant est plus que jamais le préalable indispensable aux apprentissages de nos élèves.

Le bien-être des élèves doit être et rester l'une des priorités immuables de la communauté éducative d'aujourd'hui. La formation à l'enseignement des compétences psycho-sociales et au soutien de la santé mentale des élèves est, au regard des grands défis de notre société, indispensable au sein de nos écoles et établissements scolaires. Le déploiement du plan PHARe, portant la lutte contre le harcèlement scolaire, doit quant à lui se poursuivre activement.

Alors que la poursuite des 30 minutes d'activité physique quotidienne et les nouvelles évaluations des aptitudes physiques en 6^e soutiennent la santé physique des élèves, nous nous devons également d'accompagner ceux-ci vers un usage raisonné du numérique et une réflexion sur l'usage du téléphone portable.

La sécurité des enceintes scolaires doit être elle aussi l'une de nos préoccupations majeures. L'Ecole doit rester ce sanctuaire dans lequel chaque élève se sent protégé. La prévention et la gestion de toute forme de violence, en lien avec les personnels ressources départementaux et académiques, doivent être poursuivies et renforcées, en appui sur un partenariat privilégié avec les forces de l'ordre et la justice. Le plan « Brisons le silence » inclut désormais les établissements privés dans cette grande priorité.

Une Ecole qui élève : consolider les savoirs fondamentaux en assurant leur accès à tous

Cette année scolaire sera marquée par l'application de nouveaux programmes en cycles 1, 2 et 3, visant le renforcement de la maîtrise globale des savoirs fondamentaux. Ceux-ci seront également portés notamment par la complétude des évaluations diagnostiques au collège, la nouvelle organisation du Diplôme National du Brevet ou encore l'arrivée d'une épreuve anticipée de mathématiques en première. Autant de mesures qui soutiennent l'accès de chacun aux savoirs en français et en mathématiques.

Dans cette optique, alors que les filles se dirigent globalement moins que les garçons vers les études d'ingénierie et du numérique, il est indispensable que l'Ecole face évoluer le regard de celles-ci pour les accompagner à dépasser des stéréotypes dommageables pour

leur avenir. Le plan « Filles et maths » et les classes maths-sciences, déployés dès la rentrée dans le département de l'Isère, relèveront ce défi essentiel à l'égalité des chances de tous et toutes.

Une Ecole qui rassemble : baliser un chemin scolaire adapté à chacun au sein du groupe

Chaque élève doit pouvoir trouver sa place dans le système éducatif porté par les enseignants et soutenu par les personnels d'encadrement de l'Education nationale, quels que soient sa situation et ses besoins. Cette année encore, le déploiement de plans et dispositifs innovants et ambitieux vise à garantir l'intégration et la réussite de tous les élèves, tout en leur garantissant une place au sein du groupe. Dans cette optique, cette rentrée 2025 marque en Isère le lancement de la transformation des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL) en Pôles d'Appui à la Scolarisation (PAS) et l'expérimentation de l'espace RESPIRE – Renforcement Educatif et Scolaire Personnalisé pour une Inclusion Réussie de l'Elève – deux types de dispositifs dédiés à la prise en charge des élèves à besoins particuliers dans une plus grande proximité, une plus grande anticipation et s'appuyant sur de nouveaux moyens humains dédiés.

Porter ces grandes ambitions pour nos classes iséroises n'est possible que dans un partenariat fort, rassemblant l'ensemble des acteurs autour de valeurs éducatives et d'objectifs communs. La collaboration entre les élèves, leurs familles, les équipes éducatives, les personnels ressources, les collectivités territoriales, les services de l'Etat et autres partenaires est le ciment d'un système scolaire puissant au service de chacun. Nous n'aurons de cesse de privilégier ces liens indispensables à l'épanouissement de chaque jeune.

La rentrée scolaire 2025 est une chance nouvelle de faire prospérer notre Ecole de la République et, ensemble, d'offrir à chacun une vie scolaire sûre, sereine, équitable et inclusive. Je mesure une nouvelle fois tout l'engagement qui est le vôtre et vous en remercie.

L'équipe de direction et l'ensemble des personnels de la DSDEN se joint à moi pour vous souhaiter une excellente rentrée, chargée de bienveillance et d'ambition.

Patrice GROS

Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Isère

SOMMAIRE

Organigramme de la DSDEN de l'Isère	7
---	---

Elèves et établissements

IEN de circonscription	9
Les circonscriptions	12
Les collèges	33
Les lycées	34
Les réseaux	35
La rentrée dans les écoles, les collèges et les lycées	38
Les résultats des élèves aux examens	39
La gestion du remplacement 1 ^{er} degré	41
Les PPMS et le règlement type départemental	42

Inclure tous les élèves

L'école inclusive en Isère	44
Les PAS en Isère	46
ULIS	48
SEGPA	51
Elèves allophones et EFIV	52
Le dispositif RESPIRE	55

Accompagner tous les élèves vers leur réussite

Les priorités de la rentrée	57
Les parcours linguistiques en Isère à l'école primaire	59
Le numérique en Isère	61
Défi technologique / sciences	64
Maternelle	66
Education artistique et culturelle en Isère	67
Les cités éducatives.....	69
TER	74
L'Education prioritaire	76
Les Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA).....	78
Le stage de seconde	79
Devoirs faits	80
Les dispositifs relais	81
PEDT	82

Sport et EPS

L'USEP38, la fédération du sport scolaire en Isère	85
L'UNSS en Isère.....	87
Classes et lycées engagés et SNU.....	90
Vie associative	93
Savoir rouler – Savoir nager en sécurité.....	96
Vacances apprenantes, colo apprenantes.....	99
Le Service civique.....	101

Accompagner les élèves et les personnels

Le GSDD	104
Promotion de la santé en faveur des élèves.....	105
Le service social en faveur des élèves	107
L'accompagnement des personnels.....	108
EVAR/EVARS.....	111
Plan prévention violence : référent violence, référents EMS	112
Les opérations de sécurité dans les écoles et les établissements.....	117
La gestion de l'absentéisme	118

Les valeurs de la République	119
Personnels de direction des collèges	121
Personnels de direction des lycées	131
Les nouveaux directeurs d'école au 1 ^{er} septembre 2025	136

Organigramme de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère

<p>Directeur académique Patrice GROS</p> <p>Directeurs académiques adjoints Jérôme LISTELLO Sébastien MATHEY</p>		<p>Inspectrice de l'Éducation nationale Valeurs de la République Danièle BODOCCO Marie GEHARD</p> <p>Inspectrice de l'Éducation nationale Enseignement professionnel Marion DE SAINT-JEAN Valérie DUBOIS-ESPIRITO Emmanuelle KALONJI</p>	
<p>Secrétaire générale Caroline OZDEMIR</p> <p>Chargée de mission auprès de la Secrétaire générale Christelle BOCHET</p> <p>Référente sécurité Marie PRIMAT</p>		<p>Inspectrice de l'Éducation nationale Maternelle Danièle BODOCCO Marie GEHARD</p> <p>Pôle pédagogique Référents et chargés de mission Référente directeurs Marianne SALVETE</p>	
<p>Service académique Patrice GROS</p> <p>Directeurs académiques adjoints Jérôme LISTELLO Sébastien MATHEY</p>		<p>Service départemental JEUNESSE, ENGAGEMENT et SPORTS Chloé SALAÜN-BECU Inspectrice de la Jeunesse et des Sports Conseillère du Directeur académique Adjoints Camille RAYNAUD Franck RICHTTI Assistant de direction Stéphane BRONDA Vie associative et SNU Jeunesse, éducation populaire et engagement Accueils collectifs de mineurs – BAFA Promotion et développement du sport</p>	
<p>Service administratifs Elèves et action éducative Céline CURCI Adjointe Sarah BOUHIER Secrétariat Sylvie BONFIENI Suivi des élèves Florian GERVASON Affectation et orientation Sarah BOUHIER</p>		<p>Service MEDICO-SOCIAL Elèves Médecin conseillère technique, responsable départementale Fabienne MARTIN Infirmière conseillère technique, responsable départementale Brigitte HUCTIN Conseillère technique sociale, responsable départementale Françoise PLESSIET Conseillère technique sociale Grenoble et Centre Isère Marion ROSSAT Conseillère technique sociale Couronne grenobloise Babeth MOLMERET Chargée de mission Nord Isère et Isère Rhodanienne Muriel PERRIER Chargée de mission auprès de Mme Plessiet Véronique SANCHEZ-VOIR</p>	
<p>Budget et Logistique Laurence FOSTY Secrétariat Madeleine REMY Immobilier de l'Etat et prévention Valérie BRUN Accueil et Logistique Marie-Claude CERANA Bureau budgétaire Katia ARCAINA</p>		<p>Service académique des bourses Alexandra CREBESSEGUES Secrétariat Pascal LLORET Pôle Isère Valéry CHAMPAVIER Pôle Savoie et Haute-Savoie Anne PERRAUD Pôle Ardèche et Drôme Khadija FAID</p>	
<p>Ressources humaines Philippe RICHARD Adjointe Delphine QUERCIA Secrétariat Marie-Hélène MANGANO Nabila REHIOU Formation tout au long de la vie Yasmina TALL Gestion des enseignants du 1^{er} degré Anne-Lise TABONE Gestion des personnels Delphine QUERCIA Pôle remplacement Caroline DORMEAU Pôle école inclusive Delphine QUERCIA Bertrand VEGREVILLE</p>		<p>Organisation scolaire Nadine CARRE-PISTOLLET Moyens 1^{er} degré public et privé Alexandra REYMOND Moyens collèges publics et privés Annie SIMIAN-MERMIER</p>	
<p>Service de prévention du département Nathalie WASYLW</p>		<p>Service MEDICO-SOCIAL des personnels Médecin de prévention Maurizio CURRENTI Assistante sociale Loane HANIN Infirmière de prévention Céline MORELLI</p>	

Elèves et établissements

Les circonscriptions

Circonscription	IEN	Téléphone circonscription	Courriel de la circonscription
ASH-Nord 0383047F 4 rue Claude Chappe CS 54016 38300 BOURGOIN JALLIEU	BICHET Sophie	04 76 74 79 60	ce.0383047f@ac-grenoble.fr

ASH-Sud 0381618C Cité administrative 1 rue Joseph Chanrion 38000 GRENOBLE	MOREL Sandrine		ce.0381618c@ac-grenoble.fr
BIEVRE - VALLOIRE 0382891L 4 Place Rose Valland 38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS	CUNZI Nathalie	04 76 05 02 87	ce.0382891l@ac-grenoble.fr
BOURGOIN JALLIEU 1 0381621F 4 rue Claude Chappe CS 54016 38300 BOURGOIN JALLIEU	PONCET Charlotte	04 74 93 52 12	ce.0381621f@ac-grenoble.fr
BOURGOIN JALLIEU 2 0382490A 4 rue Claude Chappe CS 54016 38300 BOURGOIN JALLIEU	BOIS Emeline	04 74 93 35 24	ce.0382490a@ac-grenoble.fr
BOURGOIN JALLIEU 3 0383262P 4 rue Claude Chappe CS 54016 38300 BOURGOIN JALLIEU	GAVASSO Pascale	04 74 93 98 36	ce.0383262p@ac-grenoble.fr
FONTAINE - VERCORS 0382168A Cité administrative 1 rue Joseph Chanrion 38000 GRENOBLE	SIMERAY Delphine	04 56 85 58 95	ce.0382168a@ac-grenoble.fr
GRENOBLE 1 0381615Z Cité administrative 1 rue Joseph Chanrion 38000 GRENOBLE	RIVIERE- MONTIN Sylvie	04 56 85 58 76	ce.0381615z@ac-grenoble.fr
GRENOBLE 2 0381616A Cité administrative 1 rue Joseph Chanrion 38000 GRENOBLE	VALLIER Fabien	04 56 85 58 99	ce.0381616a@ac-grenoble.fr
GRENOBLE 3 0381617B Cité administrative 1 rue Joseph Chanrion 38000 GRENOBLE	LEPRINCE Maryline	04 56 85 58 81	ce.0381617b@ac-grenoble.fr
GRENOBLE 4 0383048G Cité administrative 1 rue Joseph Chanrion 38000 GRENOBLE	CHOQUET Yan	04 56 85 58 86	ce.0383048g@ac-grenoble.fr
GRENOBLE 5 0382991V Cité administrative 1 rue Joseph Chanrion 38000 GRENOBLE	LEDOUIT Laurent	04 76 74 79 71	ce.0382991v@ac-grenoble.fr

GRENOBLE Montagne 0382029Z Cité administrative 1 rue Joseph Chanrion 38000 GRENOBLE	PHANATZIS Jean-Luc	04 56 85 58 91	ce.0382029z@ac-grenoble.fr
HAUT GRESIVAUDAN 0382992W 18 place de la mairie cidex 242 38921 CROLLLES	SAGET Mireille	04 76 72 32 18	ce.0382992w@ac-grenoble.fr
LA TOUR DU PIN 0382755N 3 place Albert Thévenon 38110 LA TOUR DU PIN	PONTAROLLO Nathalie	04 74 97 60 28	ce.0382755n@ac-grenoble.fr
PONT DE CHERUY 0381623H 33 rue de la liberté 38230 PONT DE CHÉRUY	CAROFF Baptiste	04 72 02 94 03	ce.0381623h@ac-grenoble.fr
SAINT MARCELLIN 0381622G 2 avenue du collège, BP 143 38164 SAINT MARCELLIN	BERTHIER Yannick	04 76 38 20 56	ce.0381622g@ac-grenoble.fr
SAINT MARTIN D'HERES 0381620E Cité administrative 1 rue Joseph Chanrion 38000 GRENOBLE	PENIN Nathalie	04 76 74 78 18	ce.0381620e@ac-grenoble.fr
VIENNE 1 0381624J 30 avenue du Général Leclerc - Bâtiment Le Mirage 38200 VIENNE	NOUR Zakiya	04 74 53 33 22	ce.0381624j@ac-grenoble.fr
VIENNE 2 0382502N 30 avenue du Général Leclerc - Bâtiment Le Mirage 38200 VIENNE	PIOT-PAQUIER Anne-Karine	04 74 53 33 86	ce.0382502n@ac-grenoble.fr
VOIRON 1 0381626L 3, boulevard Denfert Rochereau 38500 VOIRON	GROS-BALTHAZARD Roselyne	04 76 05 21 25	ce.0381626l@ac-grenoble.fr
VOIRON 2 0382063L 3, boulevard Denfert Rochereau 38500 VOIRON	REYNIER Sophie	04 76 05 20 62	ce.0382063l@ac-grenoble.fr
VOIRON 3 0383407X 3, boulevard Denfert Rochereau 38500 VOIRON	CAMPO Caroline	04 57 23 50 10	ce.0383407x@ac-grenoble.fr

La circonscription de Bièvre - Valloire

IEN : Nathalie CUNZI

Équipe de circonscription :

secrétaire : Virginie Fayard

CPC : Laurence Bretin

E-RUN : Julie Lesage



48 ÉCOLES PUBLIQUES

6 écoles maternelles

15 écoles élémentaires

27 écoles primaires

Dont 6 RPI

6 SECTEURS DE COLLÈGE

Mistral – Vienne

Jacques Brel – Beaurepaire

Marcel Mariotte – Saint Siméon de Bressieux

Rose Valland – Saint-Etienne de Saint-Geoirs

Jongkind – La Côte Saint-André

Champier

PRÉVISIONS 2025

4 170 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- La circonscription comprend 48 écoles publiques et 6 écoles privées sur un territoire très étendu et rural comprenant 44 communes. Les écoles se caractérisent par leur éloignement et leur petite structure. Le territoire possède les caractéristiques liées aux espaces ruraux en termes de transports, accès aux différentes structures culturelles, sportives, médico-sociales et institutionnelles. La circonscription est considérée comme territoire blanc pour la DAAC.
- Certaines équipes enseignantes sont très stables et d'autres font l'objet de nombreuses mobilités, tout comme l'équipe de circonscription qui a changé régulièrement ces dernières années.
- Les résultats aux évaluations nationales montrent la nécessité de travailler sur les parcours scolaires des élèves.

Priorités de la circonscription

- Améliorer les résultats des élèves en renforçant les pratiques pédagogiques efficaces et équitables des équipes : affiner la formation des enseignants au regard des résultats des évaluations nationales et en lien avec les gestes professionnels ; mettre en place des modalités de formation qui répondent aux besoins des équipes en contexte ; diffuser les résultats de la recherche et les préconisations au sein des écoles ; former les enseignants aux profils d'apprentissage des élèves.
- Créer du lien et de la confiance pour mieux accompagner tous les acteurs de terrain : assurer le pilotage de la circonscription en écoutant et communiquant, en organisant le travail d'équipe et en mobilisant tous les acteurs (équipe de circonscription, RASED, pôle ressource, groupe PHARE...) ; renforcer la formation des directrices et directeurs autour du pilotage pédagogique pour les outiller dans la construction et la mise en œuvre du projet d'école et les rendre autonomes dans la déclinaison des politiques éducatives, dans la gestion des situations de fragilité et dans l'amélioration du climat scolaire ; accompagner les équipes dans l'exercice de leurs missions et penser le bien-être de toute les membres de la communauté éducative ; sécuriser les prises de décisions en en gardant la trace ; développer les relations avec les collectivités territoriales ; inscrire les actions de la circonscription au sein du réseau.
- Construire, soutenir et sécuriser le parcours des élèves en lien avec les partenaires : renforcer les liaisons inter-cycles et inter-degrés en s'appuyant sur les résultats des élèves et l'identification de leurs besoins ; mettre en place les adaptations et remédiations nécessaires aux besoins des élèves

en se saisissant de l'ensemble des dispositifs en lien avec le RASED ; penser la poursuite de scolarité ou les orientations au plus près des besoins des élèves.

Focus sur un projet, une action d'une école de la circonscription : Prix Non Au Harcèlement

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, la classe de CE2-CM1 de l'école La Clé des Champs de Pajay, avait réalisé un court métrage dans le cadre d'une action de prévention contre le harcèlement.

Cette année 2024-2025, les élèves de CM1-CM2 ont réalisé une affiche qui reprend les éléments du court métrage, afin de mettre en avant la lutte de tous contre le harcèlement.

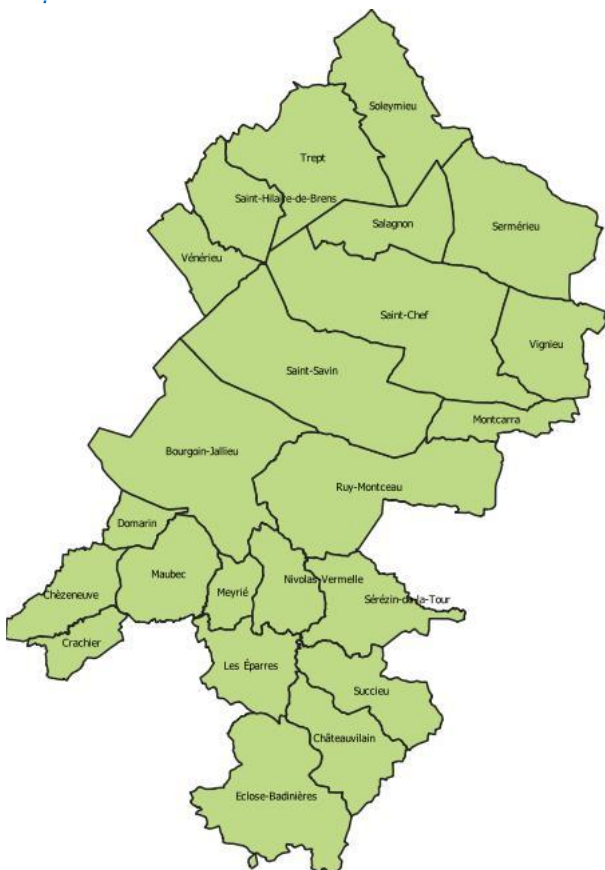
Le prix académique NAH a été attribué à la classe, valorisant le travail des élèves et des enseignants et l'engagement de l'école, comme celles de la circonscription, dans le programme PHARE.

La circonscription de Bourgoin-Jallieu 1

IEN: Charlotte PONCET

Équipe de circonscription : secrétaire : Mélanie le Gall
Moral E-RUN : Vincent Delpont

CPC : Isabelle Tuffier, Magalie Bernard-Car, Maxime



43 ÉCOLES PUBLIQUES

10 écoles maternelles
11 écoles élémentaires
22 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE

Collège de Champier,
Pré Bénit à Bourgoin-Jallieu,
Salvador Allende à Bourgoin-Jallieu,
Stephen Hawking à l'Isle d'Abeau,
Frédéric Dard à St Chef.

PRÉVISIONS 2025

Environ 5800 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- 47 écoles dont 43 écoles publiques, 3 écoles privées sous contrat et 1 école hors contrat
- 4 écoles en REP à Bourgoin-Jallieu, 24 dispositifs allégés
- 16 écoles urbaines à Bourgoin-Jallieu et 31 écoles rurales dont 2 RPI à 2 écoles et 1 RAP
- 5 directeurs avec décharge complète à Bourgoin-Jallieu

Priorités de la circonscription

- Réduire les écarts de réussite entre les écoles et faire preuve d'ambition pour tous les élèves
- Améliorer le climat scolaire et la relation écoles-familles
- Renforcer la formation des directeurs et des enseignants
- Développer un pilotage pédagogique fondé sur l'analyse des données
- Consolider le travail partenarial avec les collectivités et les acteurs locaux

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

Renforcer le collectif des directeurs d'école de la circonscription : mon objectif est de contribuer à cette dynamique en offrant aux directeurs la possibilité de se réunir pour travailler sur des thématiques communes et de mutualiser les bonnes pratiques.

La circonscription de Bourgoin-Jallieu 2

IEN : Emeline BOIS

Équipe de circonscription : Secrétaire : Marie-Pierre BERGER, CPC : Géraldine MORILHAT, Chloé CROZET, Florent TOTEL,



30 ÉCOLES PUBLIQUES

- 8 écoles maternelles
- 8 écoles élémentaires
- 14 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE

- Collège Aragon Villefontaine
- Collège René Cassin Villefontaine
- Collège Sonia Delaunay Villefontaine
- Collège Robert Doisneau L'Isle d'Abeau
- Collège François Truffaut L'Isle d'Abeau
- Collège Stephen Hawking L'Isle d'Abeau

PRÉVISIONS 2025

5 300 élèves

Particularités de la circonscription

Une circonscription enrichie par des dispositifs d'égalité des chances, d'inclusion et de collaborations :

- 1 Cité éducative Isle d'Abeau-Villefontaine (17 écoles)
- 1 REP sur le secteur du collège ARAGON, à Villefontaine et 2 écoles en CLA à l'Isle d'Abeau
- 1 UEMA à Villefontaine/ 7 Ulis

Priorités de la circonscription

Au service de la réussite de tous les élèves, la circonscription s'engage autour de quatre axes stratégiques :

1. Élever le niveau des acquis scolaires et sécuriser les parcours, en assurant une progression structurée et ambitieuse pour chaque élève, en renforçant les apprentissages fondamentaux.
2. Construire une culture éducative commune, en mobilisant l'ensemble des acteurs pour garantir un accompagnement global des enfants et des jeunes.
3. Soutenir des collectifs de travail efficaces, pour analyser les besoins des élèves, ajuster les pratiques pédagogiques, favoriser des formations de terrain (constellations, résidences, réseaux) et renforcer le partenariat avec la recherche pour développer les pratiques efficaces (CAREC et Pégase).
Le pilotage pédagogique des directeurs est soutenu dans cette dynamique, avec une attention portée à la formation des équipes et à la synergie entre les écoles.
4. Faire vivre les valeurs de la République, en formant des citoyens éclairés et engagés, dans une logique de cohérence territoriale avec le réseau Porte de l'Isère.

Focus sur un projet en circonscription

Les 3 priorités 2025-2027



Construire un climat de confiance/ prévenir les situations de violence

Favoriser la persévérance

Accompagner les parents à la fonction parentale

2 axes transversaux

- Les compétences langagières
- La pensée critique



La circonscription de Bourgoin-Jallieu 3

IEN : Pascale GAVASSO

Équipe de circonscription : secrétaire, Amélie CHOLLAT-NAMY - CPC, Richard FAGOT, Isabelle MARTEL - ERUN, Franck CLAIR

- 10 écoles maternelles
- 10 écoles élémentaires
- 18 écoles primaires



peu

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :
 Une circonscription très contrastée :
 → Deux communes très urbaines et des communes rurales
 → Autant d'élèves issus de familles très favorisées que de familles défavorisées
 → Des enseignants ayant soit beaucoup d'ancienneté dans l'école soit très

Priorités de la circonscription

- Améliorer les résultats des élèves aux évaluations nationales
- Développer des modalités de formation répondant aux besoins des enseignants
- Renforcer la liaison avec les collèges de secteurs

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

Défi scientifique 2025 : On va en voir de toutes les couleurs

Participation des écoles de Meyssez, Heyrieux élémentaire, Villeneuve de Marc, Les Moines Saint Quentin Fallavier.



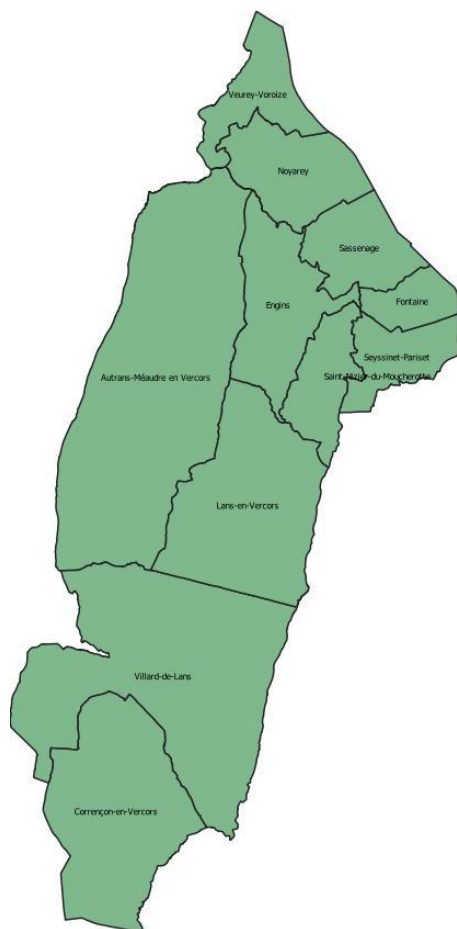
La circonscription de Fontaine Vercors

IEN : Delp
Équipe de circonscription : secrétaire : L...
 ...C : Stéphane Majolet, Virginie Derlich-Zorman, Béatrice Le Scour-

45 ÉCOLES PUBLIQUES
 19 écoles maternelles
 19 écoles élémentaires
 7 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE

Collège J Vallès Fontaine



Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- 45 écoles, 11 communes, 316 enseignants avec des équipes stables
- Secteurs géographiques très contrastés : zone urbaine / péri-urbaine / zone de montagne avec un secteur REP (9 écoles) et un quartier politique de la ville (6 écoles) – IPS moyen 110,5 (amplitude de 82,6 à 144,5)
- 1 UEMA / 1 ITEP / 5 ULIS
- 2 PIAL / 1 PAS

Priorités de la circonscription

- Permettre à chaque élève d'accéder à un parcours scolaire ambitieux et réussi :
 - Accompagner le pilotage pédagogique des directeurs
 - Renforcer la cohérence de la formation au sein des équipes en permettant différentes modalités : constellation, résidence pédagogique, constellation de circonscription (réseau inter-écoles), initiative

pédagogique

- Articuler les objectifs de circonscription avec le réseau DRAC pour renforcer la dynamique territoriale :
 - Offrir un parcours de formation cohérent sur un territoire,
 - Continuer le déploiement des établissements labellisés E3D,
 - Renforcer l'égalité fille garçon
- Déployer les dispositifs EMILE
 - Accompagner les enseignants vers un enseignement en langue
 - Permettre la continuité écoles-collèges
- Renforcer le partenariat avec la recherche pour développer les pratiques efficaces et équitables
- Déployer le pôle Phare au niveau des écoles pour que chacun puisse être acteur de la lutte contre le harcèlement.

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

Engagement de plusieurs enseignants de la circonscription dans des démarches pédagogiques de classe flexible :

- Impliquer les élèves dans leur parcours d'apprentissage en développant leur autonomie dans un cadre soutenant - valoriser le travail en identifiant les compétences acquises et les progrès réalisés pour renforcer l'estime de soi
- Permettre aux professeurs de répondre aux besoins spécifiques de leurs élèves en aménageant la classe au niveau pédagogique (développement d'outils d'autorégulation, structuration des démarches d'apprentissage, développement de l'explicitation) et au niveau spatial (réfléchir autrement les espaces de la classe)
- Encourager l'entraide et la coopération pour renforcer le bien-être

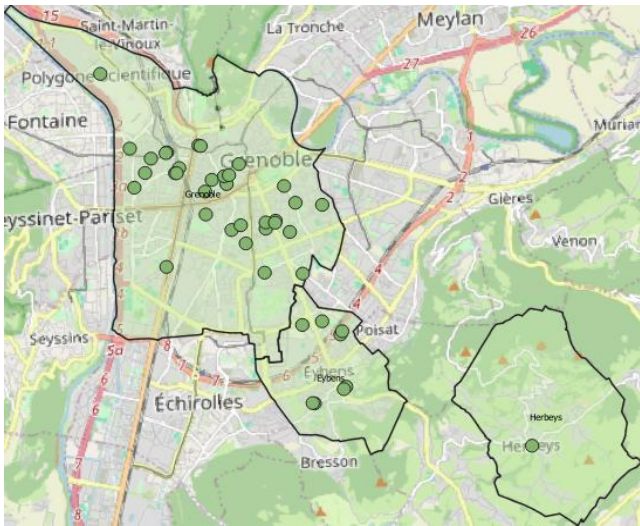
La circonscription de Grenoble 1

IEN : Sylvie RIVIERE-MONTIN

Équipe de circonscription :

secrétaire : Hanane Bilouk CPC : Florence BONVALLET, Agnès GUIBAL, Fabienne PANSU,

E-RUN : Alexia Blanchard

**34 ÉCOLES PUBLIQUES**

12 écoles maternelles

10 écoles élémentaires

12 écoles primaires

ÉCOLES PRIVÉES : 6 écoles**SECTEURS DE COLLÈGE**

Les Saules Eybens

Champollion Grenoble

Charles Munch Grenoble

Fantin-Latour Grenoble

Vercors Grenoble

PREVISIONS 2025

8455 élèves

Particularités de la circonscription

Une circonscription enrichie par des dispositifs d'égalité des chances, d'inclusion et d'excellence :

- 3 écoles en REP, 2 écoles en QPV, 1 école en QVA, 1 école en CLA, école Jean Racine
- Dispositif accueil TPS dans 2 écoles en REP
- 1 dispositif de Classes à Horaires AMénagés à dominante vocale, école primaire Jouhaux
- 3 écoles avec sections internationales (Ferry : anglais ; Jaurès : italien et Anthoard : portugais)
- UEMA école maternelle Buffon, UEEA école primaire Ampère, Dispositif d'Auto Régulation, école Elisée Chatin
- 7 dispositifs ULIS, 2 UP2EA semi-ouvertes, 5 écoles en Cité Educative

Priorités de la circonscription

- Agir au plus près des élèves et des équipes, en assurant une proximité et un soutien constant.
- Faire de l'école un espace protecteur pour les élèves et les personnels - lutte contre le harcèlement - équipe pHAre, lutte contre toutes les formes de pression - formation laïcité et valeurs de la République, proximité de la circonscription pour accompagnement de la protection de l'enfance et du personnel.
- Favoriser la réussite scolaire des élèves en formant et en accompagnant les acteurs éducatifs, en partageant l'analyse conjointe des évaluations, en valorisant les actions, en travaillant avec l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, collectivités locales, parents).
- Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place dans une école inclusive - pôle ressource, accompagnement CPC et CPASH – promotion des parcours artistiques et culturels, de santé et citoyen, construction de la relation école famille

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

Une résidence pédagogique au sein d'une école primaire en CLA, visant à accompagner les enseignants dans l'intégration du lexique et de la syntaxe dans toutes les disciplines, l'adoption d'une posture d'enseignement explicite, ainsi que le développement d'une dynamique de formation en équipe et d'un collectif apprenant autonome.

1. **Une action s'inscrivant dans le projet académique de réseau en lien avec l'axe des pratiques pédagogiques efficaces et équitables**
2. **Une action en lien avec les axes de la Cité Educative**
3. **Une action avec trois objectifs : développer l'enseignement du lexique et de la syntaxe dans toutes les disciplines, approfondir les gestes professionnels liés à l'enseignement explicite, constituer une dynamique d'équipe pérenne.**

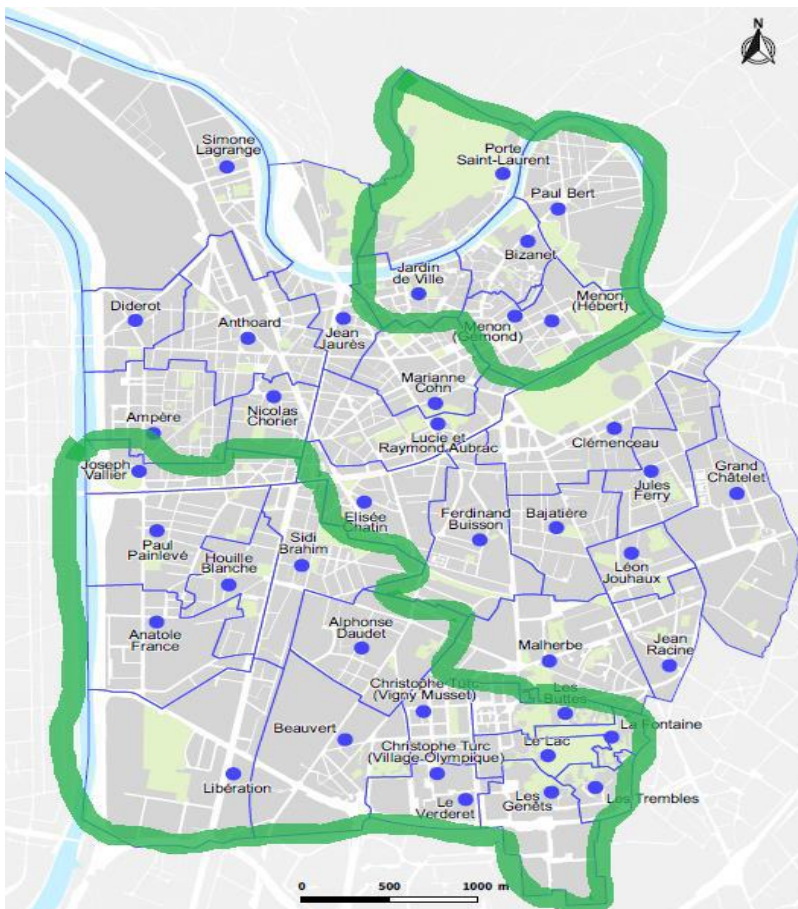
La circonscription de Grenoble 2

IEN : Fabien VALLIER

Équipe de circonscription :
 RUN, Alexia BLANCHARD

Secrétaire : Linda Ben Nasr

CPC : Paule TALBOT, Laurence FAYEN, Dimitri TATARENKO, E-



33 ÉCOLES PUBLIQUES
 13 écoles maternelles
 13 écoles élémentaires
 7 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE
 - Lucie Aubrac, REP+
 - Olympique, REP
 - Aimé Césaire, hors REP
 - Stendhal, hors REP

PRÉVISIONS 2025
 5107 élèves

Particularités de la circonscription

- Une cité éducative dont le périmètre se situe à la croisée de la politique de la Ville et des réseaux d'éducation prioritaires : les deux QPV Villeneuve-Village Olympique et Tisseire-Abbaye-Jouhaux-Malherbe et les 3 réseaux REP+ et REP Aubrac, Olympique et Vercors
- Un REP comprenant 6 écoles, secteur de Collège Olympique
- Un REP+ comprenant 9 écoles, secteur de Collège Aubrac

Priorités de la circonscription

- Accompagner la maternelle et les dispositifs TPS (Ecole Beauvert et le Lac) en lien avec les évaluations nationales
- Apaiser le climat scolaire par la formation et le suivi sur le terrain
- Suivre les dispositifs 100 % réussite

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

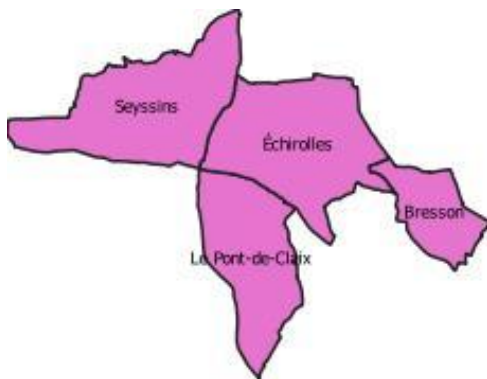
Dispositif « Enseignant objectif 6^{ème} » Dans le cadre de la mise en œuvre du cycle 3 relevant de deux structures (écoles et collège) et afin d'accompagner les élèves dans ce continuum pédagogique, une enseignante Objectif 6^{ème} intervient au collège Aubrac et dans les écoles de secteurs. Son action après des élèves s'inscrit dans un projet de médiation langagière soutenue par le CAREC avec pour mission première le renforcement de la maîtrise des savoirs fondamentaux. Après une année d'expérimentation, une feuille de route est établie au regard des besoins des élèves et de la volonté de faire évoluer les gestes professionnels des enseignants dans une cohérence inter-degré. Afin de soutenir ce dispositif, les actions du réseau tant au niveau des projets que de la formation viennent enrichir la dynamique engagée et soutenir les objectifs ciblés.

La circonscription de Grenoble 3

IEN : Maryline LEPRINCE

Équipe de circonscription :

Talia Melle secrétaire, Caroline Maraval CPC, Isabelle Leduc CPC, Déolinda Faisant CPC



36 ÉCOLES PUBLIQUES

- 18 écoles maternelles
- 15 écoles élémentaires
- 3 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE

- Collège Jean Vilar
- Collège Pablo Picasso
- Collège Louis Lumière
- Collège Nelson Mandela
- Collège Marc Sangnier

PRÉVISIONS 2025

5250 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- 4 communes urbaines (Echirolles, Pont de Claix, Seyssins, Bresson), situées sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole, avec un fort engagement politique autour de l'éducation ;
- Un territoire présentant une grande diversité de publics, relevant pour 52% de l'éducation prioritaire avec un REP+, deux REP, un secteur de mixité sociale hors REP et un secteur favorisé hors REP ; un plan de formation REP+ ;
- Des directions d'école engagées dans leur mission de pilotage pédagogique, des équipes stables et dynamiques, véritables collectifs professionnels ; un pôle ressource structuré et réactif, en accompagnement de proximité sur l'ensemble des écoles ;
- La Cité éducative Echirolles, « Faire éducation ensemble » : élaboration d'une culture commune qui conforte une action concertée, cohérente et efficiente sur le territoire. Développement d'actions structurantes comme le parcours de lecteur-orateur, des vacances apprenantes ou l'accompagnement des situations sensibles et de vulnérabilité.

Priorités de la circonscription

- Soutenir et outiller le pilotage pédagogique des directeurs/ des directrices
- Soutenir et outiller le suivi des parcours des élèves
- Penser le continuum : d'une logique de juxtaposition d'actions à une logique de projet global

Focus sur un dispositif de la circonscription

La cité éducative, un enjeu
Accompagner au mieux chaque enfant, chaque jeune depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion

La cité éducative, une démarche
Renforcer les alliances des acteurs éducatifs du territoire : services de l'Etat, collectivités, associations, habitants

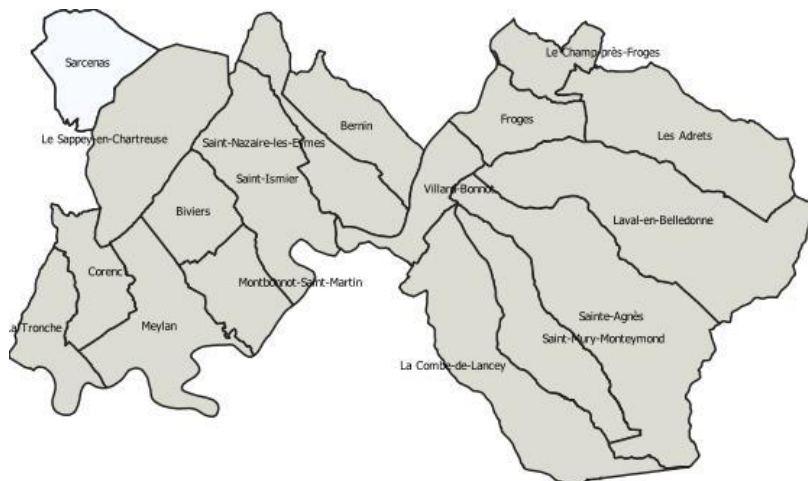
La cité éducative, un pilotage partagé et des moyens
Un label et des moyens accordés aux territoires proposant une stratégie ambitieuse et partagée, Education Nationale-Préfecture-Ville



La circonscription de Grenoble 4

IEN : Yan CHOQUET

Équipe de circonscription : secrétaire, Sylvie Saint-Jean, CPC, Villa Marie, Sylvie Souchon, E-RUN, Stéphane Lafranceschina



Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- La circonscription de Grenoble 5 est un territoire majoritairement urbain ou péri-urbain
- Les écoles bénéficient d'une stabilité des équipes pédagogiques.

Priorités de la circonscription

- Accompagner les équipes à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Développer les relations avec les enseignants chercheurs du bassin grenoblois
- Former et accompagner les directrices et les directeurs d'école dans leurs missions de pilotage pédagogique
- Favoriser la mise en réseau des équipes enseignantes

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

Le projet du Pôle Ressource de Circonscription permet aux enseignants d'avoir un cadre lisible des actions à mener pour l'accompagnement, rendre lisible et cohérent le parcours scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers. L'objectif est de s'assurer des réponses de premier degré avant d'envisager une orientation ou demande MDPH.

La cellule Phare de la circonscription est organisée en trois pôles réunissant les deux conseillers pédagogiques, les trois psychologues scolaires ainsi que trois directrices d'école. Un plan de formation et d'accompagnement des directeurs et directrices d'école a été construit selon trois niveaux afin de permettre en premier lieu la prise en charge des situations de harcèlement, puis d'envisager, dans le cadre du pilotage pédagogique, l'intégration aux enseignements de séquences spécifiques de prévention sur l'ensemble des cycles et enfin d'analyser les différentes composantes du climat scolaire et envisager des actions visant à son amélioration continue. Ce dispositif est complété par l'organisation d'une conférence par an à destination des familles et partenaires.

La circonscription de Grenoble Montagne

IEN : Jean-Luc PHANATZIS

Équipe de circonscription : secrétaire :TROLLIER Sabine, CPC :AUBERT Claire , DIABY Jessica , E-RUN : CHAMBONNET Catherine



40 ÉCOLES PUBLIQUES

12 écoles maternelles
13 écoles élémentaires
15 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE

Marcel Chene, Pontcharra,
Flavius Vausse, Allevard,
Simone de Beauvoir, Crolles
Icare, Goncelin
La Pierre Aiguille, Le Touvet

PRÉVISIONS 2025

4870 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- Circonscription urbaine mais avec 2 zones montagne
- IPS élevé
- Des équipes pédagogiques très stables
- Une dynamique territoriale forte : PLEAC, équipements sportifs, plan santé, des locaux rénovés

Priorités de la circonscription

- Renforcer l'acquisition des fondamentaux, des temps de formation en lien avec le pôle Pégase
- Accompagner l'équipe de directeurs
- Lutter contre le harcèlement et toutes formes de discriminations
- Favoriser l'accès à la culture et aux activités sportives

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

Projet « on joue ensemble » sur 3 écoles maternelles : Pontcharra villard benoit, Pontcharra C Terrier, Allevard

Projet partenarial avec assistance sociale, PMI, médecine scolaire, directrice, enseignante à dominante rééducative :

Une fois par semaine, les élèves de petite section sont accueillis avec les parents pour un temps de jeu, de lecture partagée. C'est un espace de dialogue avec les familles. Ce dispositif existe depuis dix ans sur Villard Benoit à Pontcharra, deuxième année C. Terrier Pontcharra et débutera sur Allevard cette année.

« On joue ensemble » est un label déposé. Mme Charmet qui porte ce projet est régulièrement sollicitée par d'autres départements pour présenter ce dispositif.

La circonscription de La Tour du Pin

LEN : Nathalie PONTAROLLO

Équipe de circonscription : Julien EYRIEY, secrétaire - Véronique PERRIER, CPC - Cécile CREMON, CPC -

Frantz CERON, E-RUN

42 ÉCOLES PUBLIQUES
 6 écoles maternelles
 10 écoles élémentaires
 26 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE

Le Calloud à La Tour du Pin,
 Arc en Ciers à Les Avenières,
 F.A Ravier à Morestel,
 Les Dauphins à St Jean de Soudain

PRÉVISIONS 2025
 5697 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- Une circonscription essentiellement rurale, dont la ville principale La Tour du Pin est une des sous-préfectures du département de l'Isère
- Circonscription partagée essentiellement entre deux communautés de communes : les Balcons du Dauphiné et Les Vals du Dauphiné
- 30 communes, toutes dotées d'une école (majorité d'école entre 1 et 6 classes)
- 3 secteurs RASED complets et 1 enseignant UPE2A, 4 ULIS, 1 UE HDJ
- un dispositif Territoire Educatif Rural

Priorités de la circonscription

Les objectifs définis par le projet de circonscription sont :

- Offrir à chaque élève un parcours scolaire ambitieux et cohérent :
 - Réduire les écarts de réussite en s'appuyant sur les pratiques pédagogiques efficaces
 - Renforcer la continuité pédagogique et éducative de l'école



maternelle à l'école élémentaire

- Développer l'articulation inter degré en appui sur l'alignement pédagogique
- Développer le bien être à l'école
 - Garantir un climat scolaire serein en appui sur les nouveaux programmes d'EMC, E.V.A.R.S, la lutte contre le harcèlement et l'égalité fille-garçon.
 - Accompagner les enseignants dans leurs missions, le développement de leurs compétences
- Construire une école juste et équitable :
 - Garantir pour chaque élève l'appropriation des savoirs fondamentaux
 - Promouvoir un enseignement différencié comme première réponse aux besoins des élèves.

Ces objectifs sont déclinés au regard de 3 axes de travail

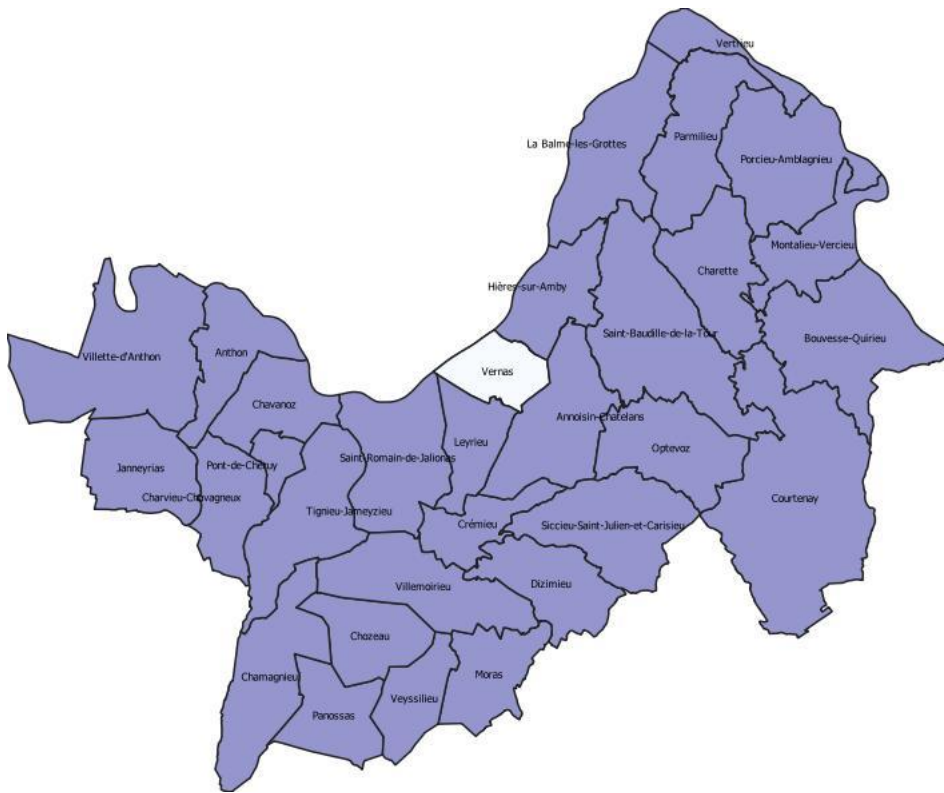
- Accompagner les pratiques pédagogiques afin de les rendre efficaces et équitables
- Prévenir et accompagner la difficulté
- Accompagner les usages du numérique

La circonscription de Pont de Chéruy

IEN : Baptiste CAROFF

Équipe de circonscription :

secrétaire : Marie-France PERIN | CPC : Virginie HOUBRE | CPC : Agnès FRANQUIN
 CPC : David PIEGAY | ERUN : Frantz CERON,



44 ÉCOLES PUBLIQUES

9 écoles maternelles
8 écoles élémentaires
27 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE

Collège de Charvieu-Chavagneux
Collège de Crémieu
Collège de Montalieu-Vercieu
Collège de Pont de Chéruy
Collège de Tignieu-Jamezieu

PRÉVISIONS 2025

6897 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- De nombreux enseignants débutent dans le métier sur ce territoire hétérogène (éducation prioritaire, TER, ruralité).
- Cette circonscription étendue, frontalière avec le Rhône et l'Ain est mal desservie par les transports en commun ce qui limite les déplacements des jeunes et de leurs parents. L'accès aux établissements médico-sociaux implique des temps de trajets importants. La circonscription comporte 4 ULIS écoles, 4 ULIS collège et une SEGPA.

Priorités de la circonscription

- Accueil et accompagnement à l'entrée dans le métier.
- Développer des cultures communes (littéraire, mathématique, scientifique, sportive et artistique).
- Développer et accompagner les projets culturels à l'échelle de chaque communauté de commune.
- Responsabiliser les enseignants dans leur parcours de formation (choix, retours, mutualisation, mises en place de dispositifs vus en formation dans leurs classes pour changer les pratiques professionnelles).
- Mise en place des résidences pédagogiques afin d'accompagner le parcours des élèves et des équipes enseignantes.

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

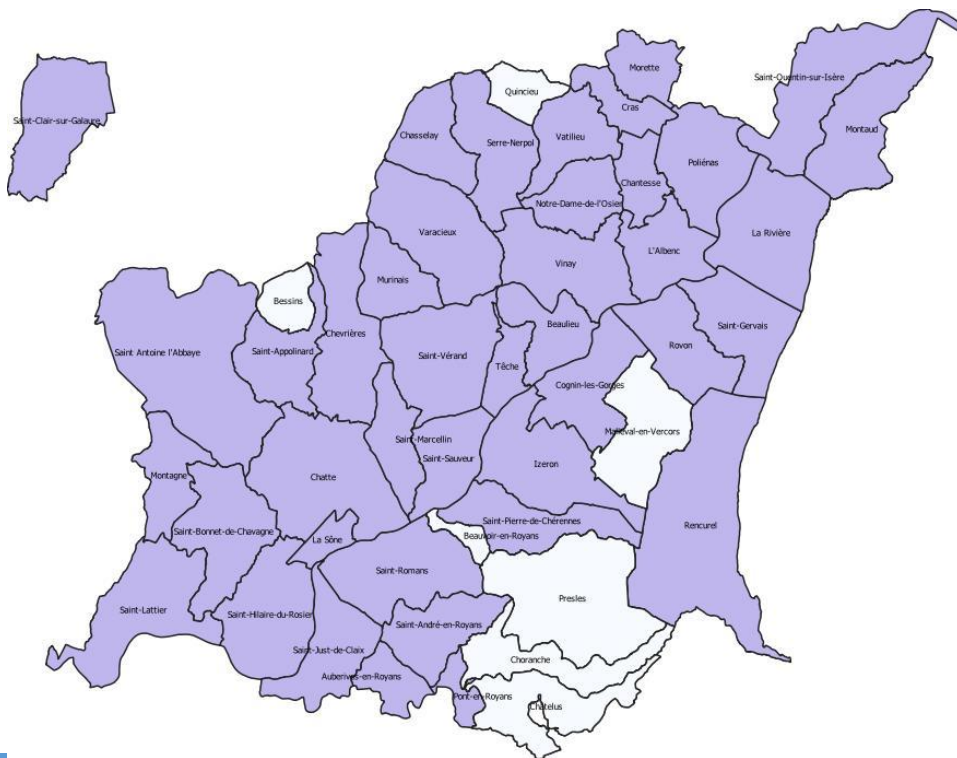
L'accompagnement en constellation des enseignantes et des enseignants titulaires pour la première année : l'équipe de circonscription propose un parcours d'accompagnement spécifique aux enseignants débutants dans le cadre de constellations afin de répondre à leurs problématiques professionnelles dans le cadre d'une réflexion didactique.

La circonscription de St Marcellin

IEN : Yannick BERTHIER

Équipe de circonscription :
J.Lesage E-RUN

Mme Rojat secrétaire, Mme Mure Ravaud CPC, Mme Inard Charvin CPC,



51 ÉCOLES PUBLIQUES
 9 écoles maternelles
 20 écoles élémentaires
 22 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE
 Raymond Guélen, Pont en Royans
 Olympes de Gouges, Chatte
 Le Savouret, St Marcellin
 Joseph Chassigneux, Vinay

PRÉVISIONS 2025
 4028 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- 1 communauté de communes
- 1 PIAL
- Des IPS de 108.1
- 54% des écoles sont composées de 1 à 3 classes.

Priorités de la circonscription

- L'amélioration continue des résultats aux évaluations nationales
- La mise en place d'une pédagogie au service de tous les élèves, avec la formation des équipes sur la gestion des EBEP. Il conviendra d'insister sur la formalisation des protocoles de gestion de crise.
- Accompagnement des directeurs au pilotage pédagogique.
- Développement du travail d'équipe, avec la constitution de progressions et programmations communes pour rendre plus lisible le parcours de l'élève.
- Actualisation des ressources à déployer pour faire plus de lien et rendre concrètes les animations pédagogiques.

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

- Cette année, nous poursuivons et intensifions le travail initié sur le protocole pHARe. Après une première année expérimentale, nous allons aussi développer, en lien avec la Communauté de communes SMVIC, la thématique du sport-santé dans les écoles.

La circonscription de Saint Martin d'Hères

IEN : Nathalie PENIN

Équipe de circonscription : Patricia Vanotti secrétaire, Marie-Line Cauquil CPC, Louis Scatamacchia CPC, Nathalie Gouy CPC

40 ÉCOLES PUBLIQUES
 18 écoles maternelles
 17 écoles élémentaires
 5 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE
 La Moulinière, Domène
 Le Charmandier, Gières



Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- Contexte social : 9 communes dont St Martin d'Hères, des écarts importants d'IPS, 3 Comcom.
- Réseau REP de 7 écoles dépendant du collège H.Wallon.
- Circonscription partie intégrante du Réseaux d'établissements Grésivaudan et de 3 PIAL (SMH1, SMH2, Domène).

Priorités de la circonscription

- Piloter l'amélioration des résultats des élèves aux évaluations nationales en français et en mathématiques dans une dynamique collaborative inter-écoles, en renforçant le rôle de pilotage pédagogique du directeur : les formations de proximité sont privilégiées, notamment à travers le dispositif innovant des « Résidences pédagogiques » du département de l'Isère. Trois résidences sur l'année scolaire 2024-2025 témoignent de la capacité des équipes à faire évoluer leurs pratiques et de leur volonté de pérenniser cette modalité de formation. Ce pilotage pédagogique s'inscrit dans le cadre du consensus académique, fondé sur l'alignement pédagogique et la mise en œuvre de pratiques efficaces et équitables.
- Collaborer ensemble en faveur du climat scolaire : priorité au travail partenarial avec les communes, la stratégie d'équipe sur la prévention et le traitement du harcèlement, la justice scolaire et le respect des valeurs de la république, la relation éco-famille et l'autorité.
- Accompagner l'élève dans la prise en compte de ses besoins particuliers, son bien-être, le développement de ses compétences psychosociales, l'EVAR.
- Encourager la créativité, l'engagement et l'esprit critique des élèves par le développement des parcours éducatifs et l'attention portée à l'égalité filles-garçons par la culture scientifique, l'EDD et l'ouverture internationale (Emile).

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

Dans le cadre de l'accompagnement au « Pilotage pédagogique des directeurs d'école », un parcours spécifique est proposé depuis la rentrée 2024, dans le cadre des 6h Français et 6h Mathématiques mis en place. A partir d'une thématique choisie en équipe en fonction des résultats aux évaluations nationales, le directeur pilote une action d'école, sur l'année, à partir d'apports ciblés apportés par la circonscription. L'ensemble des ressources en français et mathématiques sont mutualisées pour l'ensemble des équipes sur une plateforme qui permet aussi le dépôt des productions d'écoles : <https://digipad.app/p/1095655/5048c73d95aef>.

La démarche d'alignement pédagogique est mobilisée pour dépasser le simple constat et structurer un plan d'action fondé sur des critères explicites.

La circonscription de Vienne 1

IEN : Zakiya NOUR

Équipe de circonscription : Nathalie PERROT secrétaire, Nadège Ferreira CPC, Cécile Giraud CPC, Laury Mandas CPC, Lionel ABRY ERUN

39 ÉCOLES PUBLIQUES

14 écoles maternelles
12 écoles élémentaires
13 écoles primaires

4 SECTEURS DE COLLÈGE

Collège Grange à Seyssuel, Collège de l'ISLE à Vienne, Collège Ponsard à Vienne et collège Brassens à Pont Évêque



Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- 1 Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) à Vienne, 6 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)
- 1 classe unique à Vienne
- 15 communes (dont une commune, Vienne, de 30000 habitants)
- 9 écoles en REP

Priorités de la circonscription

- Piloter par les Évaluations nationales CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6^{ème}) :
 - En français, lexique, compréhension de l'oral, fluence de lecture
 - En mathématiques, Résolution de problèmes, fluence de calcul
- Poursuivre la formation PHARE avec la formation des enseignants
- Promouvoir l'enseignement des LVE
- Œuvrer au service de l'école inclusive
- Poursuivre la formation laïcité
- Renforcer la liaison Écoles-collèges par l'organisation de forums de partage de pratiques efficaces et équitables

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

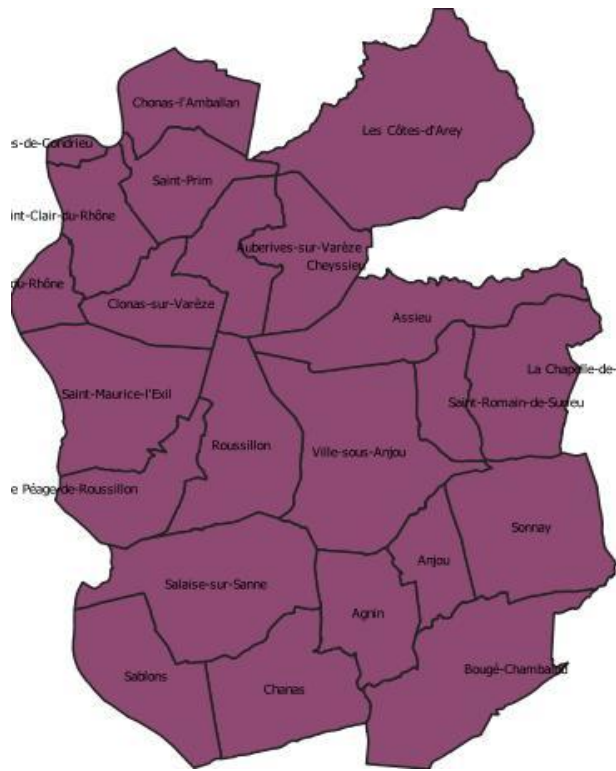
Le développement de l'enseignement des langues vivantes constitue un axe stratégique majeur de notre circonscription pour 2024-2025. Le dispositif EMILE, qui permet l'apprentissage intégré d'une matière et d'une langue étrangère, fait l'objet d'un déploiement progressif et structuré au sein de nos écoles. Notre plan d'action prévoit pour cette première année un diagnostic approfondi des ressources disponibles, l'identification de 2-3 écoles pilotes et la formation initiale des enseignants volontaires. Notre objectif est d'engager 2-3 écoles dès la prochaine rentrée, avec 4-5 enseignants en préparation, pour atteindre 8-10 écoles labellisées EMILE et 5-6 enseignants certifiés DNL d'ici 2026-2027. Ce projet ambitieux s'inscrit dans une démarche globale d'ouverture culturelle et linguistique, visant à améliorer significativement les compétences en langues vivantes de nos élèves et à favoriser leur ouverture sur le monde.

La circonscription de Vienne 2

IEN : Anne-Karine PIOT-PAQUIER

Équipe de circonscription : secrétaire : ARRUE Laetitia,
ABRY Lionel E-RUN,

BOUTEILLON Vanessa , COLSON Caroline CPC



43 ÉCOLES PUBLIQUES

- 13 écoles maternelles
- 14 écoles élémentaires
- 16 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE

- Collège F. Mistral St Maurice l'Exil
- Collège J. FERRAT Salaise sur Sanne
- Collège de l'Edit Roussillon

PRÉVISIONS 2025

5200 élèves

Particularités de la circonscription

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- Diversité de contextes urbains et ruraux
- REP regroupant 8 écoles
- RPI
- Des locaux de IEN Vienne 2 hors circonscription

Priorités de la circonscription

- Réduire les inégalités
- Favoriser le langage dans toutes ses dimensions et notamment le langage oral
- Sécuriser les parcours (EBEP, EANA...)
- Développer le bien-être de tous les membres de la communauté éducative (enseignants, élèves, parents, partenaires)

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

Les classes qui parlent est un projet des classes du réseau d'éducation prioritaire de la TPS à la terminale pour mettre à l'honneur l'oral sous toutes ses dimensions.

La valorisation est un aboutissement d'une année d'approfondissement de la maîtrise du français. Afin de répondre aux enjeux de la réussite scolaire, cette valorisation impulse les compétences langagières qu'elles soient en expression, comme en outil de structuration des autres apprentissages. En 24-25, 400 élèves y ont été engagés de la TPS à la 3^{ème}.

PHARE Prévention et lutte contre le harcèlement est fortement impulsé par des mises en œuvre du programme dans toutes les écoles et les collèges. Le parcours citoyen est ainsi renforcé par le développement des CPS en primaire et des élèves ambassadeurs du CM à la 3^{ème}.

La circonscription de Voiron 1

IEN : Roselyne GROS-BALTHAZARD

Équipe de circonscription : secrétaire : Isabelle Delas - CPC : Françoise Blochet et Caroline Jounault –

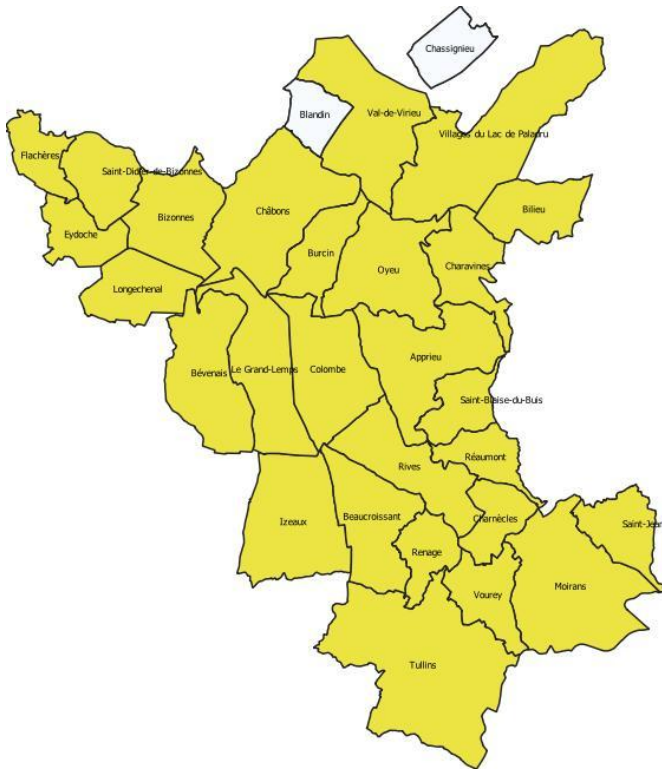
ERUN : Vincent Delpont

40 ÉCOLES PUBLIQUES

- 10 écoles maternelles
- 10 écoles élémentaires
- 20 écoles primaires

8 SECTEURS DE COLLÈGE

- Marcel Bouvier, Les Abrets
- Collège de Champier
- Collèges des collines, Chirens
- Liers et Lemps, Le Grand-Lemps



Particularités de la circonscription

- La circonscription de Voiron 1 comprend des écoles dans des zones périurbaines et des communes rurales.
- Elle est confrontée à des changements sociologiques et démographiques notables, avec une hausse de l'Indice de Position Sociale (IPS) et une diminution des effectifs.
- Les équipes enseignantes de la circonscription sont caractérisées par leur stabilité, avec une majorité d'enseignants en deuxième partie de carrière. Cette stabilité des équipes enseignantes peut être un atout pour faciliter le parcours des élèves.

Priorités de la circonscription

- La circonscription a enregistré une amélioration des résultats des élèves ces dernières années, en particulier en CP et CE1, comme le montrent les évaluations nationales.
- Cependant, une baisse des résultats a été constatée en 6e. Les points de vigilance portent sur la fluence de lecture et le calcul mental.
- L'objectif de réduction du nombre d'élèves dans les classes de GS, CP et CE1 a été globalement atteint, avec une grande majorité d'élèves bénéficiant de classes allégées. Cependant, quelques exceptions ont été identifiées et nécessitent une réévaluation en collaboration avec les directeurs d'école.

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

- L'axe prioritaire de l'année 2025-2026 est de décliner localement l'enjeu académique d'une école plus équitable et plus efficace, ainsi, les formations permettront de développer une culture commune autour de l'implémentation des travaux du Carec, dans le contexte des écoles de la circonscription.
- Dans les écoles évaluées en 2024-2025, une mise en place de résidences pédagogiques est prévue afin de faire évoluer les pratiques des professeurs des écoles, de renforcer la dynamique impulsée sous le pilotage pédagogique du directeur d'école, avec la présence de PEMF, CPC, IEN.
- Une revue nommée A Prendre ou A Laisser est diffusée chaque période pour donner à voir des actions du quotidien vues dans les classes ou en directions d'école
- Une réflexion est en cours pour épauler les directrices et directeurs d'école dans leur mission, avec la mise en place :
 - D'un pôle ressource structuré et engageant davantage les enseignants,
 - D'une équipe de référents phares identifiés,
 - D'un groupe de travail de directeurs volontaires autour de l'IEN sur la Qualité de Vie au Travail.

La circonscription de Voiron 2

IEN : Sophie REYNIER

Équipe de circonscription :

Karyn Saridjan E-RUN

Claudine Néri-Lebourg secrétaire, Frédérique Bouvier CPC, Sophie Lopez CPC,

45 ÉCOLES PUBLIQUES

14 écoles maternelles

15 écoles élémentaires

16 écoles primaires

SECTEURS DE COLLÈGE

Collège les Collines de Chirens

Collège le Guillon Pont de Beauvoisin

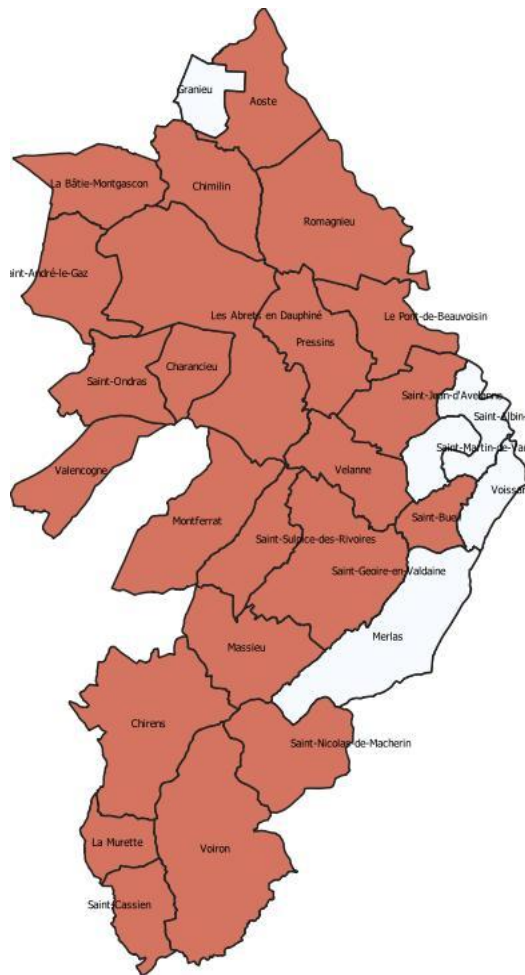
Collège Marcel Bouvier les Abrets en Dauphiné

Collège la Garenne Voiron

Collège la Forêt Saint Genix sur Guiers

PRÉVISIONS 2025

4876 élèves

**Particularités de la circonscription**

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- 5 écoles de 1 à 2 classes, 24 écoles de 3 à 5 classes, 16 écoles de 6 à 10 classes.
- 5 écoles privées sous contrat.
- 23 communes et 2 communautés de communes : CC PV et CC VDD
- 1 QPPV
- 2 réseaux pédagogiques : Centre Isère et Porte du Dauphiné
- 6 dispositifs ULIS
- 320 personnels (âge moyen de 46,9 en 2022 et ancienneté moyenne de 7,8 années).
- IPS moyen des élèves de CM2 en 2022 : 109,6
- 13 écoles avec label G24, 12 écoles avec label E3D, 10 projets CNR validés
- 2 communes avec dispositif petits déjeuners à l'école
- 24 écoles TNE

Priorités de la circonscription

- Offrir à chaque élève un parcours scolaire ambitieux et cohérent
- Construire une école équitable pour tous
- Garantir un climat scolaire serein et développer le bien être des élèves et des personnels.
- Favoriser l'alliance éducative entre l'école, les parents, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires éducatifs
- Créer une culture de circonscription et valoriser l'engagement des personnels

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

Dans le cadre du plan maternelle, mise en place :

- d'actions de liaison avant l'entrée à l'école maternelle entre les structures de petite enfance (crèches et RPE) et les écoles du secteur.
- de formations inter catégorielles PE / ATSEM sur la prise en compte des besoins fondamentaux et le développement cognitif des enfants.
- de modalités d'accueil des élèves de PS mobilisant les équipes ressources de la circonscription afin de renforcer le partenariat avec les familles.
- de projets pédagogiques centrés sur l'éveil musical ou encore la littératie en santé en lien avec la recherche et basés sur des pratiques efficaces pour la réussite des élèves.
- de participations au printemps de l'école maternelle pour valoriser, donner à voir et faire vivre les différents domaines d'apprentissage de l'école maternelle.

La circonscription de Voiron 3

IEN : Caroline CAMPO

Équipe de circonscription : secrétaire : Martine BEST, CPC RFC : Nelly JACOLIN, CPC RMC : Crystèle CAILLAT-SARRA,

E-RUN : Karyn SARIDJAN



42 ÉCOLES PUBLIQUES

13 écoles maternelles

15 écoles élémentaire

14 écoles primaires

6 SECTEURS DE COLLÈGE

Chartreuse, Saint Martin le Vinoux

Barnave, St Egrève

André Malraux, Voreppe

Plan Menu, Coublevie

Le Grand Som, Saint Laurent du Pont

Collège Les Echelles (Savoie)

PRÉVISIONS 2025 : 5350 élèves

Particularités

Cette circonscription possède des caractéristiques particulières :

- 3 agglomérations Saint Egrève, Voreppe, Saint martin le Vinoux , 5 communes moyennes et 9 petites communes
- Deux PIAL avec lesquels un travail autour de formations communes AESH/PE est mené
- Une large amplitude des Indices de Position Sociale allant de 96 à 147 avec une moyenne de 122.1
- Une grande stabilité des enseignants :au mouvement 2024, 12 sortants, 6 départs à la retraite, 22 entrants

Priorités de la circonscription

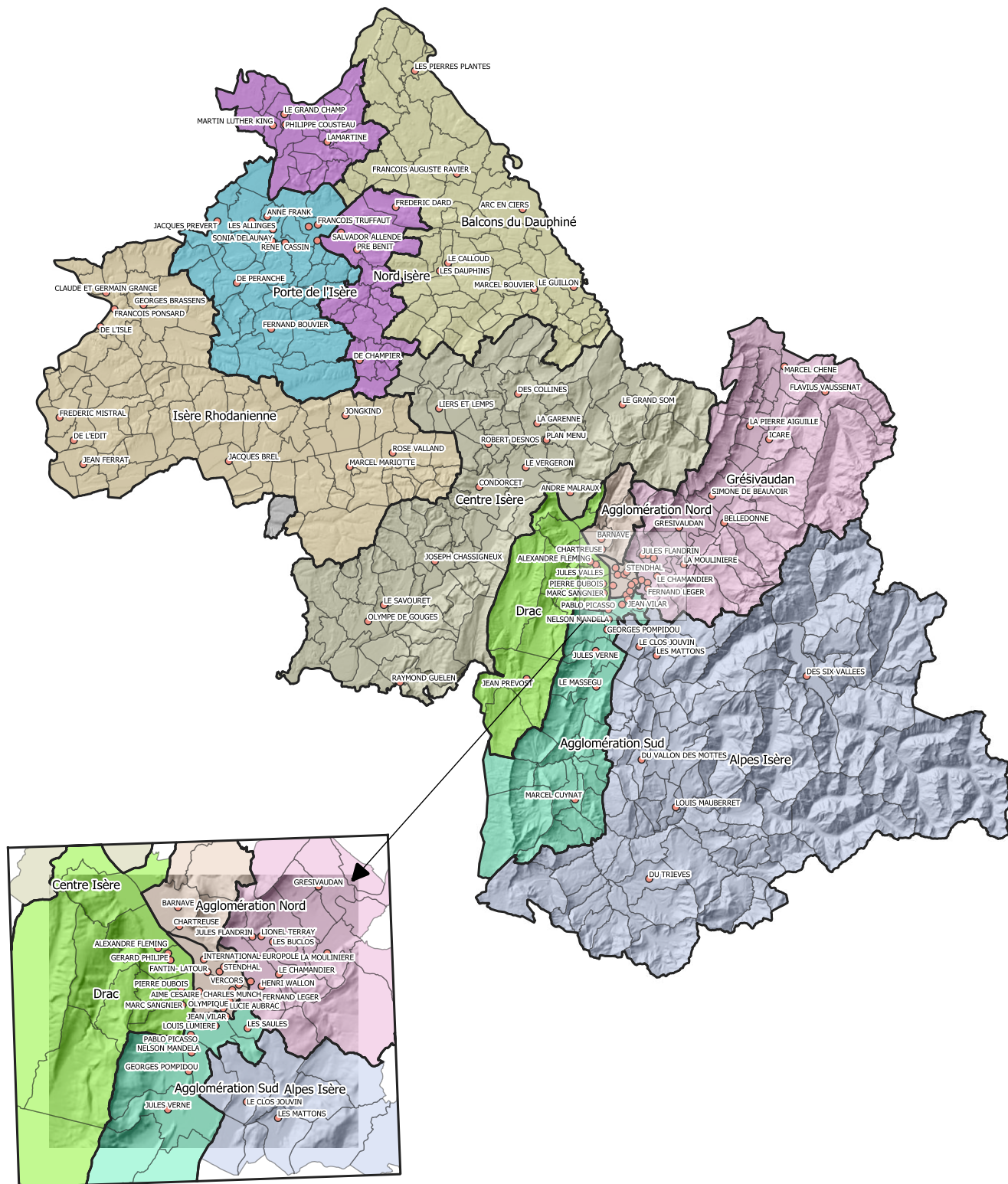
- L'amélioration des résultats aux évaluations nationales au regard de ceux des autres territoires à IPS équivalent
- La mise en place d'une pédagogie efficace pour tous les élèves en lien avec la médiation langagière, en en faisant une priorité et en formant toutes les équipes après les directeurs formés en 2024-2025.
- En accompagnant le pilotage pédagogique.
- Un pôle ressource qui vit, qui est un véritable levier pour les équipes, qui s'inscrit dans un protocole de prise en charge des EBEP et qui est en lien étroit avec l'équipe pHARe et avec le protocole mis en place pour le suivi de scolarité.
- Travailler sur les 7 piliers du climat scolaire qui ne sont pas encore identifiés par tous les acteurs éducatifs.

Focus sur un projet, un dispositif de la circonscription

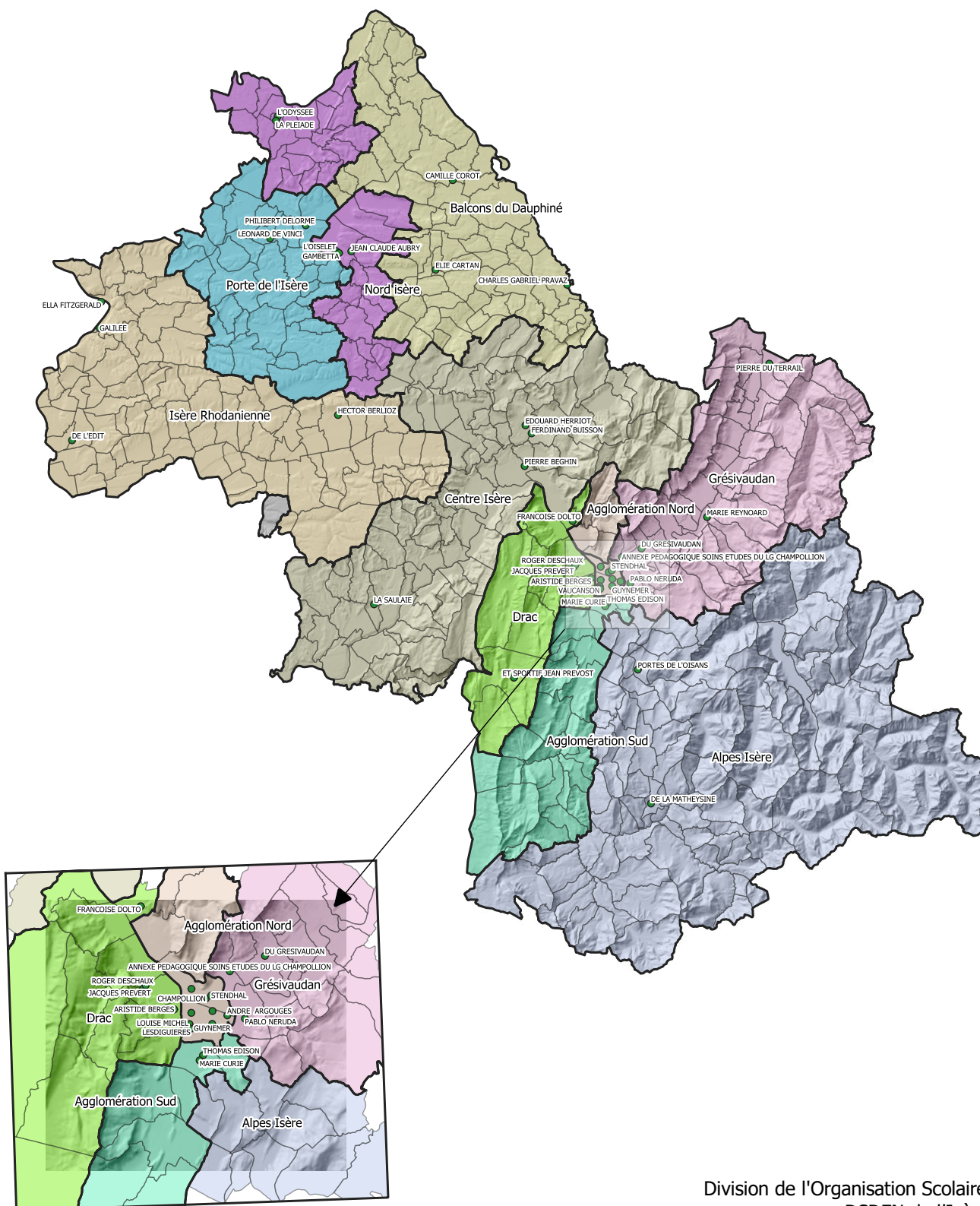
- Des résidences pédagogiques mettant la priorité sur le langage oral et écrit de la PS au CM2 : projet webradio/podcast dans l'une et compréhension en lecture à travers des séquences type Narramus dans une autre.
- Des Conseils école collège qui ont comme objectif des échanges sur les compétences transversales et psychosociales : identifier celles considérées comme essentielles à l'entrée en 6^{ème}. Travail commun, premier et second degré, sur l'enseignement explicite de ces compétences.

Les collèges

Collèges publics de l'Isère



lycées publics de l'Isère



Division de l'Organisation Scolaire
DSDEN de l'Isère

Les réseaux

LES RESEAUX					
RESEAU	COMMUNES	LYCEES	COMMUNES	COLLEGES	Circonscriptions du 1er degré
PORTE DE L'ISERE	VILLEFONTAINE	L. de Vinci	ST GEORGES D'ESPERANCHE	Péranche (De)	Circonscriptions de : - Bourgoin-Jallieu 1 - Bourgoin-Jallieu 2 - Bourgoin-Jallieu 3
	VILLEFONTAINE	L. de Vinci	ST JEAN DE BOURNAY	Bouvier F.	
	VILLEFONTAINE	L. de Vinci	ST QUENTIN FALLAVIER	Allinges (Les)	
	VILLEFONTAINE	L. de Vinci	VILLEFONTAINE	Aragon L.	
	VILLEFONTAINE	L. de Vinci	VILLEFONTAINE	Cassin R.	
	VILLEFONTAINE	L. de Vinci	VILLEFONTAINE	Delaunay S.	
	ISLE D'ABEAU (L')	P. Delorme	HEYRIEUX	Prévert J.	
	ISLE D'ABEAU (L')	P. Delorme	ISLE D'ABEAU (L')	Doisneau R.	
	ISLE D'ABEAU (L')	P. Delorme	ISLE D'ABEAU (L')	Hawking S.	
	ISLE D'ABEAU (L')	P. Delorme	ISLE D'ABEAU (L')	Truffaut F.	
ISLE D'ABEAU (L')	P. Delorme	VERPILLIERE (LA)	Frank A.		
BAS DAUPHINE	BOURGAIN JALLIEU	Gambetta			Circonscription de : - Bourgoin-Jallieu 1 - Bourgoin-Jallieu 3 - Bièvre-Valloire - la Tour-du-Pin - Voiron 1
	BOURGAIN JALLIEU	JC Aubry			
	BOURGAIN JALLIEU	L'Oiselet	BOURGAIN JALLIEU	Allende S.	
	BOURGAIN JALLIEU	L'Oiselet	BOURGAIN JALLIEU	Pré Bénit	
	BOURGAIN JALLIEU	L'Oiselet	ST CHEF	Saint-Chef	
	BOURGAIN JALLIEU	L'Oiselet	CHAMPIER	Champier	
NORD ISERE	PONT DE CHERUY	La Pleiade	CHARVIEU CHAVAGNEUX	Martin Luther King	Circonscription de : - Pont-de-Cheruy
	PONT DE CHERUY	La Pléiade	CREMIEU	Lamartine	
	PONT DE CHERUY	La Pléiade	PONT DE CHERUY	Grand Champ (Le)	
	PONT DE CHERUY	La Pléiade	TIGNIEU JAMEYZIEU	Cousteau P.	
	PONT DE CHERUY	L'Odysée			
PORTE DU DAUPHINE	TOUR DU PIN (LA)	E. Cartan	ST JEAN DE SOUDAIN	Dauphins (Les)	Circonscriptions de : - Pont-de-Cheruy - la Tour-du-Pin - Voiron 1 - Voiron 2
	TOUR DU PIN (LA)	E. Cartan	TOUR DU PIN (LA)	Calloud (Le)	
	MORESTEL	C. Corot	AVENIERES (LES)	Arc en Ciers	
	MORESTEL	C. Corot	MONTALIEU VERCIEU	Pierres Plantes (Les)	
	MORESTEL	C. Corot	MORESTEL	Ravier A.	
	PONT DE BEAUVOISIN (LE)	Pravaz	ABRETS (LES)	Bouvier M.	
	PONT DE BEAUVOISIN (LE)	Pravaz	PONT DE BEAUVOISIN (LE)	Guillon (Le)	
ISERE RHODANIENNE	ST ROMAIN EN GAL	E. Fitzgerald	PONT EVEQUE	Brassens G.	Circonscriptions de : - Vienne 1 - Vienne 2 - Bièvre-Valloire
	ST ROMAIN EN GAL	E. Fitzgerald	SEYSSUEL	Grange	
	ST ROMAIN EN GAL	E. Fitzgerald	VIENNE	Ponsard	
	ST ROMAIN EN GAL / VIENNE	E. Fitzgerald / Galilée	VIENNE	Isle (L')	
	ROUSSILLON	L'Edit	ROUSSILLON	Edit (L')	
	ROUSSILLON	L'Edit	SALAISE SUR SANNE	Ferrat J.	
	ROUSSILLON	L'Edit	ST MAURICE L'EXIL	Mistral F.	
	VIENNE	Galilée			
BIEVRE	COTE ST ANDRE (LA)	H. Berlioz	COTE ST ANDRE (LA)	Jongkind	

	COTE ST ANDRE (LA)	H. Berlioz	ST ETIENNE DE ST GEOIRS	Valland R.	Circonscription de : - Bièvre-Valloire - Voiron 1
	COTE ST ANDRE (LA)	H. Berlioz	ST SIMEON DE BRESSIEUX	Mariotte M.	
	COTE ST ANDRE (LA)	H. Berlioz	BEAUREPAIRE	Brel J.	
VOIRONNAIS	VOIRON	E. Herriot	CHIRENS	Chirens	Circonscription de : - Voiron 1 - Voiron 2 - Voiron 3 - Saint-Marcellin
	VOIRON	E. Herriot	COUBLEVIE	Plan Menu	
	VOIRON	E. Herriot	GRAND LEMPS (LE)	Liers et Lemps	
	VOIRON	E. Herriot	ST LAURENT DU PONT	Grand Som (Le)	
	VOIRON	E. Herriot	VOIRON	Garenne (La)	
	MOIRANS	P. Beghin	MOIRANS	Vergeron (Le)	
	MOIRANS	P. Beghin	RIVES	Desnos R.	
	MOIRANS	P. Beghin	TULLINS	Condorcet	
	MOIRANS	P. Beghin	VOREPPE	Malraux A.	
	VOIRON	F. Buisson	VOIRON		
VERCORS ISERE	ST MARCELLIN	La Saulaie	CHATTE	Olympe de Gougès	Circonscription de Saint-Marcellin
	ST MARCELLIN	La Saulaie	PONT EN ROYANS	Guelen R.	
	ST MARCELLIN	La Saulaie	ST MARCELLIN	Savouret (Le)	
	ST MARCELLIN	La Saulaie	VINAY	Chassigneux J.	
ALPES ISERE	LA MURE	La Matheysine	MENS	Trièves	Circonscriptions de : - Grenoble-Montagne - Grenoble 4
	LA MURE	La Matheysine	MOTTE D'AVEILLANS (LA)	Vallon des Mottes (Le)	
	LA MURE	La Matheysine	MURE (LA)	Mauberrét L.	
	VIZILLE	Les Portes de l'Oisans	BOURG D'OISANS (LE)	Six Vallées (Les)	
	VIZILLE	Les Portes de l'Oisans	JARRIE	Clos Jouvin (Le)	
	VIZILLE	Les Portes de l'Oisans	VIZILLE	Mattons (Les)	
GRESIVAUDAN	VILLARD BONNOT	M. Reynoard	CROLLES	Beauvoir (Simone de)	Circonscriptions de : - Haut-Grésivaudan - Grenoble 5
	VILLARD BONNOT	M. Reynoard	GONCELIN	Icare	
	VILLARD BONNOT	M. Reynoard	VILLARD BONNOT	Belledonne	
	PONTCHARRA	P. du Terrail	ALLEVARD	Vausseinat F.	
	PONTCHARRA	P. du Terrail	PONTCHARRA	Chêne M.	
	PONTCHARRA	P. du Terrail	TOUVET (LE)	Pierre Aiguille (La)	
	MEYLAN	Grésivaudan	MEYLAN	Buclos (Les)	
	MEYLAN	Grésivaudan	MEYLAN	Terray L.	
	MEYLAN	Grésivaudan	ST ISMIER	Grésivaudan	
	MEYLAN / GRENOBLE	Grésivaudan / Stendhal	CORENC	Flandrin J.	
GRESIVAUDAN SUD	ST MARTIN D'HERES	P. Néruda	DOMENE	Moulinière (La)	Circonscription de : - Saint-Martin-d'Hères - Grenoble 1
	ST MARTIN D'HERES	P. Néruda	GIERES	Chamandier (Le)	
	ST MARTIN D'HERES	P. Néruda	ST MARTIN D'HERES	Léger F.	
	ST MARTIN D'HERES	P. Néruda	ST MARTIN D'HERES	Vaillant E.	
	ST MARTIN D'HERES	P. Néruda	ST MARTIN D'HERES	Wallon H.	
AGGLOMERATION OUEST	GRENOBLE réseau	L. Michel	VIF	Masségu (Le)	Circonscription de : - Grenoble 1 - Grenoble 4
	GRENOBLE Réseau	L. Michel	GRENOBLE	Fantin Latour	

	GRENOBLE Réseau	Eaux-Clares	MONESTIER DE CLERMONT	Cuynat M.	- Grenoble Montagne - Grenoble 2
	GRENOBLE Réseau	Eaux-Clares	VARCES	Verne J.	
	GRENOBLE	Eaux-Clares	GRENOBLE	Césaire A.	
	GRENOBLE	Vaucanson			
AGGLOMERATION SUD	ECHIROLLES	M. Curie	CLAIX	Pompidou G.	Circonscription de : - Grenoble 1 - Grenoble 3 - Grenoble 4
	ECHIROLLES	M. Curie	ECHIROLLES	Lumière L.	
	ECHIROLLES	M. Curie	ECHIROLLES	Picasso P.	
	ECHIROLLES	M. Curie	ECHIROLLES	Vilar J.	
	ECHIROLLES	M. Curie	EYBENS	Saules (Les)	
	ECHIROLLES	M. Curie	PONT DE CLAIX (LE)	Nelson Mandela	
	ECHIROLLES	T. Edison			
AGGLOMERATION	GRENOBLE	Champollion	GRENOBLE	Champollion	Circonscriptions de : - Grenoble 1 - Grenoble 2 - Voiron 3
	GRENOBLE	Champollion	ST EGREVE	Barnave	
	GRENOBLE	Europole	GRENOBLE	Europole	
	GRENOBLE	Stendhal	GRENOBLE	Stendhal	
	GRENOBLE	Stendhal	ST MARTIN LE VINOUX	Chartreuse	
	GRENOBLE	Argouges	GRENOBLE	Vercors	
	GRENOBLE	Mounier	GRENOBLE	Aubrac L.	
	GRENOBLE	Mounier	GRENOBLE	Munch C.	
	GRENOBLE	Mounier	GRENOBLE	Olympique	
	GRENOBLE Réseau	Lesdiguières			
	GRENOBLE	Guynemer			
DRAC	SEYSSINET	A. Bergès	FONTAINE	Vallès J.	Circonscriptions de : - Fontaine-Vercors - Grenoble 3
	SEYSSINET	A. Bergès	SASSENAGE	Fleming A.	
	SEYSSINET	A. Bergès	SEYSSINET PARISSET	Dubois P.	
	SEYSSINET	A. Bergès	SEYSSINS	Sangnier M.	
	SEYSSINET	A. Bergès	FONTAINE	Philippe G.	
	VILLARD DE LANS	J. Prevost	VILLARD DE LANS	Prévost J.	
	SASSENAGE	Deschaux			
	FONTAINE	J.Prévert			
	LE FONTANIL	F.Dolto			

Série	Candidats présents	Candidats admis	% de réussite
TOTAL Bac Général	7 711	7 488	97,1%

STHR	67	67	100%
ST2S	322	303	94,1%
STMG	1 947	1 785	91,7%
STI2D	781	733	93,9%
STD2A	94	94	100%
STL	106	89	84%
TOTAL Bac Technologique	3 317	3 071	92,6%

TOTAL Isère	11 028	10 559	95,8 %
--------------------	---------------	---------------	---------------

Baccalauréat professionnel

Série	Candidats présents	Candidats admis	% de réussite
Production	1 577	1 318	83,6%
Services	1 647	1 441	87,5%
TOTAL BAC PRO	3 224	2 759	85,6%

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Série	Candidats présents	Candidats admis	% de réussite
Production	2 608	2 201	84,4%
Services	1 454	1 190	81,8%
TOTAL CAP	4 062	3 391	83,5%

Diplôme National du Brevet (DNB)

L'obtention du diplôme national du brevet est liée à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves de l'examen terminal. Des mentions sont attribuées conformément à l'article D. 332-20 du Code de l'Éducation.

Les résultats ne prennent pas en compte la session de remplacement se déroulant au mois de septembre

- *Résultats par série*

Série	Candidats présents	Candidats admis	% de réussite
Générale	15 366	13 379	87,1 %
Professionnelle	1 796	1 426	79,4 %
TOTAL Isère	17 162	14 805	86,3%

- *Mentions obtenues pour l'ensemble des séries*

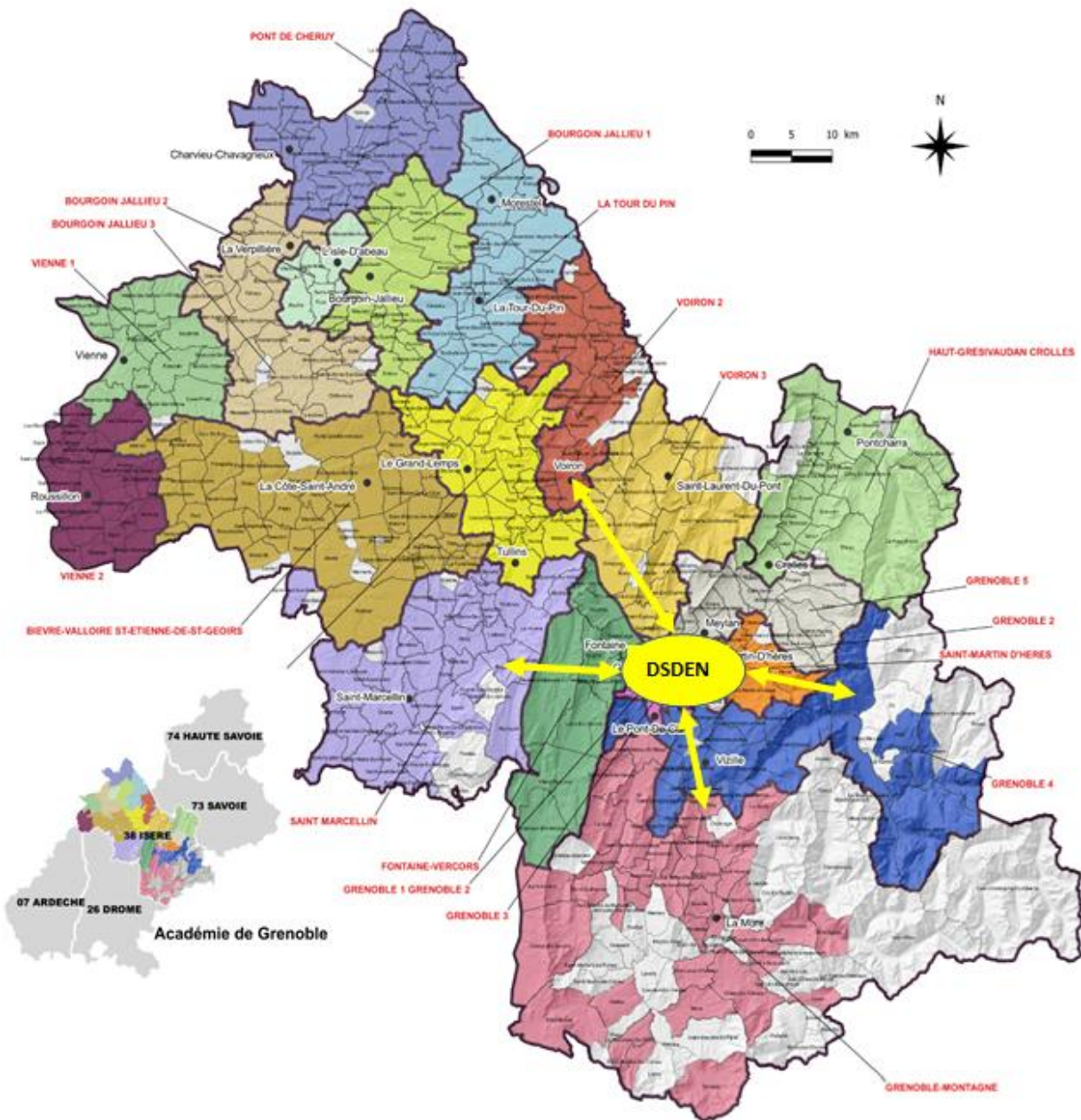
Mention Très bien avec félicitations du jury	Mention Très Bien	Mention Bien	Mention Assez Bien	% par rapport aux admis
1 717	3 011	4 178	3 434	83,4 %

Certificat de Formation Générale (CFG)

Sessions de janvier et juin 2025

Candidats présents	Candidats admis	% de réussite
1 015	888	87,5%

La gestion départementalisée du remplacement



Le département est engagé dans la mise en œuvre du plan national dédié à l'amélioration de l'efficacité du remplacement.

Dans ce cadre, un pôle de gestion départementale a été constitué à la rentrée 2023 afin d'optimiser les remplacements à partir d'une vue plus globale des besoins à couvrir des ressources disponibles sur l'ensemble du département. Si l'arbitrage des remplacements assurés est piloté depuis la DSDEN, une relation étroite avec les circonscriptions reste de mise afin de conserver l'expertise de terrain dont disposent les IEN et secrétaires de circonscription.

Dans le cadre de cette gestion départementale du remplacement, le taux de demi-journées d'enseignement dû aux élèves est passé de 98% à 98,95% entre les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025.

Des démarches complémentaires visant à départementaliser le rattachement des titulaires remplaçants pour permettre une meilleure visibilité des ressources à mobiliser pour couvrir l'ensemble des besoins du département, sont en cours et faciliteront le déploiement d'une nouvelle application de gestion, appelée à faciliter et optimiser l'efficacité du remplacement sur l'ensemble du territoire départemental.

L'actualisation des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS)

Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) de l'ensemble des écoles, collèges et lycées du département font l'objet d'une actualisation depuis l'année scolaire 2023-2024.

Une démarche visant à unifier les anciens PPMS attentat-intrusion et risques majeurs est en cours, tout comme leur actualisation afin de concourir à la sécurisation des environnements de travail pour l'ensemble des personnels et des élèves du département.

La cible d'une actualisation des 880 écoles et plus de 140 établissements du second degré, est fixée pour la rentrée 2028 sachant que pour chacune des années scolaires menant jusqu'à cette échéance, une cohorte de structures est identifiée comme devant être accompagnée par des équipes ressources départementales et académiques.

Pour ce faire et venir en soutien des équipes de terrain, une référente en charge des sujets de sécurité est recrutée pour la rentrée 2025.

Au-delà de ces démarches de mise à jour, d'autres sont engagées en lien avec les collectivités de rattachement pour assurer un suivi des actualisations attendues (risques liés au radon et à l'amiante par exemple).

Le règlement intérieur départemental type

Le code de l'éducation dispose que le DASEN est compétent, sur délégation du recteur, pour arrêter le règlement départemental type des écoles maternelles et élémentaires publiques dont il a la charge après avoir consulté le CDEN.

Sachant que le règlement type départemental permet ensuite au conseil d'école d'établir le règlement intérieur de l'école, il comporte les dispositions législatives et réglementaires à respecter.

Il précise les modalités de fonctionnement des écoles et fournit un cadre, des orientations pour la rédaction du règlement intérieur de chaque école.

Il précise notamment les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et obligations de chacun des membres de la communauté éducative.

Il comporte notamment les modalités de transmission des valeurs et principes de la République.

Le règlement intérieur départemental type est mis en œuvre à la rentrée 2025, suite à son actualisation.

Inclure tous les élèves

L'école inclusive en Isère

Rentrée 2025 – l'Essentiel

*« Garantir à chaque élève l'accompagnement nécessaire à l'expression de son plein potentiel »
Circulaire de rentrée 2025*

2 circonscriptions ASH
et des professionnels dédiés au suivi
et à l'accompagnement des équipes pédagogiques dans
la scolarisation des EBEP

Laetitia EVRAD
Secrétaire

Sandrine MOREL - IEN ASH SUD
Sophie BICHET - IEN ASH NORD

8
CPC ASH

2
PR
TSA

46
ERS
EH

Coordination
CDOEA
Coordination
APADHE



7600 élèves avec aide humaine

250 élèves bénéficiant de MPA

12 500 élèves

2500 élèves en appui d'une ULIS

47 1er D
54 2nd D

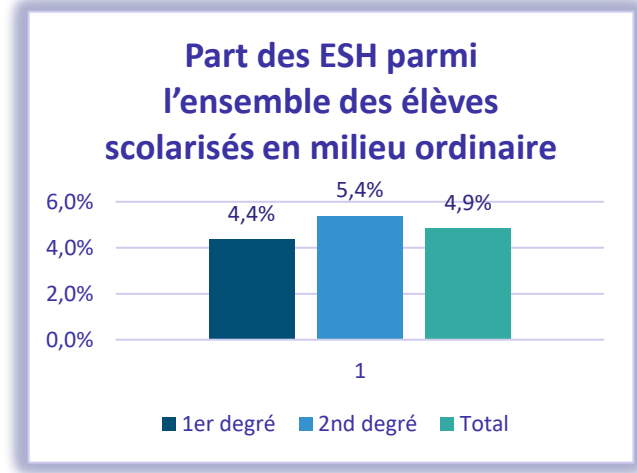
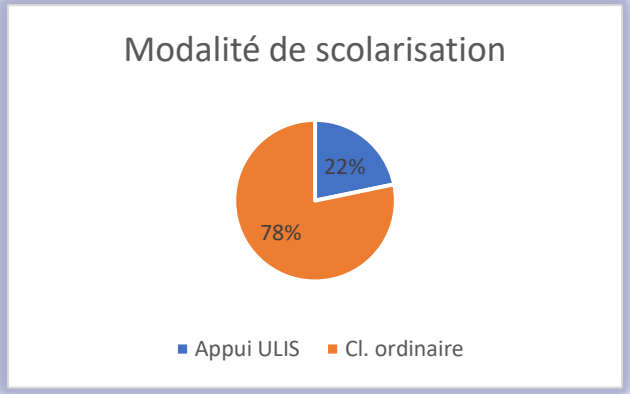
67,5 % des ESMS ont une UEE
46 dispositifs externalisés

16 ESMS
partagé ESMS/ milieu ordinaire

d'un DAR, UEEA, UEMA

- ULIS: Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
- DAR : Dispositif d'Auto Régulation
- UEEA / UEMA : Unité d'Enseignement Élémentaire ou Maternelle Autisme
- UEE : Unité d'enseignement externe
- MPA : Matériel Pédagogique Adapté
- ESMS : Etablissement ou Service Médico-Social
- CPC ASH : conseiller pédagogique de circonscription
- ERSEH : Enseignant référents de scolarisation des élèves en situation de handicaps
- PR TSA : professeur ressource TSA - Trouble du Spectre de l'Autisme
- CDOEA : commission d'orientation vers des enseignements adaptés
- APADHE : Accompagnement Pédagogique A Domicile, Hôpital ou Ecole

1 service de l'école inclusive : Coordination des PIAL/PAS- gestion des moyens, affectation, formation des AESH



Une école plus accessible

- Augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire (+ 15% en Isère).
- Attribution d'un identifiant national élève (INE) à tous les élèves, y compris ceux relevant d'établissements médico-sociaux ➔ garantir un suivi individualisé et faciliter l'accès aux dispositifs inclusifs.
- ① Sont concernés les enfants entre 3 et 16 ans (non révolus) admis dans des établissements et services médico-sociaux (ESMS). En Isère, les directeurs d'ESMS ont été mobilisés pour effectuer ces nouvelles démarches administratives pour les élèves scolarisés en interne. S'agissant des autres modalités de scolarités (partagée ordinaire / interne, UEE...), l'enregistrement revient aux établissements scolaires.

Des acteurs du médico-social aux côtés des élèves

- Déploiement des **pôles d'appui à la scolarité (PAS)** pour une meilleure inclusion et une meilleure réussite de tous les élèves à besoins particuliers.
- ① En Isère **7 PIAL sont transformés en 11 PAS à la rentrée 2025** : Des territoires moins étendus, centrés sur des secteurs de collège (de 1 à 3) **avec une équipe dédiée aux missions du PAS** : un enseignant coordonnateur ET un éducateur issu du secteur médico-social, complétée par un AESH-référent et pilotée par un chef d'établissement, un IEN 1er degré et un directeur d'ESMS.
- La **transformation de l'offre médico-sociale** pour consolider l'accompagnement des parcours inclusifs de scolarisation : l'enjeu du fonctionnement en dispositif intégré (DIME/DITEP)
- ① En Isère : 100% des ITEP fonctionnent en dispositif intégré
Passage en DIME (décret du 5 juillet 2024) : Convention cadre départementale en cours de rédaction.

Des dispositifs et du matériel pédagogique adaptés

- Les **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)** poursuivent leur **développement**, notamment en collège.
- ① En Isère : 3 ULIS école (2 public, 1 privé) et 4 ULIS collège (3 public, 1 privé) sont créées. Soit 104 ULIS école et 75 ULIS collège. ➔ **63 % des collèges bénéficient d'un dispositif ULIS.**
- La scolarisation **des élèves avec des troubles du neuro-développement (TND)** reste une priorité.
- ① En Isère : + 2 UEMA en 2025. Soit au total 12 dispositifs ➔ 6 UEMA – 4 UEEA – 2 DAR
- L'engagement à réduire le délai de délivrance du **matériel pédagogique adapté** s'outille d'un guide de bonnes pratiques paru en juin 2025. ① En Isère, le délai moyen est de 7 semaines.

Une modularité de ressources pour une diversité de réponses

- Déploiement des livrets de parcours inclusif (LPI) pour assurer un **meilleur suivi des aménagements et adaptations** scolaires. Des guides accessibles facilitent la mise en œuvre.
- ① En Isère : Une mise en œuvre à soutenir à la rentrée 2025
- Les **7 équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS)** de l'Isère sont mieux identifiées au sein des établissements.
- ① En Isère, on relève des EMAS bien identifiées : + 57% de demandes en 2024 (par rapport à 2023), avec un équilibre entre les demandes du 1^{er} et 2nd degré.
- Un site ASH 38 rénové qui met à disposition des outils pratiques, des repères clairs et les procédures utiles pour accompagner les équipes au quotidien.
- ① Un espace directeur pour accompagner le pilotage du suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Les PAS en Isère

La transformation des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) en pôles d'appui à la scolarité (PAS)

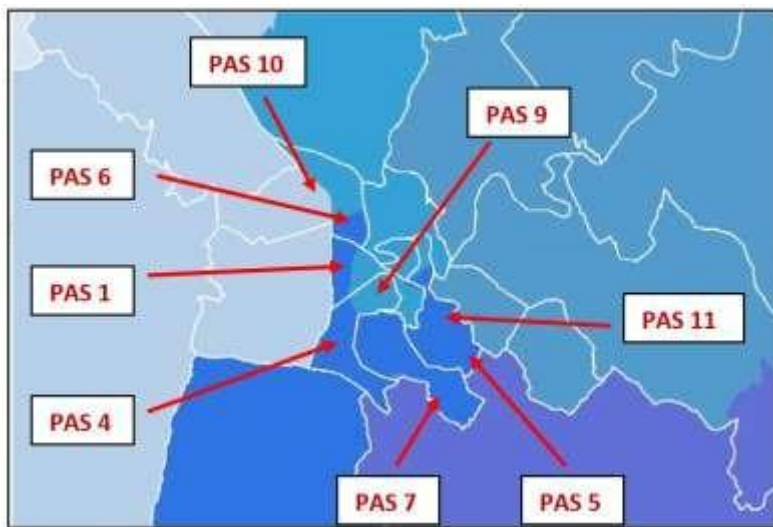
Cartographie des PIAL et PAS à la rentrée 2025

1°) 11 PAS intégrés sur 4 réseaux pédagogiques pour accompagner les parcours des élèves :

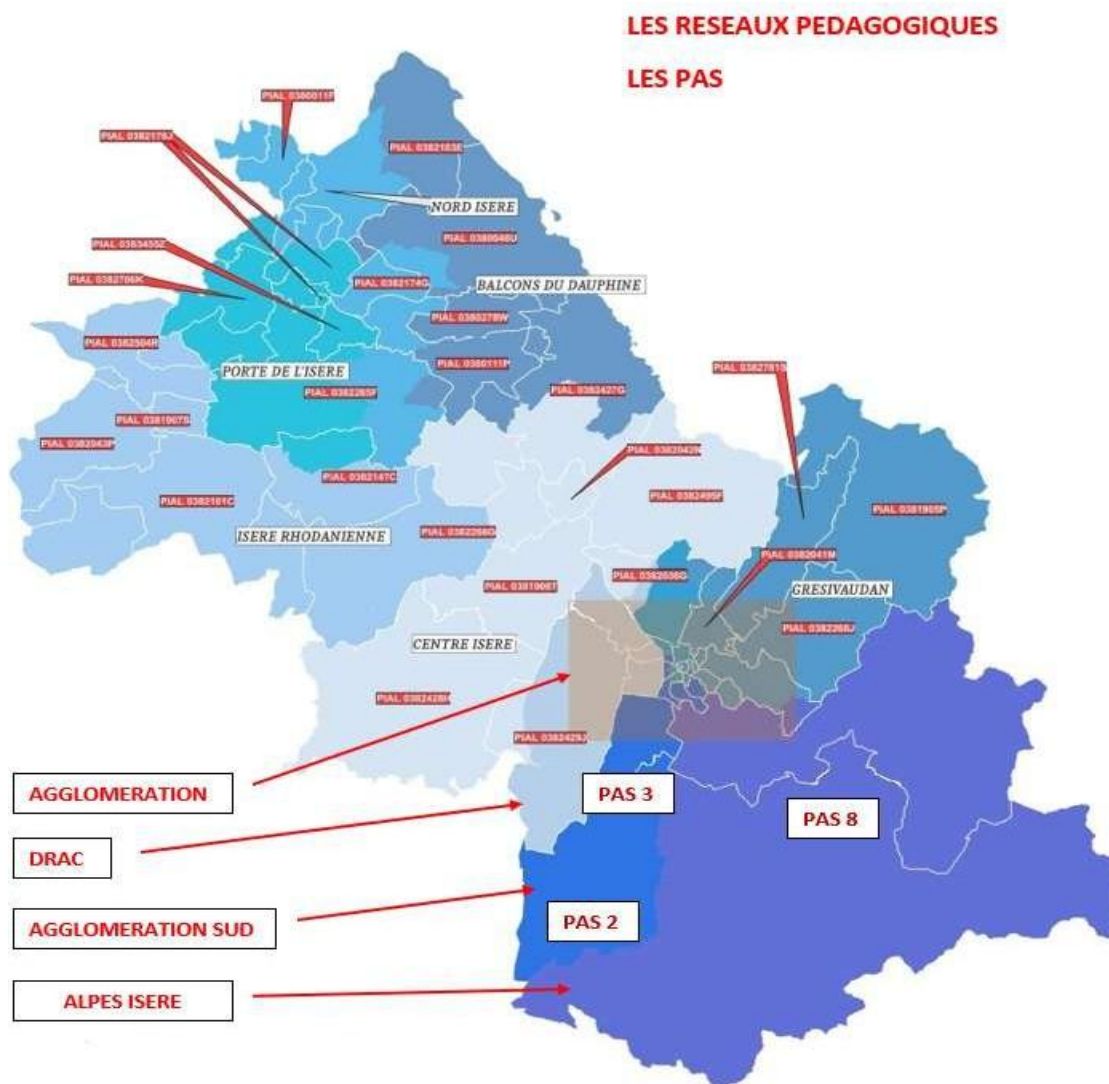
- « réseau agglomération sud », pour 7 PAS (totalité du réseau)
- « réseau agglomération » pour 2 PAS
- « réseau Alpes Isère » pour 1 PAS
- « réseau Drac ouest » pour 1 PAS

Le déploiement complet des PAS est prévu pour la rentrée 2027.

	CLG PILOTE DE PAS
PAS1	AIME CESAIRE
PAS2	LE MASSEGU
PAS3	NELSON MANDELA
PAS4	LOUIS LUMIERE
PAS5	LESSAULES
PAS6	FANTIN-LATOUR
PAS7	JEANVILAR
PAS8	MAUBERRET
PAS9	OLYMPIQUE
PAS10	JULES VALLES
PAS11	VERCORS



2°) 33 PIAL



Du PIAL* au PAS*

Département de l'Isère

PIAL

*PÔLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉS

PAS

*PÔLES D'APPUI À LA SCOLARITÉ

PLUS DE PROXIMITÉ

A LA RENTRÉE 2025

Transformation de 7 PIAL en 11 PAS

NOMBRE DE PIAL

Le département de l'Isère compte aujourd'hui 40 PIAL.

40

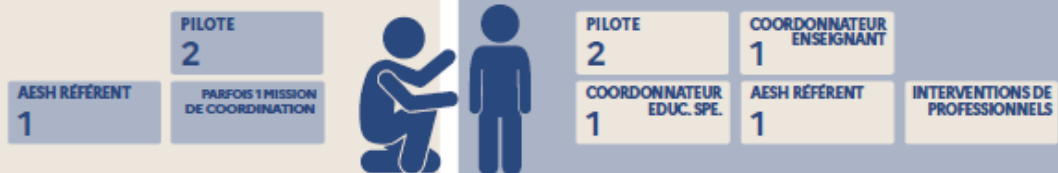
Généralisation progressive des PIAL en PAS

NOMBRE DE PAS

A la fin de la généralisation le département de l'Isère comptera 67 PAS

67

PLUS DE MOYENS DÉDIÉS



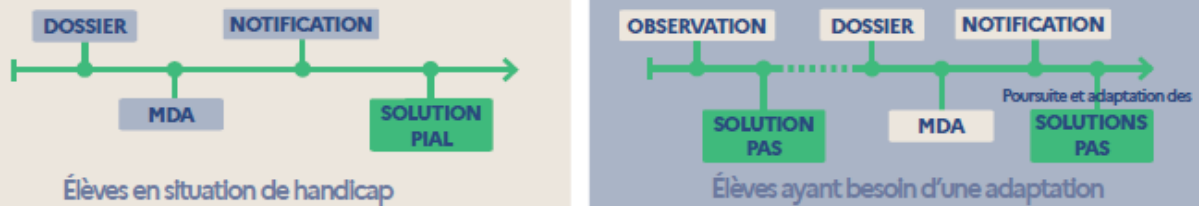
PLUS DE COLLÉGIALITÉ



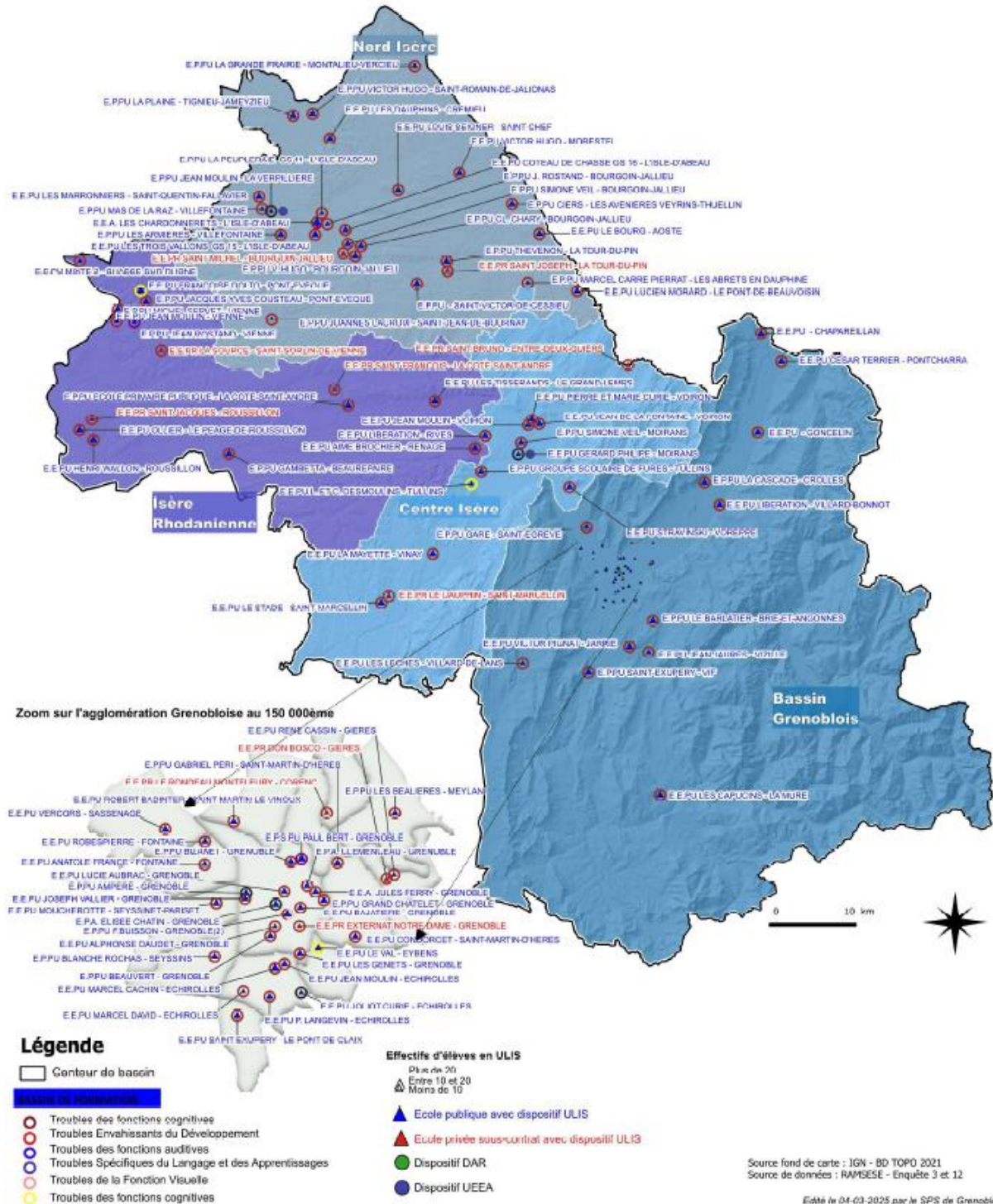
PLUS D'ANTICIPATION ET D'ACCOMPAGNEMENT



PLUS D'ADAPTATION POUR UN PUBLIC ÉLARGI

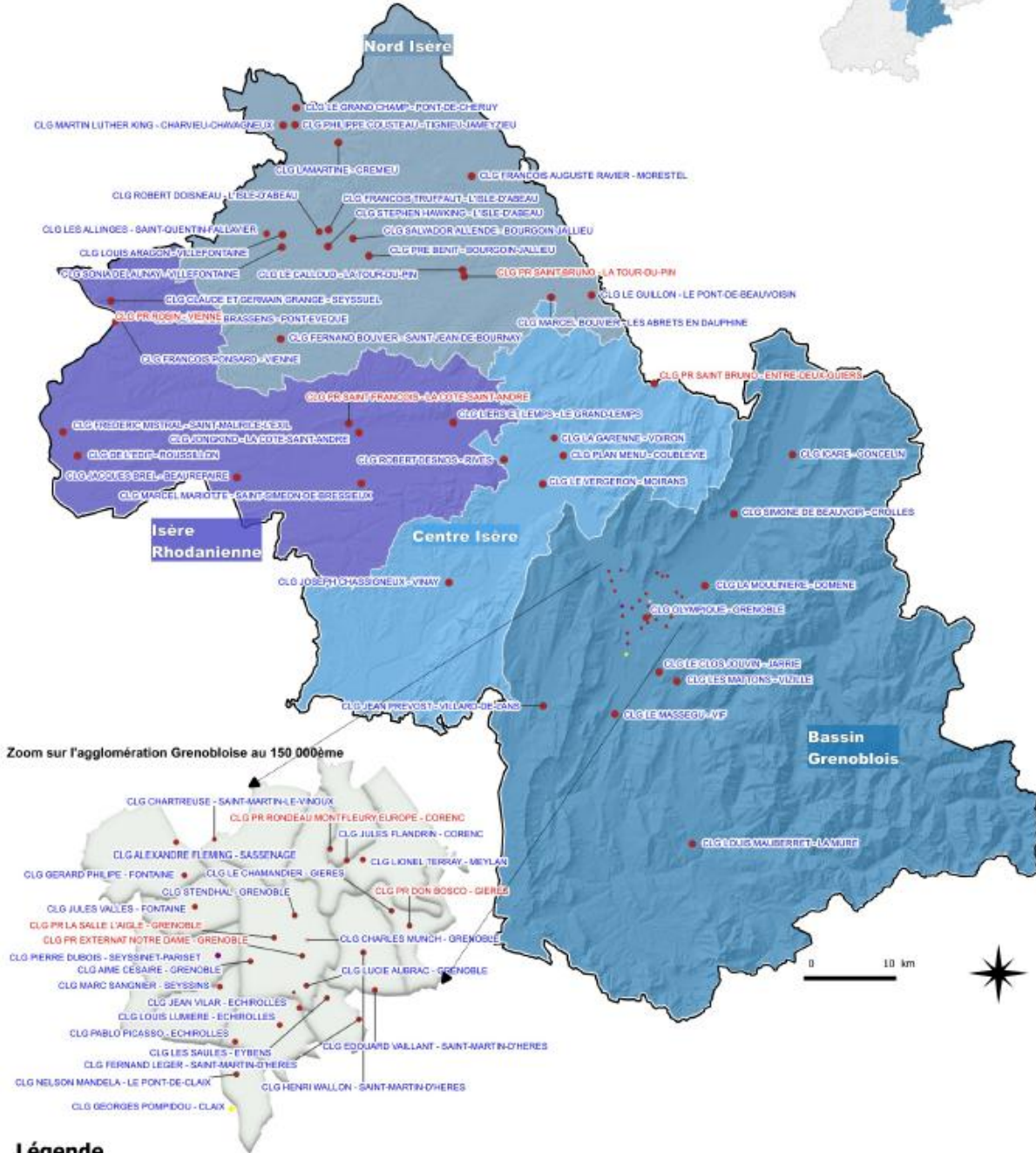


Réseau des écoles avec un dispositif ULIS ou autisme en Isère Année scolaire 2024 - 2025



Réseau des collèges avec un dispositif ULIS en Isère Année scolaire 2024 - 2025

Département de l'Isère



Légende

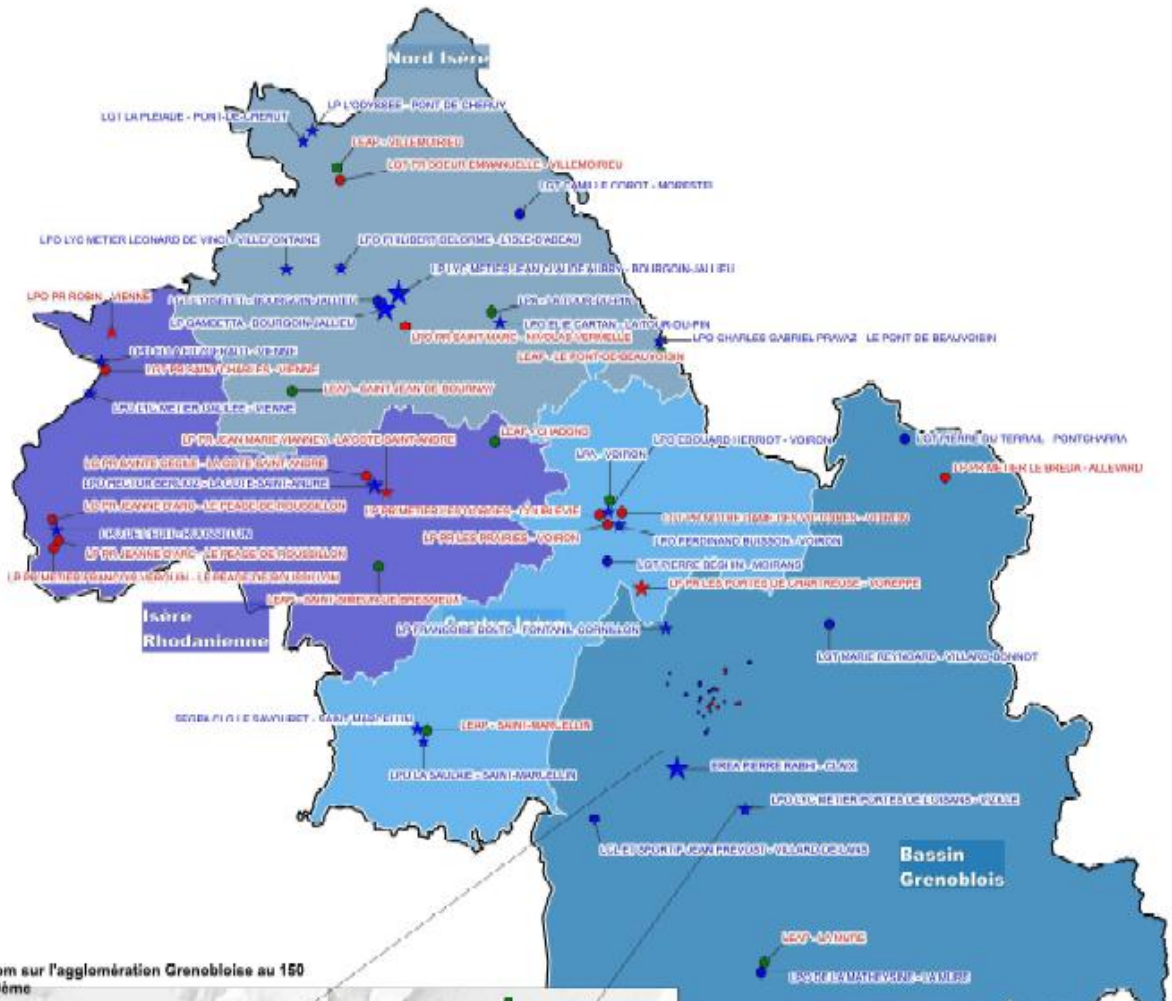
- Contour de bassin
- Bassin de l'agglomération
- Collège public avec dispositif ULIS
- Collège privé sous contrat avec dispositif ULIS
- Troubles des fonctions cognitives
- Troubles Envahissants du Développement
- Troubles des fonctions auditives
- Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages
- Troubles de la Fonction Visuelle
- Troubles des fonctions cognitives

Effectifs d'élèves en ULIS

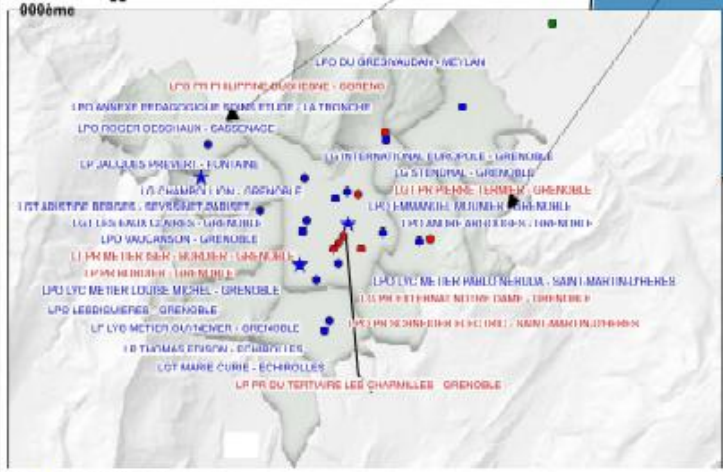
- + Plus de 20
- Entre 10 et 20
- Moins de 10

Source fond de carte : IGN - BD TOPO 2021
Source de données : RAMSESE - Enquête 3 et 12
Édité le 04-03-2025 par le SPS de Grenoble

Réseau des ULIS lycée Année scolaire 2024 - 2025 Département de l'Isère



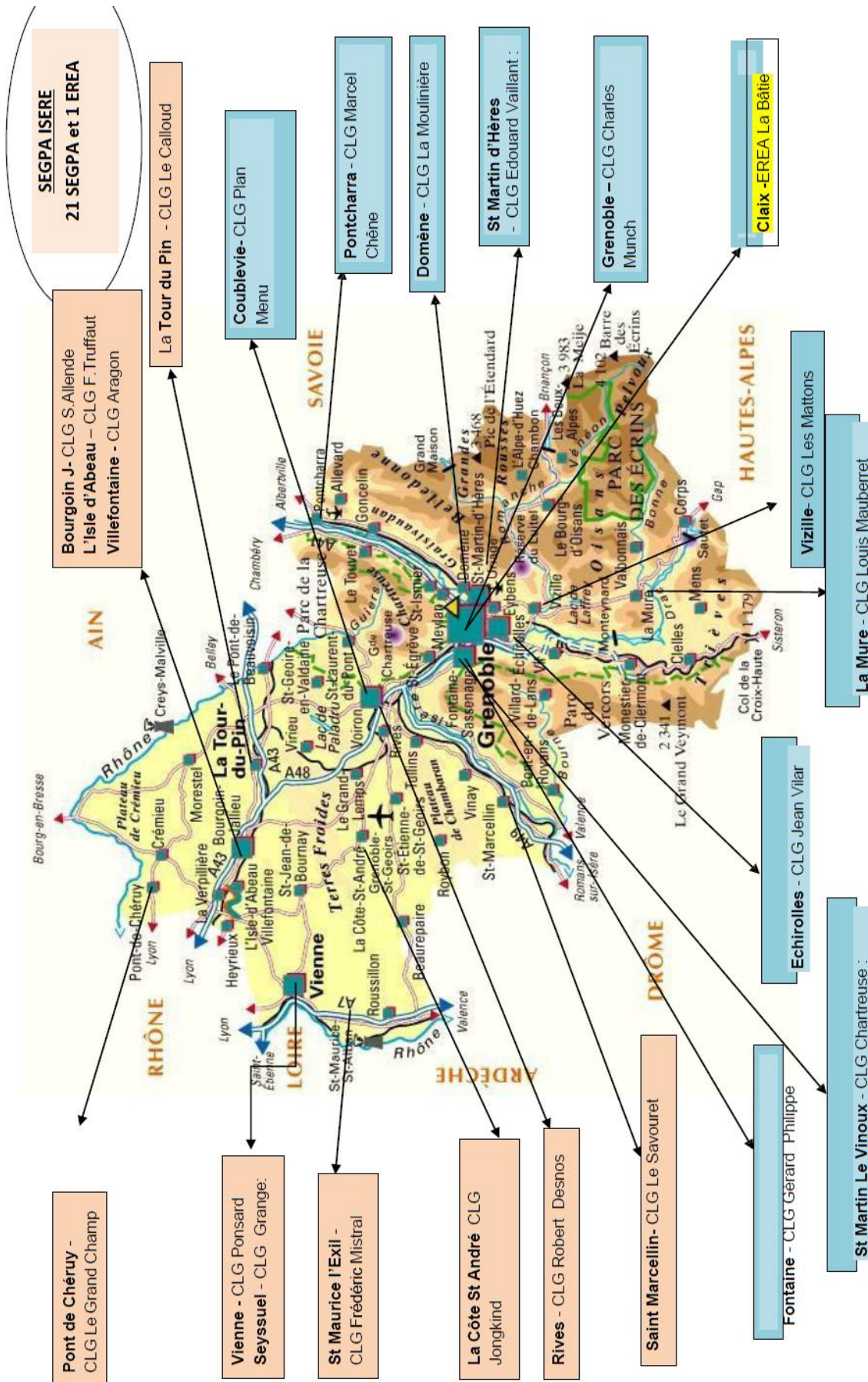
Zoom sur l'agglomération Grenobloise au 150 000ème



- ★ Lycée tête de réseau ULIS
- Autre lycée du réseau (tous les lycées publics, privés, agricoles)
- Lycée public
- Lycée privé sous-contract
- Lycées agricoles publics / Lycées agricoles privés

Source front de carte : IGN - BD Carthage 2011
Source de données : RAHSESE - Brique 3,12

Édité le 04/03/2025 par la SIASEPP EPS Grenoble



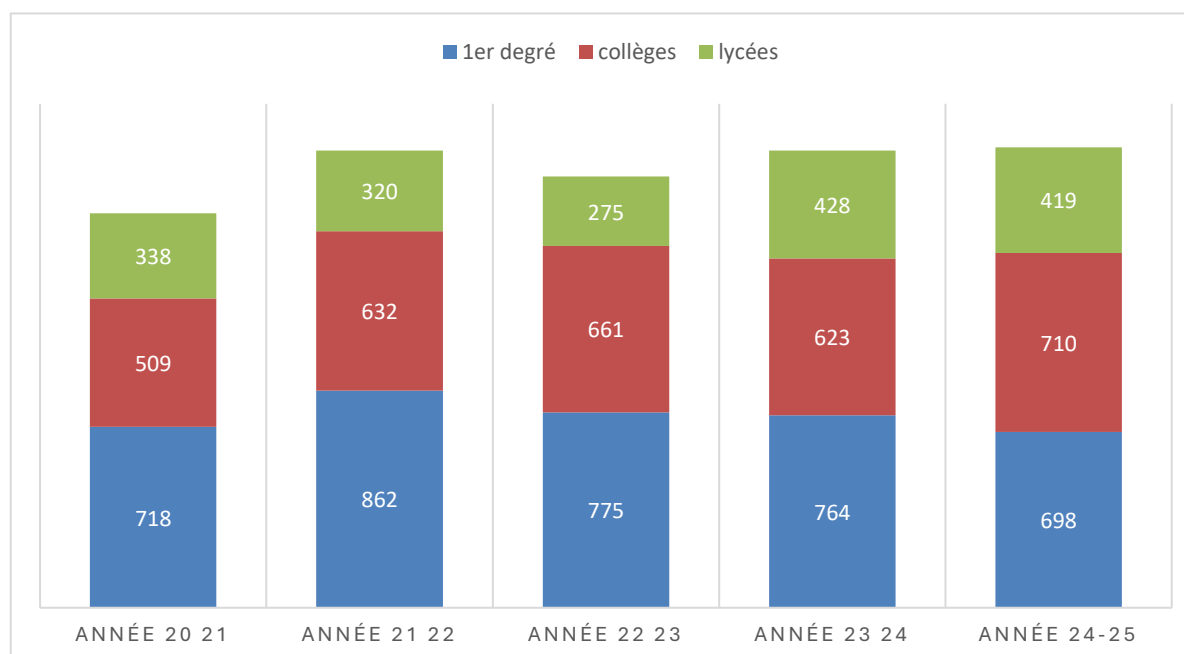
Les Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A)

Les UPE2A accueillent et scolarisent les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA), c'est-à-dire les « élèves nouvellement arrivés en France pour lesquels la maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne permet pas de tirer profit immédiatement de tous les enseignements des classes du cursus ordinaire » (circulaire n°2012-141 du 2 octobre 2012).

Nombre d'élèves accueillis dans le département

	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
1^{er} degré	718	862	775	764	698
2nd degré collèges	509	632	661	623	710
2nd degré lycées	338	320	275	428	419
MLDS-FLE	98	71	15	87	97
TOTAL	1663	1885	1726	1902	1946

Représentation graphique du nombre d'élèves accueillis – hors MLDS-FLE



Source : enquête nationale menée auprès de l'ensemble des écoles et établissements publics et privés sous contrat en janvier 2025 et juin 2025, chiffres DEL 24-25

Accueil des EANA

Dans le premier degré, les élèves sont accueillis dans leur école de secteur, ils sont pris en charge par les professeurs des écoles d'UPE2A qui se déplacent. Des regroupements pédagogiques sont possibles si les conditions d'accueil le permettent.

Dans le second degré, 36 dispositifs accueillent des élèves dans les établissements suivants :

23 en collèges (UPE2A) :

Dans l'agglomération grenobloise :

CLG Olympique, Grenoble UPE2A NSA-PSAO	CLG Vercors, Grenoble
CLG Stendhal, Grenoble UPE2A NSA-PSA	CLG Charles Munch, Grenoble
CLG Aimé Césaire, Grenoble UPE2A NSA-PSA	CLG Edouard Vaillant, SMH
CLG Les Saules, Eybens UPE2A NSA-PSA	CLG Nelson Mandela, Pont de Claix
CLG Chartreuse, St Martin le Vinoux UPE2A NSA-PSA	CLG Jules Vallès, Fontaine
CLG Gérard Philippe, Fontaine UPE2A NSA-PSA	CLG Europole, Grenoble
CLG Pierre Dubois, Seyssinet	CLG Lucie Aubrac, Grenoble
CLG Fernand Léger, SMH	

Hors agglomération :

CLG Louis Aragon, Bourgoin Jallieu	CLG de l'Isle, Vienne
CLG le Grand Champ, Pont de Chérury	CLG Le Calloud, la Tour du Pin
CLG de l'Edit, Roussillon	CLG Pré Bénit, Bourgoin Jallieu
CLG François Ponsard, Vienne	CLG François Truffaut, l'Isle d'Abeau

13 dispositifs en lycées :

10 UPEAA	3 UPEA NSA/PSA :
- Lycée l'Oiselet Bourgoin, Jallieu	- Lycée Ferdinand Buisson, Voiron
- Lycée Jacques Prévert, Fontaine	- Lycée Marie Curie, Echirolles
- Lycée André Argouges, Grenoble	- Lycée Argouges, Grenoble
- Lycée Emmanuel Mounier, Grenoble	
- Lycée Vaucanson, Grenoble	
- Lycée Guynemer, Grenoble	
- Lycée du Grésivaudan, Meylan	
- Lycée Ella Fitzgerald, Vienne	
- Lycée de l'Edit, Roussillon	
- Lycée Charles-Gabriel Pravaz, Pont de Beauvoisin	

Les CIO du département ont pour mission d'accueillir les jeunes nouvellement arrivés avec leur famille. Ils effectuent un premier positionnement scolaire transmis en DSDEN, qui va permettre, après instruction du dossier, l'affectation des élèves.

L'accueil des Enfants issus de Familles Itinérantes et du Voyage (EFIV)

La direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère met en œuvre une politique d'inclusion des élèves itinérants en établissement scolaire en prenant en compte leur spécificité. Sont considérés comme **Elèves issus de Familles Itinérantes et du Voyage (EFIV)**, les élèves issus de familles itinérantes et de familles sédentarisées depuis peu, ayant un mode de relation discontinu à l'école (circulaire n°2012-141 du 2 octobre 2012).

Effectifs

Selon la dernière enquête passée en mai 2025, les écoles du département de l'Isère déclarent accueillir dans leurs effectifs **293 Enfants issus de Familles Itinérantes et du Voyage**. Ces élèves sont répartis dans **96 écoles**, dont la majorité sont situées dans les circonscriptions de BJ 3, G1, G3, Vienne 1 et Vienne 2, Voiron 1 et Voiron 2.

Accueil des EFIV

Dans le premier degré, les EFIV sont inscrits par la mairie comme les autres élèves. Ils sont admis par les directeurs d'écoles dans le niveau de classe qui correspond à leur âge.

Dans le second degré, l'élève est inscrit par le chef d'établissement après affectation par l'autorité académique dans l'établissement de secteur du lieu de stationnement.

Pour certains élèves, notamment au second degré, lorsque les déplacements ne permettent pas la fréquentation assidue d'un établissement scolaire, la continuité pédagogique peut être assurée par un dispositif d'enseignement à distance ou une instruction en famille (**motif 3a de l'Instruction En Famille**).

Deux dispositifs d'enseignement mobile, rattachés à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, scolarisent également des élèves de passage sur le département de l'Isère.

Projet expérimental RESPIRE en Isère

Renforcement Educatif et Scolaire Personnalisé pour une Inclusion Réussie de l'Elève

Contexte

Certains élèves de cycle 1 et 2 scolarisés en milieu ordinaire, n'ont pas pleinement tiré profit des actions et leviers mis en place dans le cadre des différents dispositifs existants. Cette situation les met en grande difficulté impactant leur bien-être et le climat global de leur classe. Le dispositif RESPIRE vise en priorité ces élèves, en leur proposant un accompagnement individualisé sur une période bornée.

Ce projet personnalisé, conçu en collaboration avec la famille et l'école, met l'accent sur le développement des compétences psycho-sociales, l'estime de soi et la consolidation des apprentissages fondamentaux, afin de favoriser l'adoption de comportements adaptés aussi bien dans les apprentissages que dans les interactions avec autrui.

Enjeux et objectifs du dispositif

L'objectif est d'offrir un accompagnement psychologique et pédagogique spécifique, permettant aux élèves de mieux gérer leurs relations avec les autres et de s'intégrer progressivement dans un parcours scolaire ordinaire et inclusif.

Les faits établis et la fiche SST portent en majorité sur les difficultés que peuvent poser certains-es élèves à besoins éducatifs particuliers, aux enseignants et aux équipes. Si la formation engagée depuis la rentrée 2023 est un levier pour outiller les professeurs à la prise en charge de ces élèves, il n'en demeure pas moins que certains élèves échappent aux actions et leviers mobilisés dans le cadre des différents dispositifs, ce qui les place dans une grande difficulté (climat scolaire dégradé, sécurité de l'ensemble des élèves et des personnels, faits de violence récurrents, sentiment d'incompétence professionnelle et démotivation professionnelle)

Le dispositif s'adresse prioritairement à ces élèves dans le cadre d'un accompagnement individualisé. L'élève, qui demeure sous statut scolaire, bénéficie d'un projet élaboré en partenariat avec l'école et la famille et axé sur les compétences psycho-sociales, l'estime de soi et les fondamentaux. Il s'agit d'offrir des accompagnements psychologiques et pédagogiques dédiés pour apaiser les enfants dans leurs relations aux autres et leur permettre d'accéder à un circuit scolaire ordinaire inclusif.

Dans la continuité d'une école inclusive

L'expérimentation se déroulera sur les circonscriptions de Grenoble 1 et Grenoble 2.

Ce dispositif s'adresse à des élèves pour lesquels les actions de l'équipe n'ont pu aboutir à une scolarisation adaptée. Il accueillera 4 à 6 élèves simultanément et s'adresse prioritairement aux élèves de cycle 1, sans exclure la possibilité d'accueillir ceux du cycle 2.

La prise en charge ne pourra excéder 4 demi-journées par semaine et la durée d'appui du dispositif d'accueil est de 4 à 6 semaines, renouvelable 1 fois au cours de l'année scolaire.

Des journées seront consacrées à la co-intervention en classe et à la coordination des personnels concernés (partage des gestes professionnels efficaces, rituels et des modalités d'organisation) car ce lien entre l'école d'origine et le dispositif est une priorité.

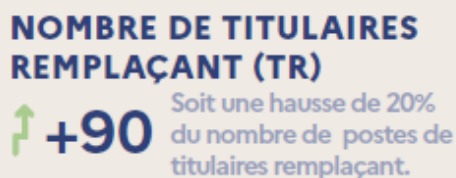
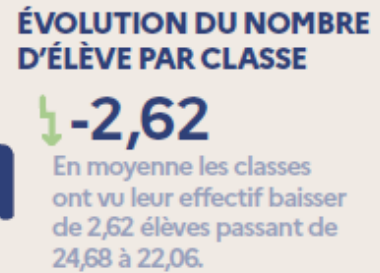
Un protocole sera défini, de manière à ce que ce dispositif soit un levier supplémentaire pour permettre à ces enfants de devenir élèves. A ce titre, les parents ayant donné leur accord à cette prise en charge expérimentale, sont systématiquement associés à :

- L'élaboration du projet
- Les points d'étape en équipe
- Le bilan annuel formalisé

Accompagner tous les élèves vers leur réussite

Évolution des effectifs sur les 10 dernières années (2015-2025)

Département de l'Isère



+18%

+5%



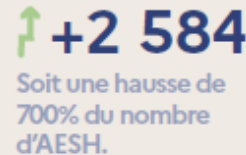
+52%



NOMBRE D'ERSH



NOMBRE D'AESH



+700%



DISPOSITIFS ASH ↑ +23
Création de 23 dispositifs ASH.

+29%

**DISPOSITIFS
ULIS**

+14

**DISPOSITIFS
UEMA**

+4

**DISPOSITIFS
UEEA**

+4

**DISPOSITIFS
AUTISME DAR**

+1

Mesures de rentrée 2025

dans le département de l'Isère

EFFECTIF D'ÉLÈVES PRÉVU À LA RENTRÉE 2025

↓ -1 537

Baisse de 1 537 élèves par rapport au constat de la rentrée 2024.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS À LA RENTRÉE 2025

↓ -16

Pour la rentrée 2025, le nombre d'emplois est en baisse de 16 postes ETP.

Une ambition pour tous nos écoliers



**UNE ÉCOLE
POUR TOUS**

Ecoles hors éducation prioritaire

Tous les groupes scolaires ont une moyenne d'élèves par classe inférieure à 25.

Les élèves de GS, CP et CE1 sont dans des classes à 24 ou moins.

Éducation Prioritaire

Tous les groupes scolaires ont une moyenne d'élèves par classe inférieure à 20.

Public fragile IPS<90

Tous les groupes scolaires ont une moyenne d'élèves par classe inférieure à 23.

Accueil des enfants de 2 ans

Création de 2 classes

c'est aussi...



**CRÉATION DE
DISPOSITIFS**

Ecole inclusive

Dispositif ASH
Création de 2 ULIS
Création d'un poste IME
Création de 2 ERSH
Créations de 11 PAS

Élèves à besoins particuliers

Création de 8 Titulaires remplaçant (FC)
2 Expérimentations « Espace RESPIRE »

Ruralité

Une attention aux petites écoles

3 enseignants cycle 3 dédiés pour assurer liaison école-collège
3 Territoires éducatifs ruraux



ACCOMPAGNEMENT

Des directeurs

Moyens dédiés pour les écoles à 18 classes et plus
Réfèrent 1er degré
Réfèrent sécurité

Des écoles

Création de 3 CPC (Conseiller pédagogique de circonscription)

Remplacement

Création de 4 Titulaires remplaçant

Les parcours linguistiques à l'école primaire

Dans le département, l'enseignement de langue vivante étrangère est assuré majoritairement par les professeurs des écoles.

Au niveau départemental, deux conseillers pédagogiques départementaux LVER accompagnent les équipes (21 circonscriptions). Un groupe départemental LVER accompagne la dynamique langues dans le département de l'Isère.

A la rentrée 2025, 20 assistants de langues originaires de différents pays apportent leur aide à des équipes pédagogiques (1 en arabe, 1 en allemand, 16 en anglais, 1 en espagnol, 1 en italien).

1) Les langues enseignées dans le département

	<i>écoles ordinaires</i>	<i>écoles à sections internationales</i>	<i>écoles EMILE</i>	<i>classes bilangues</i>
anglais	X	X	X	
italien	X	X		X
allemand	X	X	X	X
espagnol	X	X		
arabe		X		
portugais		X		

NB : des cours d'enseignement international de langue étrangère (EILE) sont également proposés dans les langues arabe, portugaise et turque.

2) Les classes bilangues

Ces classes permettent aux élèves de se familiariser avec l'apprentissage d'une deuxième langue dès le CM2.

	<i>nombre d'écoles proposant une LV2 au cycle 3</i>
allemand	12
italien	3
TOTAL	15

Les cours de langues sont assurés par des professeurs de langue de collège.

3) Les écoles EMILE

Dans le cadre de la politique académique mise en œuvre dans le domaine des langues vivantes, une soixantaine d'écoles du département de l'Isère proposent un parcours EMILE à la rentrée scolaire 2025.

Prévisionnel de la répartition des écoles EMILE par circonscription	
Bourgoin-Jallieu 1	1 école
Bourgoin-Jallieu 2	3 écoles
Bourgoin-Jallieu 3	4 écoles
Bièvre-Valloire	6 écoles
Fontaine-Vercors	4 écoles
Grenoble 2	2 écoles
Grenoble 3	2 écoles
Grenoble 4	1 école
Grenoble 5	6 écoles
La Tour du Pin	2 écoles
Pont de Chérufy	5 écoles
Saint Marcellin	2 écoles
Saint Martin d'Hères	6 écoles
Vienne 2	1 école
Voiron 1	5 écoles
Voiron 2	5 écoles
Voiron 3	3 écoles
	58 écoles

Ces écoles proposent un enseignement de certaines disciplines en langue étrangère, par exemple : arts plastiques, EPS, mathématiques.

4) Les écoles à section internationale

Les élèves accueillis dans ces sections sont recrutés par un test d'admission et bénéficient d'au moins 3 heures d'enseignement en langue. 6 écoles grenobloises accueillent ces sections :

<i>école</i>	<i>langue</i>
Ecole élémentaire <i>Houille Blanche</i>	anglais allemand
Ecole élémentaire <i>Jules Ferry</i>	anglais
Ecole élémentaire <i>Menon</i>	arabe
Ecole primaire <i>Bizanet</i>	espagnol
Ecole élémentaire <i>Jean Jaurès</i>	italien
Ecole élémentaire <i>Anthoard</i>	portugais

L'Isère, un département à la pointe du numérique

Le volet numérique repose essentiellement sur le dispositif "Territoire Numérique Éducatif" (TNE) qui vise à offrir aux territoires l'opportunité de bâtir un système éducatif capable de répondre à deux ambitions indissociables : l'élévation générale du niveau et une plus grande justice sociale.



Le dispositif TNE repose sur l'articulation de 4 axes : - équipement des établissements scolaires ; - mise à disposition de ressources éducatives ; - formation des enseignants ; - accompagnement des familles à la parentalité numérique.

L'Isère est l'un des 12 départements "TNE" retenus au plan national depuis septembre 2021. Il se prolongera jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026-2027.

● Focus "Parentalité numérique"

Le volet parentalité des TNE a pour objectif de faire connaître aux parents d'élèves les outils à leur disposition, notamment en matière de suivi de la scolarité de leurs enfants, et de les sensibiliser aux risques du numérique. Plus largement, ce volet parentalité ambitionne de renforcer le lien école-familles, grâce et par le numérique et la mise à disposition de dispositifs d'entraide entre parents.

Toutes les écoles ayant participé à un AMI ont ou vont bénéficier d'une action de parentalité en lien avec le numérique.

- La coordination départementale est assurée par la Ligue de l'enseignement sous la gouvernance de La Trousse à Projet.
Ligue de l'Enseignement : parentalitenumerique@laligue38.org / <https://www.laligue38.org/tne-isere-parentalite-numerique/>
- Les médiateurs des associations partenaires ont été formés par la Trousse à Projet, La Ligue et la DSDEN sur la thématique des ENT, partie intégrante du TNE de l'Isère.
- Point d'étape :
 - Toutes les écoles et collèges concernés ont été contactés par la Ligue.
 - Les établissements peuvent choisir au sein d'un catalogue les actions qui correspondent aux besoins des parents de leur secteur. (Usage des ENT, accompagnement aux démarches administratives, réseau sociaux, cyberharcèlement, accompagnement de l'arrivée du premier téléphone...)



- Le calendrier des interventions est construit entre les directions des établissements et la Ligue. La volonté est de choisir un lieu et un moment permettant de toucher les familles les plus éloignées de la parentalité numérique.
- Actions réalisées en 2024-2025 :
 - Une douzaine d'ateliers d'1h30 en proximité des écoles et collèges
 - Participation à des manifestations plus importantes : Festival cultures urbaines, Evènement à l'échelle de la commune avec participations des écoles, du collège, des associations.
- Les écoles et collèges TNE situés en Territoire Éducatif Rural (TER) : Ces établissements bénéficient du dispositif parents ressources. La Ligue de l'Enseignement 38 expérimente ce dispositif, dont la mission est de créer un réseau de parents capables de soutenir d'autres parents en difficulté avec le numérique. Ce projet vise à favoriser la coéducation entre l'école et les familles autour des enjeux du numérique, et sera expérimenté jusqu'au 31 juillet 2026.
 - Actions à venir : Evènement grand public dans l'Oisans à l'automne 2025.

● Focus L'Intelligence Artificielle (IA)

Le TNE de l'Isère est partenaire du **Parcours d'accompagnement "Trajectoires IA en AURA"**, élaboré par la DRANE Auvergne-Rhône-Alpes (en partenariat également avec le réseau Canopé et la chaire éthique IA de l'université de Grenoble Alpes).

Précautions d’usage et outils de l’IA à destination des professionnels de l’éducation

- **Précautions d’usage**

CNIL

“Le RGPD prévoit des obligations de transparence, qui consistent essentiellement à informer les personnes dont les données sont traitées de la manière dont elles sont traitées (pourquoi, par qui, comment, combien de temps, etc.). Cela concerne aussi bien les traitements de données consistant à développer un système d’IA que l’utilisation d’un système d’IA sur ou par un individu (qui donnerait ainsi lieu à un traitement de données personnelles).”

Cadre réglementaire IA Act

- **Outils :**

- Assistant de Prompt ACTIF (Action/Contexte/Tonalité/Identité/Format)
- Comparateur d’IA : Choisir l’IA la plus adaptée à sa tâche avec la plateforme gouvernementale ComparIA

Exemple d’usage :



Demander la transformation d’un texte en écriture « FALC » (Facile à Lire et à comprendre : cela permet de rendre accessible les écrits au public vulnérable (règlement intérieur, communication, etc....).

Outils et logiciels à destination des élèves

Dans le cadre du dispositif national TNE décliné en Isère, des **Solutions Numériques Éducatives (SNE) intégrant de l’IA** (Lalilo-Plume, Wooflash, ...) sont proposées en accès gratuit à toutes les écoles et collèges.

Formation

Un temps fort de formation a été le Séminaire “Trajectoires IA en AURA : IA et évaluation(s)”, organisé le 5 février 2025. Au programme : - Problématique autour de l’évaluation ; -Penser l’IA comme outil d’aide aux élèves ; - IA et éthique ; - IA et gestes professionnels des enseignants. Des webinaires ont complété ce séminaire qui comprend également un parcours M@gistère en auto-inscription : « Trajectoires IA en AURA ».

Perspectives

Pour l’année scolaire à venir, 2025-2026, la dynamique amorcée d’étude des potentiels et précautions d’usage de l’IA va se poursuivre.

Le TNE de l'Isère en appui sur la DRANE va également contribuer à l'**expérimentation de différentes solutions intégrant l'IA** pour divers types de personnels : - **Nolej** (Création d'activités de micro-apprentissage à destination des enseignants) ; - **LogBook** (Génération de feedbacks oraux et outil de suivi précis des progrès) ; - **Noota** (outil d'automatisation des prises de notes en réunion ou visioconférence à destination des cadres).

Le défi technologique, sciences et Education au Développement Durable

Depuis quelques années, le déploiement d'actions et de dispositifs souligne la volonté de la DSDEN de l'Isère de développer la culture scientifique et technologique ainsi que l'Education au développement durable au sein du département en promouvant auprès des enseignants et de leurs élèves, un enseignement des démarches scientifiques et EDD. Des temps de formation départementale sont pensés pour accompagner les professeurs ou formateurs dans la mise en œuvre. La liaison inter-cycle est largement intégrée dans les actions et dispositifs.

Le défi scientifique, technologique bi-départemental Isère Savoie 2025

Depuis 2018, un défi scientifique et technologique est proposé par le groupe Sciences EDD 38, aux classes volontaires du cycle 1 au cycle 3 (dont classes de 6^{ème} générale et Segpa). Les attendus du défi selon le cycle s'appuient sur les programmes, favorisant l'investigation, la créativité artistique ainsi que la rigueur dans la mise en œuvre de démarches scientifiques. Il est recherché des croisements entre les disciplines, en particulier dans le domaine 1, pour développer le langage oral, écrit, les arts et les mathématiques. Le défi 2025 bi-départemental Isère-Savoie « Peindre avec la nature, on va en voir de toutes les couleurs » a attiré 134 classes. Il s'agissait de mobiliser les élèves autour des apprentissages, notamment en chimie, tout en impliquant les familles et le périscolaire à travers une approche ludique et motivante. Le projet a bénéficié du marrainage de Pauline Martinetto, enseignante-chercheuse à l'Université Grenoble Alpes, membre de l'Institut Néel et du CNRS. La finale s'est déroulée à Saint Chef, avec la participation en tant que jury d'une classe de l'école élémentaire Louis Seigner et la présence de monsieur le Maire.

Les ressources et les résultats sont publiés sur le [site science et technologie 38](#).



Les dispositifs Partenaires Scientifiques pour la Classe et Les Sciences, c'est leur chance

Le dispositif *Partenaires Scientifiques pour la Classe* (PSC) enrichi cette année, par l'initiative *Les Sciences, c'est leur chance*, permet à des professeurs des écoles de bénéficier de l'accompagnement dans leur classe de GS au CM2, d'un étudiant en sciences (de la 3^{ème} année de licence au doctorat) pendant 5 à 7 séances dans une logique de co-construction et de co-animation d'une séquence en sciences. Ce dispositif est soutenu par les *Maisons pour la science*. S'appuyant sur une convention entre le ministère de l'Education Nationale, l'Académie des sciences et



la Fondation *La main à la pâte*, il a permis en 2025 à 84 classes accompagnées de 104 étudiants de s'impliquer sur des thématiques scientifiques diverses.

Le projet *Partager et communiquer la science*

Impulsé en 2014 et soutenu par la CARDIE depuis 2015, le dispositif permet à des lycéens, sous le tutorat d'élèves ingénieurs de l'école INP-PHELMA Grenoble, d'accompagner des élèves d'écoles élémentaires du secteur REP du collège Gérard Philipe de la ville de Fontaine dans la mise en pratique de démarches scientifiques. Un colloque scientifique organisé par les étudiants, invitant toutes les 3 classes participantes, s'est tenu le 22 mai 2024 à l'INP-Phelma.

Le centre pilote *La main à la pâte* de Grenoble et le Lab Junior Yannick Sonnefraud

Créé en 2010, le centre pilote situé au collège REP+ Lucie Aubrac à la Villeneuve de Grenoble, coordonné par la CPD mathématiques et sciences, propose un partenariat multi-acteurs (Rectorat, Fondation *La main à la pâte*, Ville de Grenoble, *Maison pour la Science en Alpes Dauphiné*, UGA, CNRS, Casemate, Canopé), en s'appuyant sur une convention renouvelée cette année pour 5 ans. Plusieurs actions sont développées : des formations des enseignants du Rep+, le prêt de matériel scientifique et les ateliers scientifiques du Lab-JYS destinés aux élèves du cycle 3 (CM-6ème) du réseau d'écoles du REP+ du collège Lucie Aubrac, dans le cadre des vacances apprenantes.

15 ateliers ont été animés par des chercheurs, en étroite collaboration avec les enseignants du réseau, réunissant ainsi près de 200 élèves.



Le projet « Piafs de ma rue »

Le Centre Pilote a soutenu le projet « Piafs de ma rue », un projet de sciences participatives de la Fondation *La Main à la pâte*. 1000 élèves du département ont inventorié les oiseaux proches de leur école et partagé leurs données, encadrés par l'expertise scientifique de Charlotte Francesiaz, chercheuse à l'Office Français de la Biodiversité. Suivi par 25 000 élèves en France, ce projet a été mis à l'honneur lors des 30 ans de la Fondation La Main à la pâte, le 13 mai 2025 sous la coupole de l'Institut de France à Paris.

La labellisation E3D des écoles du département



Le label E3D (école/établissement en démarche globale de développement durable) a été créé faisant suite à la circulaire de 24-9-20 pour valoriser et amplifier l'effort des écoles et des établissements engagés dans des parcours pédagogiques riches et diversifiés en faveur de l'EDD.

Les campagnes de labellisation E3D dans le département de l'Isère s'appuient sur la circulaire académique, des outils académiques 1^{er} degré et une commission départementale de labellisation. Depuis 2020, ce sont 150 écoles iséroises qui ont reçu un label E3D : 114 écoles de niveau 1 ont montré leur engagement dans la démarche, 35 écoles de niveau 2 ont approfondi une stratégie déployée autour d'un comité de pilotage, par la mise en lien de plusieurs objectifs de développement durable (ODD) et 1 école a obtenu cette année le niveau 3 qui distingue un établissement « expert » en développement durable grâce à de nombreuses actions menées sur le territoire et une belle ouverture à l'international.

L'EDD avec le partenariat des ENS et de Grenoble Alpes Métropole

La DSDEN de l'Isère dans un étroit partenariat avec le département et Grenoble Alpes Métropole (GAM) permet aussi à des centaines de classes du département de bénéficier d'une Education au Développement Durable en adéquation avec les programmes. Au cours de l'année 2024-2025 : 943 classes du département ont pu bénéficier du dispositif *A la découverte des ENS* et 403 classes des 49 communes de l'agglomération grenobloise ont été impliquées dans les activités proposées par GAM.

La maternelle

Plan maternelle et priorités de la rentrée 2025-26

- L'école maternelle, première étape du parcours scolaire des enfants, est déterminante pour l'épanouissement des élèves, la réduction des inégalités, notamment en matière de développement du langage, et la réussite ultérieure des élèves. Elle permet en effet de poser l'expérience de l'école fondée sur la confiance en soi et le développement du goût pour apprendre et vivre ensemble. Les enjeux spécifiques cette année pour la maternelle et la mise en œuvre des nouveaux programmes de Cycle 1 : le respect du développement de l'enfant et l'articulation avec le cycle 2.



Dans la continuité des plan français et plan mathématiques, seront développées en formation des enseignants deux focales :

- Le développement et la structuration du langage oral (la place de l'oral dans une diversité de situations langagières, prenant en compte les écarts de développement des élèves : vocabulaire et syntaxe).
- La construction du nombre en mathématiques avec l'importance de la manipulation et du jeu dans les apprentissages (varier les situations : résolution de problèmes, activités de tri, de classement, de mesure).
- La Transversalité des compétences langagières et mathématiques et un continuum dans le parcours des élèves du cycle 1 au cycle 3 (cohérence pédagogique).

FOCUS

Les formation conjointes PE/ATSEM et l'élaboration des chartes : un binôme efficace dans l'intérêt premier des élèves et des familles

Proposition d'un programme de formation destiné à favoriser la collaboration entre les professeurs d'école et les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) à partir de la rentrée 2025.

Les objectifs de cette formation et de la rédaction de chartes :

- Améliorer la communication entre les professeurs et les ATSEM.
- Créer un environnement de travail collaboratif et clarifier les rôles et responsabilités de chaque professionnel pour une meilleure collaboration (rôle de chacun dans la gestion des situations).
- Créer un environnement de travail collaboratif pour le bien-être des élèves.
- Partager des ressources et des pratiques efficaces et équitables pour la gestion de classe, les activités éducatives et les gestes professionnels adaptés.

L'Éducation Artistique et Culturelle en Isère

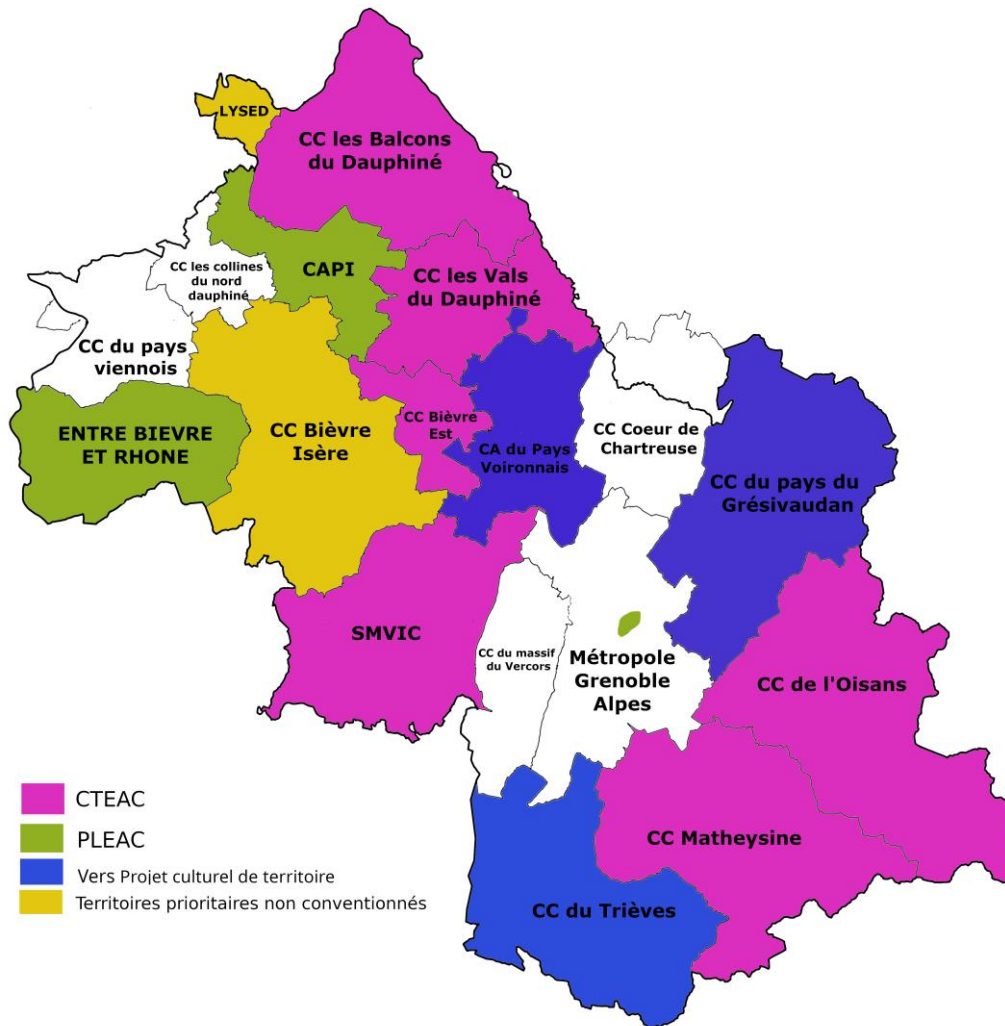
La DSDEN de l'Isère accompagne le développement du 100 % Education Artistique et Culturelle (EAC) en Isère dans le cadre d'une Convention départementale avec les services de l'État, le Département, la Région et la CAF.

Elle met ainsi en lien les dispositifs nationaux, académiques et départementaux de l'Education nationale avec ceux des autres partenaires afin d'assurer une couverture la plus équitable possible sur le département. Son action se situe spécifiquement au niveau de l'accompagnement de projets en milieu scolaire et de la mise en œuvre de formations pour les enseignants.

Elle s'attache à accompagner fortement le développement de l'éducation artistique et culturelle sur les territoires ruraux prioritaires, ainsi qu'en direction des publics de l'Education prioritaire.

DES TERRITOIRES CONVENTIONNES EN EAC

POUR MOBILISER NOS RESSOURCES COMMUNES SUR LE DEPARTEMENT



QUELQUES CHIFFRES-CLEFS
10 DISPOSITIFS SPECIFIQUES DE LA DSDEN

<p>ARCHITECTURE avec « Art'chitecture 38 »</p>	<p>ARTS PLASTIQUES avec « Arts plastiques 38 »</p>	<p>DANSE avec « Danse en Isère » et « Bal en liance »</p>	<p>CINEMA avec « Ecole et Cinéma » et « Petit cinéma de classe »</p>
<p>CHORALE avec « Chorale 38 »</p>	<p>MUSIQUE avec Musique 38</p>	<p>THEATRE avec « THEA »</p>	<p>PHOTOGRAPHIE avec « Correspondances photographiques »</p>

POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS EN EAC DANS LES ECOLES
 37 % des élèves dans le 1^{er} degré public
 71 formations organisées
DES FINANCEMENTS DU RECTORAT SUR LES PROJETS DES 1^{er} et 2d degrés

ECOLES PUBLIQUES

21 projets

COLLEGES PUBLICS

62 projets

83 projets cofinancés en EAC sur le département
L'ACCOMPAGNEMENT DE DISPOSITIFS NATIONAUX

CREATION EN COURS

RESIDENCES D'AUTEURS

COLLEGE AU CINEMA

Publics concernés : 5 585 élèves des écoles et collèges publics du département

PERSPECTIVES

De nouveaux conventionnements amèneront à la mise en œuvre de projets coordonnées et structurants en EAC en 2025-26 dans les Vals du Dauphiné et le Trièves.

Les financements du Rectorat sur des projets culturels dans le 1er degré seront concentrés sur des zones prioritaires : Bièvre Isère, Lysed, Vals du Dauphiné, Education prioritaire, Quartiers en politique de la ville.

Les cités Educatives

Expérimentation entreprise en 2019, les Cités éducatives sont des projets territorialisés associant, aux côtés des communes, le ministère de la Ville (ANCT) et de l'Education Nationale (DGESCO) et répondant aux trois objectifs nationaux du programme :

- Conforter le rôle de l'école ;
- Promouvoir la continuité éducative ;
- Ouvrir le champ des possibles.

Initialement centré sur les 3/16 ans, le programme a été progressivement élargi pour s'adresser au public des 0/25 ans

A la rentrée 2025, trois Cités éducatives sont labellisées en Isère pour une période de trois ans (2022/24), et elles sont engagées dans le processus du renouvellement de leur label pour une nouvelle période de 3 ans de (2025/27)

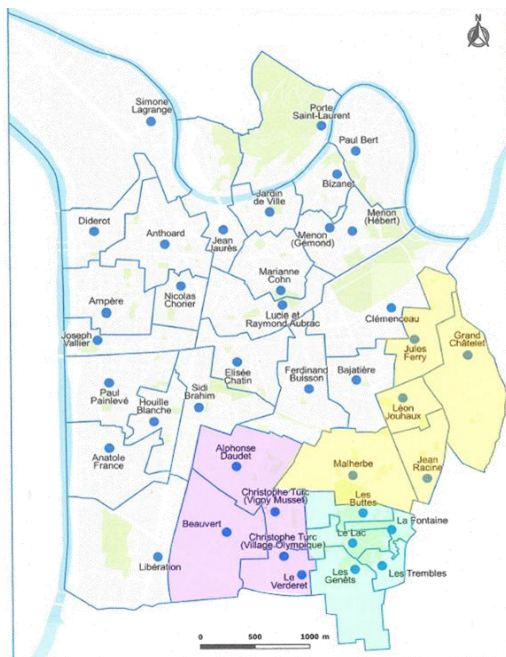
Cité éducative de Grenoble

Périmètre

La cité éducative de Grenoble est appuyée sur les 3 plus importants des 4 QPV de la commune (Villeneuve-Village Olympique, Abbaye-Jouhaux-Teisseire-Malherbe-Chatelet ET Mistral) et rassemble les 3 réseaux d'éducation prioritaire de la commune.

A cheval sur deux circonscriptions du 1^{er} degré (G1 et G2), la cité éducative rassemble 22 écoles du 1^{er} degré, 3 collèges, 1 collège associé et 3 lycées.

Cité éducative Grenoble	N étab scol	N élèves
Ecoles 1 ^{er} degré	22	4564
Collèges	3	1205
Lycées associés	3	972
Total	28	6741



Le périmètre de la cité éducative

3 priorités d'action définies
 La petite enfance
 Les 16/25 ans
 La place des parents

Les 7 axes stratégiques de la cité éducative
axe 1 : Attention éducative
axe 2 : Persévérance scolaire et ambition
axe 3 : Parentalité
axe 4 : Ouverture sur le monde
axe 5 : Santé
axe 6 : Formation / qualification / insertion professionnelle
axe 7 : Culture commune

Contrat de ville de référence : Grenoble Alpes Métropole

Dotation annuelle : 500 000 €

Actions remarquables développées :

- Dispositif d'accueil du collégien temporairement exclu
- Médiation d'interprètes pour permettre à chaque parent d'accompagner au mieux le parcours de son enfant
- **Création d'un fonds social dans chacune des écoles du 1^{er} degré**

Cité éducative d'Echirolles

Périmètre

La cité éducative d'Echirolles couvre les trois QPV de la commune et rassemble les deux réseaux d'éducation prioritaire de la commune. Elle rassemble 15 écoles du 1^{er} degré (toutes dans la circonscription de Grenoble 3), 2 collèges et 2 lycées.

cité éducative Echirolles	N étab. scol.	N élèves
écoles 1er degré	15	2 502
collèges	2	811
lycées associés *	2	364
total	19	3 677

*N de lycéens accueillis issus des périmètres des cités éducatives de l'agglomération

Contrat de ville de référence : Grenoble Alpes Métropole

Dotation annuelle : 375 000 €

Actions remarquables développées :

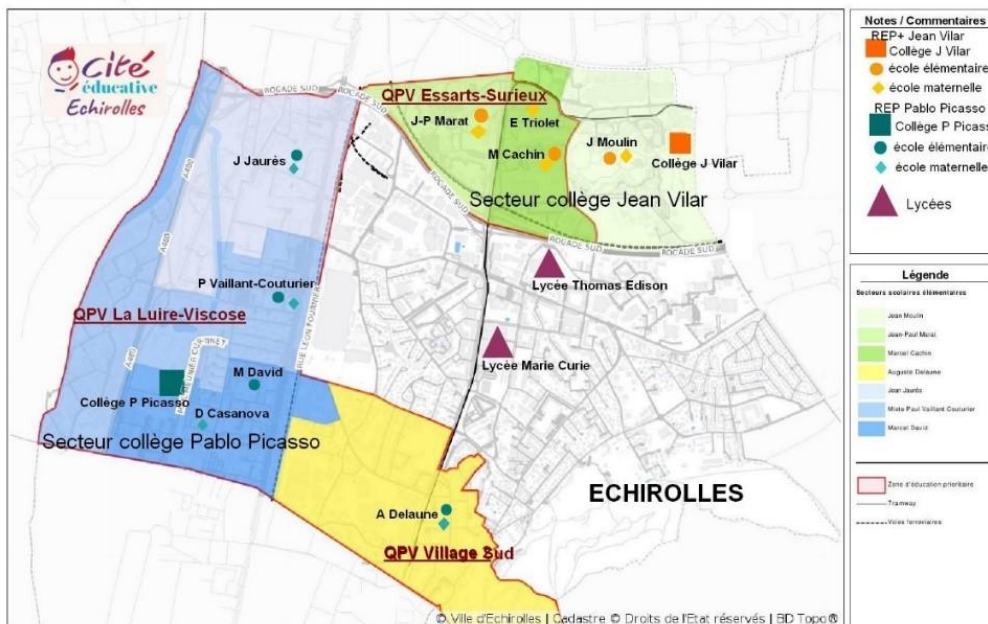
- Médiation par les pairs dans les établissements scolaires de la cité
- Séjours apprenants et solidaires en famille (vacances scolaires)

- OSE tous les sports

4 priorités d'action définies

- Des langages pour penser et communiquer
- Une projection positive et concrète vers le monde du travail
- Un cadre éducatif et scolaire pour grandir et s'épanouir
- Une éducation au développement durable, individuel et collectif

(comité stratégique du 13 juillet 2022)



Cité éducative de L'Isle

d'Abeau / Villefontaine

Périmètre

La cité éducative de L'Isle d'Abeau / Villefontaine est constituée de deux territoires non contigus (un par commune) qui présentent des caractéristiques très proches, y compris en nombre d'enfants et de jeunes concernés. La cité éducative couvre les 3 QPV des deux communes et inclut le réseau d'éducation prioritaire de Villefontaine. Elle rassemble 18 écoles du 1er degré (toutes dans la circonscription de Bourgoin Jallieu 2), 4 collèges et 2 lycées.

cité éducative L'Isle d'Abeau / Villefontaine	N étab. scol.	N élèves	L'Isle d'Abeau		Villefontaine	
			N	N élèves	N	N élèves
écoles 1er degré	18	3 751	9	1 721	9	2 030
collèges	4	1 907	2	972	2	935
lycées associés *	2	993	1	474	1	519
total	24	6 651	12	3 167	12	3 484

*N de lycéens accueillis issus du périmètre de la cité éducative

Contrat de ville de référence : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

Dotation annuelle : 415 000 €

Communication : Différents outils de communication à destination des partenaires ont été élaborés grâce, notamment, à la mobilisation des services communication des deux communes

Actions remarquables développées :

- Consolidation des postes de coordination de réussite éducative
- Développement de nombreux projets d’ouverture sur le monde et l’environnement au sein des différents établissements scolaires de la cité

Les 5 axes stratégiques de la cité éducative

- axe 1 : une culture commune entre tous les acteurs pour la continuité des parcours des enfants et des jeunes
- axe 2 : de futurs citoyens, individus éclairés
- axe 3 : épanouissement de l’enfant dans un environnement apaisé
- axe 4 : ambition, réussite, insertion professionnelle
- axe 5 : renforcer exercice de la parentalité

Cités éducatives de l’Isère – liste des établissements membres

Cité éducative de Grenoble

liste des établissements			EP	CLA	politique de la ville *
école	élémentaire	La Fontaine	REP+		QPV
école	élémentaire	Les Genets	REP+		QPV
école	élémentaire	Les Trembles	REP+		QPV
école	élémentaire	Alphonse Daudet	REP		acc QPV
école	élémentaire	Christophe Turc	REP	CLA	QPV
école	primaire	Le Lac	REP+		QPV
école	maternelle	La Fontaine	REP+		QPV
école	maternelle	La Rampe	REP+		QPV
école	maternelle	Les Frênes	REP+		QPV
école	maternelle	Marie Reynoard	REP		QPV
école	maternelle	Alphonse Daudet	REP		acc QPV
école	primaire	Les Buttes	REP+		QPV
école	primaire	Beauvert	REP		QPV
école	primaire	Le Verderet	REP		QPV
école	primaire	Le Grand Chatelet	REP		QPV
école	primaire	Jules Ferry	REP		
école	primaire	Léon Jouhaux	REP		QPV
école	primaire	Jean Racine		CLA	acc QPV
école	primaire	Malherbe			acc QPV
collège		Lucie Aubrac	REP+		QPV
collège		Olympique	REP		QPV
collège		Vercors	REP		QPV
lycée polyvalent		Emmanuel Mounier		CLA	acc QPV
lycée professionnel et lycée des métiers		Guynemer		CLA	acc QPV
lycée polyvalent		André Argouges			acc QPV

* QPV: établissement situé en QPV - acc QPV: établissement accueillant des élèves de QPV

Cité éducative d’Echirolles

liste des établissements			EP	CLA	politique de la ville *
école	élémentaire	Jean-Paul Marat	REP+		QPV
école	élémentaire	Marcel Cachin	REP+		QPV
école	élémentaire	Jean Moulin			acc QPV

liste des établissements			commune	EP	CLA	politique de la ville *
école	élémentaire	Coteau de Chasse (GS16)	L'Isle d'Abeau			
école	élémentaire	Les Fauvettes (GS17)	L'Isle d'Abeau			QPV
école	élémentaire	Louis Pergaud (GS19)	L'Isle d'Abeau		CLA	acc QPV
école	maternelle	Coteau de Chasse (GS16)	L'Isle d'Abeau			
école	maternelle	Les Fauvettes (GS17)	L'Isle d'Abeau			QPV
école	maternelle	Louis Pergaud (GS19)	L'Isle d'Abeau		CLA	acc QPV
école	primaire	Les Chardonnerets (GS14)	L'Isle d'Abeau		CLA	QPV
école	primaire	La Peupleraie (GS11)	L'Isle d'Abeau			
école	primaire	Le Petit Prince (GS20)	L'Isle d'Abeau			
école	élémentaire	Christophe Colomb (GS18)	Villefontaine			
école	élémentaire	Jules Ferry (GS12)	Villefontaine			
école	primaire	Galilée (GS1)	Villefontaine	REP		QPV
école	maternelle	Jules Ferry (GS12)	Villefontaine			
école	maternelle	Les Quatre Vents (GS22)	Villefontaine			
école	primaire	Les Armières (GS6)	Villefontaine	REP		
école	primaire	Buisson Rond (GS10)	Villefontaine	REP		QPV
école	primaire	Le Ruisseau (GS13)	Villefontaine	REP		acc QPV
collège		François Truffaut	L'Isle d'Abeau		CLA	QPV
collège		Robert Doisneau	L'Isle d'Abeau		CLA	acc QPV
collège		Louis Aragon	Villefontaine	REP		QPV
collège		René Cassin	Villefontaine			acc QPV
lycée polyvalent		Philibert Delorme	L'Isle d'Abeau			acc QPV
lycée polyvalent lycée des métiers		Leonard de Vinci	Villefontaine			acc QPV

* QPV: établissement situé en QPV - acc QPV: établissement accueillant des élèves de QPV

éducative de L'Isle d'Abeau / Villefontaine

Cité

Les Territoires Educatifs Ruraux

Menée depuis 2024 sur 3 territoires en Isère, la démarche TER vise à garantir un accès égal de tous à un service public d'éducation de qualité, offrant sur tout le territoire les mêmes opportunités de réussite à chaque enfant et chaque jeune, quels que soient son origine sociale et son lieu de résidence.

Cette démarche poursuit cinq grandes priorités,

- Garantir aux jeunes un véritable pouvoir d'agir
- La continuité éducative
- Le numérique
- L'éducation artistique et culturelle
- L'éducation physique et sportive et sport/santé



Co-portée par les communautés de communes et la DSDEN, elle s'inscrit dans les dynamiques territoriales et les engagements existants de chaque territoire associant d'autres partenaires : le SDJES, la CAF, le conseil départemental ou encore la MSA.

Les conventions, signées en 2024, courent sur une durée de 3 années scolaires et dotent chaque territoire d'un financement annuel de 30 000 euros.

Le Territoire Educatif Rural des Balcons du Dauphiné

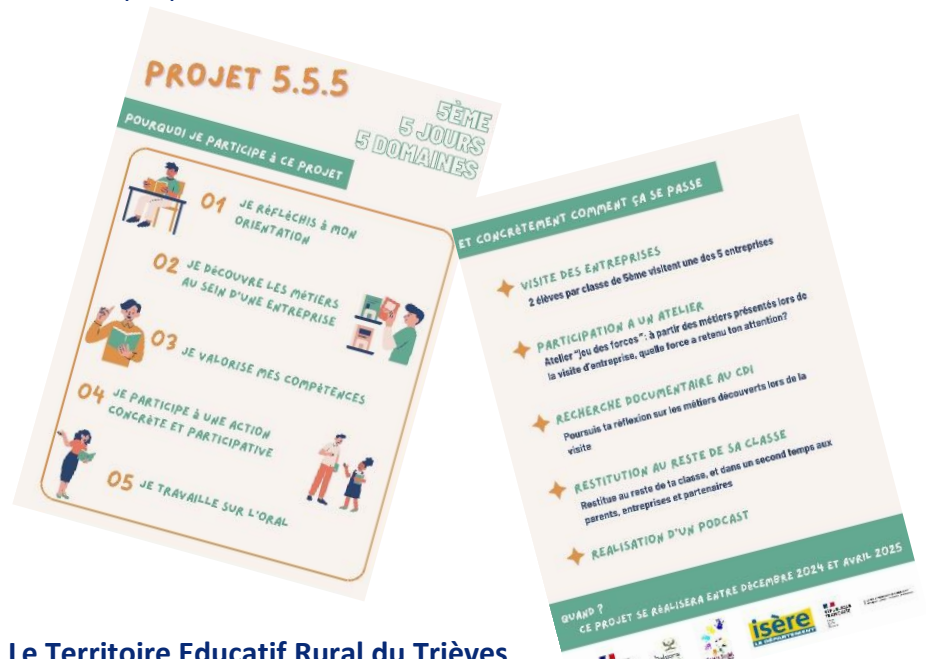
A cheval sur 5 circonscriptions, le TER des Balcons du Dauphiné compte 59 écoles, 6 collèges et 1 lycée pour un total de 11 715 élèves.

Focus projet 5,5,5

Projet créé entre deux collèges, la communauté de communes, le centre social de Morestel, le département de l'Isère, et des entreprises basées sur les Balcons du Dauphiné, le projet 5^{ème}, 5 jours et 5 domaines vise à proposer une action concrète à des élèves de 5^{ème} pour réfléchir sur son orientation à travers la visite d'entreprises, un atelier travaillant sur les forces et les faiblesses de chaque élève puis un temps de restitution pour commencer à rendre plus à l'aise les élèves à l'oral.

Exemples d'actions de l'année mises en place :

- Projet 5^{ème}, 5 jours, 5 domaines : travail autour de l'orientation des élèves de 5^{ème}
- Projet Educatif De Territoire Intercommunal
- Lier les propositions culturelles du territoire à ceux des écoles

**Le Territoire Educatif Rural du Trièves**

Le TER du Trièves compte 17 écoles et 2 collèges pour 1 326 élèves.

Exemples d'actions de l'année mises en place :

- Projet autour de l'accès à la culture
- Travail sur l'égalité fille garçon
- Lien avec le projet culturel de territoire

Le Territoire Educatif Rural de la Matheysine

Le TER de la Matheysine concerne 24 écoles, 2 collèges et 1 lycée pour un total de 2 574 élèves.

Exemples d'actions de l'année mises en place :

- Travail sur la continuité éducative
- Atelier sur la parentalité numérique
- Découverte du secteur du livre

Professeur Objectif 6^{ème}

Dans le cadre de la mise en œuvre du cycle 3 relevant aujourd'hui de deux structures (écoles et collège) et afin d'accompagner les élèves dans ce continuum pédagogique, un poste de professeur Objectif 6^{ème} est ainsi créé dans chacun des 3 TER de notre département.

Le professeur Objectif 6^{ème} a pour mission d'améliorer la continuité des apprentissages des élèves, directement auprès d'eux, en permettant une adaptation plus rapide des élèves de 6^{ème} arrivant en collège et en accompagnant les élèves de CM2 dans la transition école/collège.

L'Education Prioritaire

1. L'Education prioritaire en chiffre

Dans le premier degré (données prévisionnelles 2025)

- 11 REP (réseau d'éducation prioritaire) soit 70 écoles
- 2 REP+ soit 12 écoles
- 792 classes en tout
- 10 circonscriptions de l'Isère (G1, G2, G3, BJ1, BJ2, FV, PDC, V1, V2, SMH)
- 14 299 élèves sont prévus dans le 1^{er} degré
- 3 conseillers pédagogiques de circonscription à temps plein en REP+
- 4 conseillères pédagogiques départementales « fondamentaux » avec des missions spécifiques en éducation prioritaire, formées en didactique et en ingénierie de formation par des chercheurs dans le cadre du projet Pégase.

Dans le second degré (données prévisionnelles 2025)

- 11 collèges en REP : 6 489 élèves +426 élèves en SEGPA
- 2 collèges en REP+ : 856 élèves + 52 élèves en SEGPA
- 7 823 élèves dans le 2nd degré

2. Le dispositif « classes dédoublées » (CP, CE1) et allégées (GS) de REP et REP+

Effectifs (rentrée 2024-2025)

Classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Effectif moyen d'élèves par classe
CP et CE1 dédoublés	3482	267	13.04
GS allégées	1892 (sur 1759)	140	13.6

Une formation commune pour tous les professeurs

Tous les enseignants affectés sur le dispositif ont bénéficié d'une journée de formation en 2024-2025. Ces formations s'inscrivent dans la continuité depuis l'instauration du dispositif « Plus de maîtres que de classes ». Elles s'appuient sur les difficultés rencontrées par les élèves et l'analyse de leurs résultats aux Evaluations Nationales.

En 2024-2025, la formation a porté sur « Ecrire » : dictée à l'adulte, calligraphie, copie, dictée, production d'écrits courts ritualisés.

Chaque formation vise le développement d'une compétence enseignant : « *Faire écrire les élèves quotidiennement dans toutes les disciplines* » en 2024-2025, avec une focale particulière sur la préparation orale collective avant le temps d'écriture.

La formation s'appuie sur les recommandations des programmes, les différents guides ministériels et les derniers résultats de la recherche.

Les conseillers pédagogiques de circonscription sont invités à ces formations, afin de partager une culture commune et d'accompagner les équipes « sur le terrain ». D'autre part, les écoles peuvent faire appel aux Conseillères Départementales en charge de ces formations, pour mener des retours d'expérience avec les équipes.

Un accompagnement personnalisé avec des visites de classes

Les inspecteurs, les conseillers pédagogiques départementaux (selon les années) et de circonscription effectuent ces visites. Des indicateurs de suivi, un bulletin de visite et des repères explicites de gestes et pratiques professionnels ont été élaborés afin d'harmoniser les attendus.

3. Les perspectives pour la formation en Education prioritaire en 2025-2026

- Pour tous les enseignants du REP+ : 1 conférence avec un chercheur et 5 journées sur des contenus disciplinaires et pédagogiques prises en charge par les conseillers pédagogiques départementaux des disciplines concernées.
- Pour tous les enseignants de cycle 3 en REP : 1 journée sur les gestes professionnels efficaces et équitables pour enseigner l'écriture au quotidien dans toutes les disciplines.
- Pour tous les enseignants nouvellement nommés sur une classe dédoublée : 1 journée prise en charge par les conseillers pédagogiques départementaux sur une présentation des attendus départementaux en français et en mathématiques.
- Pour les équipes qui en feraient la demande : intervention possible des CPD EP/fondamentaux dans les résidences pédagogiques, les constellations ou les conseils de cycle/des maîtres.

4. La scolarisation des moins de 3 ans

Il y a dans chaque réseau d'éducation prioritaire un dispositif TPS.

Les enseignants et les ATSEM sont formés 2 jours.

Les classes sont visitées une fois dans l'année par le groupe départemental maternelle.

Les Contrats Locaux d'Accompagnement

Objectif

Les CLA sont créés pour répondre aux besoins spécifiques des territoires et publics les plus fragiles hors Education Prioritaire.

Les CLA s’inscrivent dans la dynamique de lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux.

Ils promeuvent l’égalité des chances et valorisent une nouvelle approche au plus près des territoires afin de construire des « réponses » graduées et contextualisées.

Cibles

Ce sont les écoles, collèges, lycées identifiés à l’appui d’indicateurs tels que les caractéristiques de l’établissement (typologie de l’établissement, typologie de la commune, indice d’éloignement, indice d’hétérogénéité, offre de formation) et les caractéristiques des élèves (indice de positionnement social, CSP, taux de boursiers, résidence en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville).

Méthode

L’idée est de valoriser une démarche pro active c’est-à-dire :

- S’appuyer sur un diagnostic réalisé localement pour identifier une ou plusieurs problématiques spécifiques
- Mettre en place un accompagnement académique d’ordre pédagogique, éducatif, social, en lien avec le climat scolaire, la mixité, des problématiques de ressources humaines ou de la formation (E AFC)
- Etablir des contrats « sur mesure » : leviers, actions, dispositifs ou projets que les équipes souhaitent renforcer ou mettre en place pour répondre à leurs enjeux spécifiques.
- Contractualiser sur 3 ans

Les CLA en Isère

Nombre d’établissements bénéficiant d’un CLA

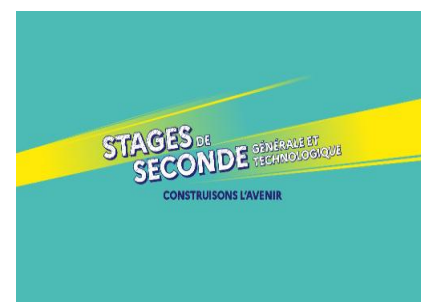
Isère	Ecoles (bloc projet)	Ecoles	Collèges	Lycées	Collèges privés	Total public + privé
	3	7	5	2	1	15

Ecole	Commune
Elémentaire Louis Pergaud	L’Isle d’Abeau
Maternelle Louis Pergaud	L’Isle d’Abeau
Primaire les Chardonnerets	L’Isle d’Abeau
Primaire Jean Racine	Grenoble
Elémentaire Christophe Turc	Grenoble
Primaire Libération	Grenoble
Elémentaire Anatole France	Grenoble

Le stage de seconde

Depuis 2024 (circulaire du 28/03/24), tous les élèves du niveau 2^{nde} GT doivent effectuer une séquence d’observation de deux semaines durant le dernier mois de l’année scolaire. Celle-ci peut se dérouler en entreprise, en association, en administration de l’Etat, en collectivité territoriale ou en établissement public (y compris en établissement scolaire).

Les services de la Direction Académique, pour les écoles du premier degré, s’inscrivent pleinement dans cette volonté d’accueillir le maximum de stagiaires élèves de seconde au sein de leurs structures.



Objectifs :

- a) Dans le cadre du Parcours Avenir de l'élève découvrir le monde économique et professionnel afin d'affiner ses choix d'orientation.
- b) Favoriser la découverte de tous les métiers afin de réduire les inégalités sociales et territoriales et faire évoluer les représentations stéréotypées des élèves.
- c) Développer les compétences des élèves en leur offrant l'opportunité de développer leur sens de l'engagement et de l'initiative.

Déroulé :

En 2024, la période de stage s'étendait du 17 au 28 juin.

En 2025, elle s'est déroulée du 16 au 27 juin.

A partir de l'année scolaire 2024-2025, tous les stages proposés par l'Education Nationale sont accessibles depuis la plateforme nationale [1eleve1stage](#).

Le jeune lycéen peut effectuer son stage soit pendant deux semaines dans la même entreprise soit durant deux fois une semaine dans deux structures différentes.

Tous les élèves ont bénéficié d'un stage ou d'une prise en charge adaptée au sein de leur lycée.

Le dispositif Devoirs Faits

Le dispositif « devoirs faits » a pris, à la rentrée 2023-2024, une dimension nouvelle dans l'accompagnement de chaque élève au service de l'acquisition des savoirs fondamentaux. Il a été rendu obligatoire pour les élèves de 6^{ème} et il en a été rappelé les objectifs prioritaires :

- contribuer à une meilleure fluidité des apprentissages au cœur du cycle 3
- contribuer à la consolidation de méthodes et outils pour apprendre auprès de chaque élève

Le dispositif, pour le département de l'Isère, concerne :

- o 97 collèges publics et 23 collèges privés sous contrat
- o 12 lycées publics et 8 lycées privés

A l'échelle départementale, une référente devoirs faits (DF) et membre du groupe de travail académique Devoirs Faits, est en lien avec les chefs d'établissement concernés par le déploiement du dispositif.

Cette année, elle est notamment intervenue sur 2 axes forts :

- Le rappel et suivi des 2 enquêtes nationales orchestra (automne et printemps)
- Des entretiens d'auto-positionnements du dispositif

Ce suivi départemental a permis de clarifier des questionnements de certaines équipes d'EPL, de proposer des ressources nationales et/ou académiques disponibles pour faciliter l'accompagnement des équipes en demande,

de dresser un bilan plus qualitatif du dispositif au sein des structures concernées et d'identifier des besoins particuliers venant des équipes de terrain tels que :

- Poursuivre le déploiement des FIT TPE.
- Continuer à former les coordonnateurs du dispositif (Webinaires annuels, formation en réseau...) notamment sur la mise en œuvre d'une charte du travail personnel au sein de l'établissement.
- Communiquer sur des chartes du Travail Personnel de l'élève déployées en établissement et proposer un module de pilotage aux chefs d'établissement sur cette thématique.
- Proposer et communiquer des outils de suivi du travail personnel des élèves entre la classe, le dispositif et la famille.
- Former les chefs d'établissement / les coordonnateurs aux tests d'engagement cognitif et aux médiations langagières
- Développer les temps d'échanges de pratiques à l'échelle des réseaux pédagogiques.
- Identifier une page académique sur le site spécifique aux ressources de TPS et Devoirs Faits.
- Communiquer et identifier clairement une page du site académique support de l'ensemble des ressources produites.

Le groupe de travail académique prévoit la création de nouveaux outils et le déploiement de plusieurs temps de formation dès la rentrée prochaine.

Les dispositifs relais

Les dispositifs relais constituent un des moyens de lutte contre la marginalisation sociale et scolaire des jeunes soumis à obligation scolaire. Leur objectif est de remobiliser les collégiens de la 5^{ème} à la 3^{ème} dans les apprentissages pour leur permettre de réintégrer un parcours de formation de manière durable. En Isère, il existe trois types de dispositifs relais, implantés dans les établissements scolaires.

1/ Les classes relais

Les classes relais sont principalement des dispositifs de remédiation. Elles bénéficient, par convention avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), d'une mise à disposition à temps non complet d'éducateurs. Leur durée d'accueil est de 8 semaines renouvelable, pour 12 élèves maximum par session. Il existe 2 classes relais en Isère : Collège Aragon à Villefontaine (implantation Lycée Delorme Isle d'Abeau) – Lycée Pablo Neruda à Saint Martin d'Hères.

2/ Les ateliers relais

Les ateliers relais sont principalement des dispositifs de remédiation. Ils accueillent les élèves pour une période de 6 à 8 semaines renouvelables, pour 12 élèves maximum par session. Il existe un atelier relais en Isère : Collège la Garenne de Voiron.

3/ Les dispositifs de suivi sur site

Les élèves sont pris en charge dans leur établissement d'origine soit de façon individuelle, soit en collectif, une fois par semaine pour une durée de 1h à 3h en fonction des dispositifs. La prise en charge est de 6 semaines renouvelable.

Les 5 dispositifs de suivi sur site isérois sont localisés :

- au collège Olympique à Grenoble - au collège Vercors à Grenoble
- au collège l'Isle à Vienne - au collège Belledonne à Villard-Bonnot
- au collège Louis Aragon à Villefontaine

L'admission en dispositif relais relève de la compétence de l'IA DASEN, après avis de la commission départementale d'admission et suivi. Cette commission instruit les demandes, au vu du parcours élaboré pour chaque élève par l'établissement d'origine, et émet un avis sur les demandes de renouvellement.

Ensemble des dispositifs

Année 2024/2025

	Demandes	Nombre d'élèves admis
Commission 1	116	101
Commission 2	130	120
Commission 3	124	114
Commission 4	81	79
TOTAL nb d'élèves admis		414

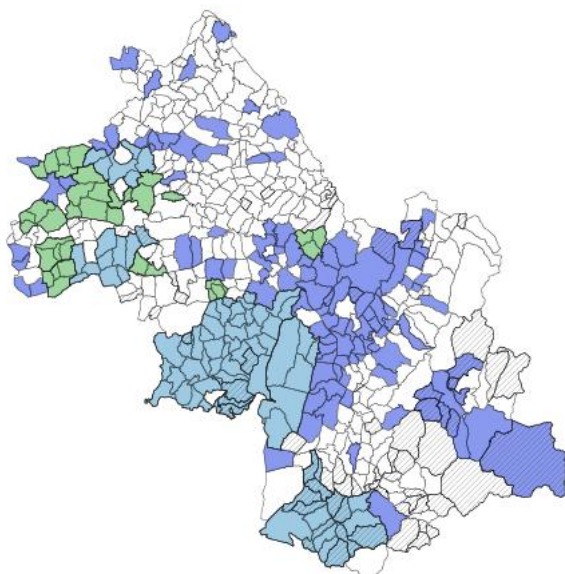
Pour mémoire : 388 élèves pris en charge en 2022/2023 et 341 élèves pris en charge en 23/24

Les rythmes scolaires, projets éducatifs de territoires (PEdT) et plans mercredi

Les services de la DSDEN de l'Isère se sont fortement mobilisés autour d'un Groupe d'Appui départemental (GAD) associant la CAF, des représentants de communes et d'associations d'éducation populaire pour aider les communes et les communautés de communes à concevoir et à améliorer leur nouvelle organisation des temps éducatifs d'activités périscolaires.

L'Isère est le premier département rhônalpin par le nombre de ses conventions PEdT signées. Outre l'appui

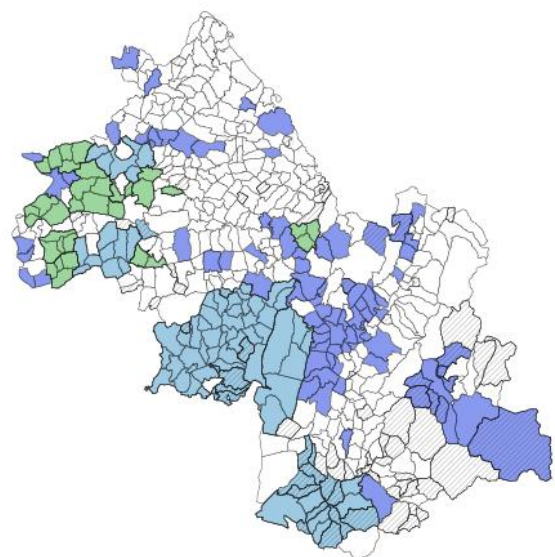
PEdT en Isère



- Groupement porteurs
- PEdT
- PEdT Communauté de communes
- PEdT Groupe de commune
- PEdT commune seule
- Sans PEdT
- Sans école

DSDEN de l'Isère
Division de l'Organisation Scolaire
Source : SDN, SDSEI, DSDEN de l'Isère

Plan mercredi en Isère



- Groupement porteurs
- Plan mercredi
- PM Communauté de communes
- PM Groupe de commune
- PM commune seule
- Sans PM
- Sans école

DSDEN de l'Isère
Division de l'Organisation Scolaire
Source : SDN, SDSEI, DSDEN de l'Isère

technique et pédagogique de ses services, les services de la DSDEN travaillent à améliorer la qualité des projets éducatifs notamment lors de leur renouvellement (26 en 2023 et 50 en 2024). Des journées d'échanges et des séquences de formation financées par l'Etat au titre de la continuité éducative sont également proposées régulièrement aux collectivités.

Les chiffres clés 2024/2025

Organisation du Temps Scolaire (OTS) : Seules 14 communes en Isère maintiennent 5 matinées de classe (soit 18 % des effectifs scolaires 1er degré du département avec Grenoble, Echirolles, Pont de Claix...). 82% des communes avec écoles sont à 4 matinées de classe par semaine.

Le département compte 96 PEdT, couvrant 5 communautés de communes et 148 communes intégrant 77 associations.

On compte par ailleurs 78 PEdT labellisés Plan mercredi concernant 128 communes.

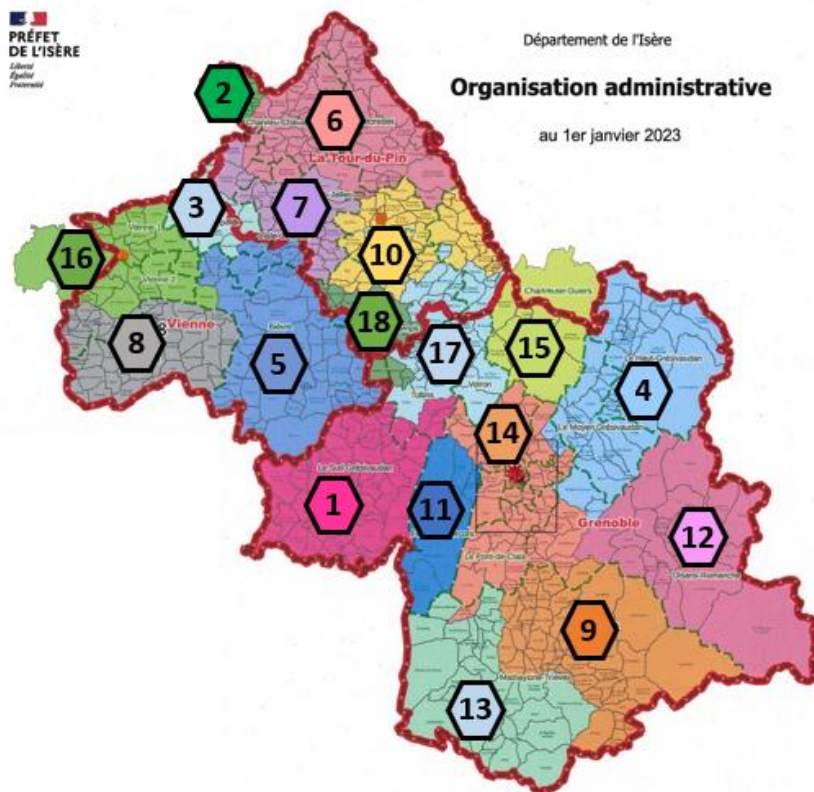
L'année 2023/2024 a été marquée par l'extension du dispositif des Territoires Ruraux Educatifs (TER) : l'expérimentation est étendue à tout le territoire national, avec un conventionnement de 3 intercommunalités iséroises.



Département de l'Isère

Organisation administrative

au 1er janvier 2023



18 Inter-communautés composées :

512 Communes dont :

433 communes avec écoles

5 PEDT/PM intercommunaux (34 communes, 7 associations)

10 PEDT/PM regroupement de communes (32 communes, 1 associations)

1 PEDT regroupement de communes (3 communes)

63 PEDT/PM (1COMCOM, 62 communes et 19 associations)

17 PEDT (17 communes, 1 association)

Total : 96 (5 COMCOM, 148 communes, 28 associations)



Source : Direction Départementale des Territoires/SAE/TSD-OBS © IGN SD Topo Le 25 septembre 2023

Sport et EPS

L'USEP 38

Définition et missions

L'Union Sportive de L'Enseignement du Premier degré est la fédération du sport scolaire de la maternelle au CM2. L'USEP est le secteur sportif scolaire de la ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire qui agit pour la laïcité, la citoyenneté, les valeurs de la république et la vie associative.

La mission de l'USEP 38 est de contribuer à cette éducation pour tous par la pratique sportive et tous ses apprentissages transversaux dans les domaines de l'EPS, du sport scolaire et des Activités Physiques Quotidiennes.

1. Agréée par le ministère, habilitée et conventionnée par le ministère de l'éducation nationale, l'USEP permet l'organisation des rencontres sportives. *La convention cadre signée en 2024* entre la DSDEN de l'Isère, l'USEP 38 et la ligue de l'enseignement de l'Isère rappelle la mission de service public confiée à l'USEP par la DSDEN.

L'USEP est à l'initiative ou associée à tout projet de rencontre sportive au sein de l'école publique.



Objectifs de l'USEP 38 et enjeux de la pratique sportive pour les enfants.

La vocation de l'USEP est de développer la pratique sportive pour le plus grand nombre d'enfants afin de répondre aux enjeux de santé, de réussite éducative et de cohésion sociale.

Outre la construction d'une véritable culture sportive, trois objectifs majeurs sont matérialisés dans notre *Projet Sportif Associatif Départemental 2021/2025* :

- Eduquer à une pratique sportive harmonieuse et inclusive pour lutter contre les risques liés à la sédentarité et le développement de l'obésité. En 40 ans, les collégiens ont perdu 40% de leur capacité physique. Là où l'USEP est présente, l'EPS est enseignée de manière significative. Les outils USEP sont de bons leviers pour construire une co-éducation en matière de santé.
- Eduquer à la fraternité, au savoir vivre ensemble pour lutter contre les fractures de notre société. Les Rencontres Sportives Associatives sont des moments de socialisation, une éducation morale et civique en actes. Pour rappel, la mixité, au même titre que l'inclusion sont de règles, le principe étant que les pratiques soient adaptées aux aptitudes, connaissances et cultures de chacun.
- Eduquer au développement durable et à la transition écologique, c'est penser le monde dans lequel on vit et dans lequel on voudrait vivre. Là également, l'action de l'USEP vient enrichir les enseignements de l'école notamment lors de la rencontre développement durable le jour de l'AG des enfants.



Quelques chiffres pour l'année 2024/2025



350
rencontres



164
associations



540 adultes
2514 maternelles
6117 élémentaires



20
formations



15
partenaires

L'USEP en Isère, le sport scolaire pour bien grandir ensemble

L'année scolaire 2025/2026 permettra de lancer la dynamique 2025/2029 du projet de mandature en construction. En Isère, nous avons un calendrier départemental riche et nous comptons également sur les dynamiques locales pour développer le sport scolaire et renforcer l'identité de l'USEP sur notre département. Parmi les 34 propositions de rencontres sportives départementales, notre comité directeur met l'accent sur le développement des classes de découverte sportive en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement de l'Isère.



du 18 au 20 mai 2026
Camp SRAV et EDD
 6 classes du cycle 2
 Un projet sportif et Citoyen
 5 jours en classe sportive et culturelle




Camp Savoir Rouler à Vélo (SRAV) à Autrans – Cycle 3

Le SRAV, priorité nationale en terme de politique publique, est un sujet fort pour notre comité USEP Isère. 6 classes du cycle 3 vivent une semaine autour de l'Enseignement de l'Isère. Après avoir travaillé en amont du séjour les blocs 1 et 2 du dispositif, la semaine à Autrans permettra de revoir ces apprentissages pour ensuite vivre une sortie sur route ainsi validant le dernier bloc.



du 01 au 05 juin 2026
Camp Olympique
 10 classes du cycle 2
 Un village olympique à Autrans
 5 jours en classe sportive et culturelle




Classe de découverte sportive USEP à Autrans

Au centre Le Vertaco' de la Ligue de l'Enseignement de l'Isère nous dresserons un village olympique avec plus de 200 enfants et 10 classes. Dans un but de faire vivre l'héritage olympique, l'USEP 38 souhaite pérenniser ce projet afin de maintenir les dynamiques olympiques présentes dans les écoles du département. Ce sera l'occasion de mettre en avant toutes les valeurs olympiques et le travail des écoles depuis quelques années.

Une rentrée 2025/2026 et des projets pour tous !

L'USEP 38 a pour objectif de proposer des projets pour tous les niveaux, depuis quelques années nous nous attachons à ouvrir nos propositions à l'ensemble des cycles du premier degré. Voici un exemple pour chaque cycle :

Cycle 1




Mars à avril 2026
Draisienne Solidaire
 Prémices du Savoir Rouler à Vélo
 Travail autour de la solidarité
 Formation autour d'outils spécifiques



Cycle 2




Mars à avril 2026
Le break s'cool des enfants
 Culture autour du Breaking
 Partage d'expériences et de danses
 Formation à l'outil USEP Break s'cool



Cycle 3




Janvier à juin 2026
Vélo Citoyen 2026
 Le P'tit Tour USEP en Isère
 Savoir Rouler à Vélo
 Travail autour de la citoyenneté





Flashez-moi pour retrouver l'ensemble de notre projet via le bulletin de rentrée

L'UNSS



☎ Secrétariat : 07 66 60 05 02
 ✉ sd038@unss.org
 📍 9 rue Léon Pinel
 38600 Fontaine

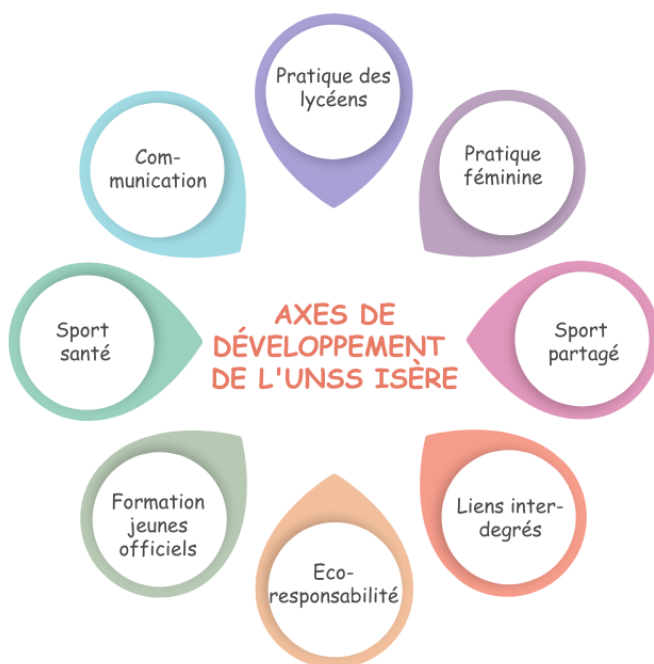
Directrice : Alice Grenet
 06 07 52 94 97

Directrice Adjointe : Anaïs Pauvert
 06 85 21 00 49

21 239 licenciés
 145 AS
 500 rencontres environ
 673 professeurs EPS + 532
 accompagnateurs

Licenciés/Scolarisés : 23.4% (26,9% clg – 18,4% lyc)

Parmi les licenciés : 40.5% ♀ - 33% lycéens - 18% Jeunes Officiels



L'UNSS Isère s'adresse à tous les élèves du département, collégiens et lycéens. Elle a pour objectifs d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré.

Partageons plus que du sport...
 « Pour les élèves, par les élèves ».

Dans son projet du sport scolaire du 2nd degré, l'UNSS place la rencontre au cœur avec des actions à vocation éducative et une volonté de faisabilité, autour de 3 défis : accessibilité, responsabilité, innovation. 3 visions clefs de l'AS et de l'UNSS : un espace de rencontres, un parcours de pratiques sportives et d'engagement associatif, un outil d'excellence éducative, sportive et sociale pour toutes et tous.

Le service départemental de l'Isère est à l'écoute des acteurs du sport scolaire et notamment des chefs d'établissement, présidents d'AS.

Informations utiles pour les Président(e)s d'association sportives :

- A paraître en 2025-2026 : « memento de l'AS »

Pour toute question concernant votre AS : vous avez accès au site unss.org OPUSS identifiant : votre mail professionnel et un mot de passe. Pour toute question : contacter les services UNSS de votre département ou de votre académie.

Nous remercions l'ensemble des acteurs du sport scolaire qui font vivre l'UNSS sur notre territoire. Pour permettre la réussite des rencontres, en toute sécurité, la mobilisation d'un grand nombre de professeurs d'EPS est nécessaire notamment sur les grands évènements.

Quelques dates pour 2025 – 2026

Réunion de rentrée : **3 septembre au collège de Chirens (après-midi)**

Journée nationale du sport scolaire (JNSS) : **17 septembre**

*Jeux d'Automne des lycéens : **15 octobre à Seyssinet**

*Cross départemental : **26 novembre parc P. Mistral Grenoble**

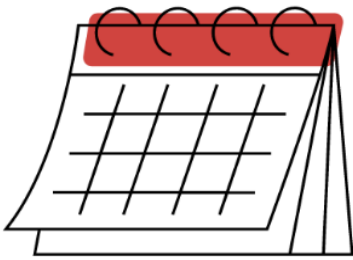
*Jeux d'hiver des collégiens : **11 mars à Prapoutel les 7 Laux**

*Jeux d'été des collégiens : **17 juin à Seyssins**

Championnat de France de Football Lycées Garçons : **début avril**
(sur 4 jours)



*Rencontres se déroulant sur la journée



L'UNSS Isère organise plusieurs grands évènements promotionnels afin de faire découvrir différentes pratiques aux élèves. Dans ces évènements des stands éducatifs sont proposés.

Quelques liens vidéo de l'année 2024-2025 de l'UNSS Isère à retrouver dans la lettre de rentrée UNSS 2025-2026

Jeux d'été des collégiens : <https://www.youtube.com/watch?v=M8P-abmC9cU>

Jeux d'Automne des lycées : <https://youtu.be/yO1HAVF6N9s>

Cross : <https://youtu.be/EttR0pbyWuU>

Jeux d'hiver des collégiens : <https://youtu.be/CYGvKWhtvrc>

Raid hiver 2025 : <https://youtu.be/bQdhEw7SBYI>



27 activités départementales

Ski/Snow, Raids multisports, Danse, Sports collectifs de ballon, Escalade, Sports de raquette, Gymnastique, Athlétisme, Natation et bien d'autres encore...

400 rencontres de district, 100 départementales et 20 académiques



Différentes formations
pour nos jeunes
officiels :

Jeunes secouristes,
reporters,
organisateurs, coachs,
arbitres, juges, éco-
responsables...

Classes et lycées engagés et Service National Universel

Le SNU (Service National Universel) met à l'honneur les valeurs de l'engagement, de la citoyenneté, du devoir de mémoire, de la résilience et de la cohésion nationale.

Il est accessible sur la base du volontariat, à l'ensemble de jeunes de 15 à 17 ans.

Il se décline autour de 3 axes :

1^{ère} étape : Un séjour de cohésion : les jeunes sont volontaires pour vivre une expérience favorisant la mixité sociale, la parité filles garçons, dans l'esprit de cohésion autour d'activités variées, hors de leur département, dans un centre d'accueil, pour une durée de 12 jours.

2^{ème} étape : Une mission d'intérêt général (MIG) : qui suit le séjour de cohésion et qui engage le jeune volontaire à une action bénévole dans une structure ou une association de son choix, proche de son domicile, pour une mission solidaire de 12 jours (ou 84 heures perlées) autour d'un thème qu'il choisit.

Un recueil de 446 structures en Isère permet de construire l'offre de Missions d'Intérêt Général (MIG) sur la plateforme du SNU. Le SDJES38 sollicite également les volontaires pour qu'ils engagent leur propre démarche auprès d'associations proches de chez eux et ils sont accompagnés dans la concrétisation de leur MIG.

Nombre de places disponibles	154
Nombre de places occupées	103

3^{ème} étape : Un engagement volontaire (facultatif) de 6 à 8 mois, qui fait suite à la MIG, dans une association ou structure au choix du jeune volontaire. Cette mission est rémunérée (sur un principe identique au Service Civique) et peut s'effectuer jusqu'aux 25 ans révolus du volontaire. Sur l'année 2023-2024, 985 volontaires en service civique se sont engagés dans l'un 440 organismes d'accueils agréés en Isère.

L'Isère est le deuxième département de la région Auvergne-Rhône-Alpes à accueillir et à envoyer le plus grand nombre de volontaires.

Depuis 2022, le centre du Vertaco à Autrans-Méaudre accueille 252 volontaires, ce qui est le plus grand centre SNU en France.

Année	A l'accueil	A l'envoi
2021	490	542
2022	707	926
2023	668	873
2024	735	998
2025	290	812

En 2025, 286 Isérois ont participé à des séjours sur temps scolaires par le biais des classes engagées.

Un nouvel appel à projet « Classes et lycées engagés » 2025-2026 est en cours de lancement.



Le centre SNU qui accueille des séjours SNU en Isère en 2025

L'objectif du séjour de cohésion est de faire découvrir aux jeunes ce que signifie « faire Nation » et développer leur talent pour l'engagement dans un parcours utile pour eux, pour les autres et pour la société. Le séjour de cohésion a vocation à réunir pendant 12 jours des volontaires reflétant la diversité de notre société.

Le programme est constitué de modules mis en œuvre par des partenaires du monde associatif, mais également des services de l'Etat et des corps en uniforme (police, gendarmerie, SDIS, CSNJ...).

On y trouve :
des modules obligatoires :

- Sport et cohésion ;
- Connaissance et accès aux droits ;
- Valeurs de la république et laïcité ;
- Diagnostic d'orientation ;
- Journée défense et mémoire ;
- Promotion de la santé et formation gestes qui sauvent ;
- Sécurité routière ;
- Lutte contre les discriminations et les violences.

des activités pour valoriser le territoire, ses associations, son patrimoine et stimuler l'engagement :

- Sport de pleine nature : acrobranche, spéléologie, biathlon ;
- Chantiers de jeunes en lien avec le Parc du Vercors et le lycée Agricole ;
- Côté culture : ateliers d'improvisation avec une compagnie de théâtre, initiation au cirque, à la danse...
- Découverte de l'engagement lors du forum de l'engagement mais aussi tout au long du séjour.

Depuis 2023, une nouvelle labellisation vient accompagner et valoriser la dynamique que de nombreux établissements mènent d'ores et déjà pour favoriser l'engagement.

"**Les classes et lycées engagés**" s'appuient sur un projet pédagogique annuel proposant des contenus et des démarches s'inscrivant dans les enseignements et les actions éducatives quotidiennes des lycées, et en tout premier lieu de l'enseignement moral et civique et de l'éducation à la citoyenneté.

La labellisation sera définie en fonction de la thématique du projet de classe déterminée selon les dominantes suivantes :

- Défense et Mémoire ;
- Sport et Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- Environnement ;
- Résilience et Prévention des risques.

L'intégration du séjour de cohésion du service national universel sera une des constituantes et un pilier du projet pédagogique de la classe engagée.

En 2024, deux modalités de réalisation du séjour de cohésion sont offertes aux jeunes, sur la base du volontariat :

- les classes et lycées engagés : séjour effectué sur le temps scolaire par l'ensemble des élèves de la classe engagée dans le projet qui pourra se prolonger tout au long de l'année par d'autres actions ;
- les séjours hors temps scolaire : mêmes modalités que les années précédentes, séjour effectué pendant les vacances scolaires. Le volontaire pourra poursuivre cet engagement par une Mission d'Intérêt Général.

Dans les deux cas, le volontaire pourra poursuivre son parcours SNU par un engagement court, notamment dans le cadre d'une mission d'intérêt général, et/ou un engagement long dans le cadre, par exemple, du service ou des réserves civiles et militaires.

Soutien vie associative SDJES/ DSDEN38

L'agrément Jeunesse Éducation Populaire (JEP)

Plus ancien agrément attribué par l'État, il a été mis en place en 1944. Il vise à reconnaître les démarches et activités en faveur de la jeunesse, et celles se réclamant d'une démarche d'éducation populaire. Cet agrément est attribué à 18 000 associations au niveau national, 242 en Isère.

L'agrément permet de bénéficier de certaines aides financières du ministère chargé de la jeunesse.

Depuis la loi du 24 août 2021, l'agrément JEP, auparavant délivré pour une durée illimitée, est désormais attribué pour une durée de 5 ans. En Isère, 117 associations ont déposé une demande de renouvellement de leur agrément.

A ce jour, 69 associations sont de nouveaux agréées, 48 sont en cours d'instruction.

Le soutien à l'emploi : les postes FONJEP

Créé en 1964, le Fonds de Coopération de Jeunesse et d'Education Populaire (**FONJEP**) est une association qui réunit des financeurs publics et des associations. Il a pour mission principale de soutenir les projets associatifs en facilitant la rétribution de personnels permanents qualifiés dans les associations. Les postes Fonjep sont des aides de 7 000 € à 8 000 € versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire.

Les postes FONJEP attribués par le SDJES de l'Isère relèvent du BOP 163 et répartissent de la façon suivante :

- Fonjep JEP : Ces postes viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié, et sont attribuées pour 3 ans renouvelables (en théorie) deux fois. L'obtention d'un tel poste est conditionnée à la délivrance de l'agrément JEP. En Isère, 54 postes sont ainsi déployés dans des associations agréées JEP.
- Fonjep Jeunes : Ce dispositif issu du plan de relance de 2021 suite à la crise sanitaire répond à un double objectif : soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi et préserver l'action associative. Une aide de 7 164 € est attribuée, par an, sur une durée de 3 ans, pour les associations qui recrutent un jeune de 18 à 30 ans, quel que soit son niveau de diplôme, de qualification ou d'expérience. 24 de ces postes ont été déployés en Isère.
- Fonjep Guid'asso : 9 postes pour les acteurs labellisés et 2 pour la co-animation. (Cf. Guid'asso)

Le soutien aux projets jeunesse : le BOP 163

Le programme budgétaire « jeunesse et vie associative » (BOP 163DRAJES non déconcentré) prévoit le financement des actions locales en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire. Chaque SDJES bénéficie d'une enveloppe pré déterminée.

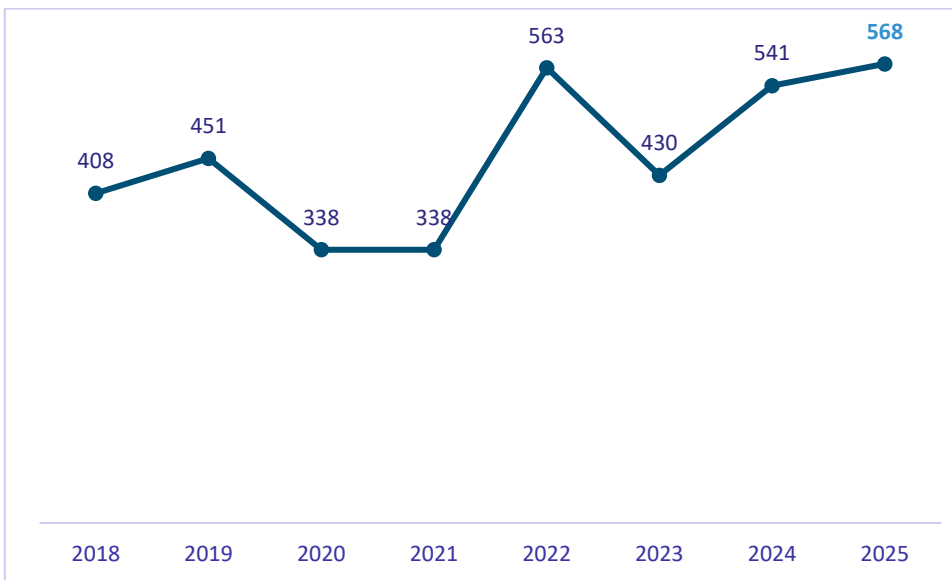
En 2024, le SDJES a soutenu via ces crédits 27 associations pour une enveloppe financière de 137 000€. Pour l'année 2025, le volume financier reste identique, les instructions sont en cours à ce stade.

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)

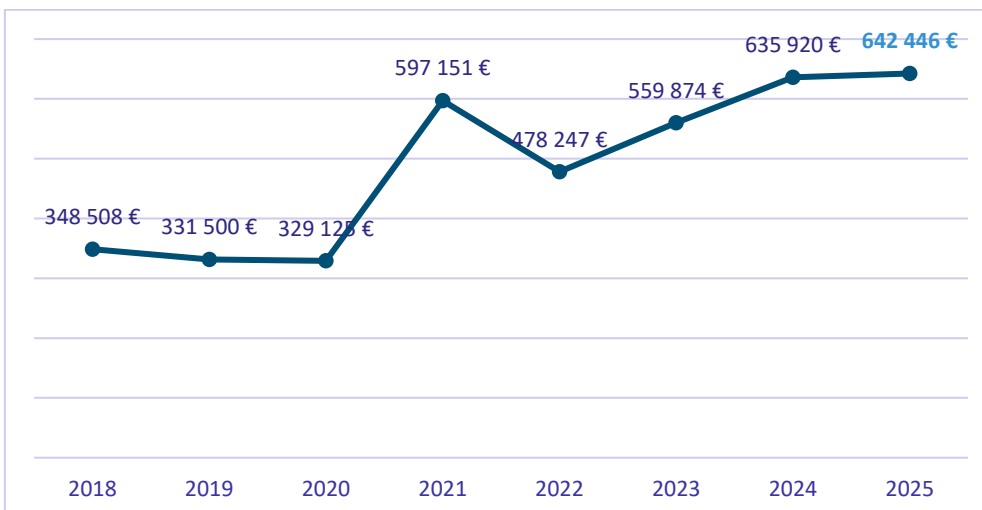
Le FDVA se compose de deux enveloppes non fongibles :

- Le FDVA-1, dont l'objet est de soutenir la formation des bénévoles associatifs. Lors de la dernière campagne (2025), le SDJES a instruit 77 dossiers pour une enveloppe financière de 97 000 €.
- Le FDVA-2 soutient le financement global de l'activité de l'association ou bien la mise en œuvre de nouveaux projets. En 2025, le SDJES a instruit 568 dossiers pour une dotation financière de 642 446 €.

Evolution volumétrie des demandes du FDVA-2 depuis 2018 :



Evolution financière du FDVA-2 depuis 2018 :



L'accompagnement des associations : le réseau Guid'Asso

Le ministère chargé de la vie associative souhaite déployer à l'échelle nationale une politique publique de l'accompagnement des associations appelée « Guid'Asso ». Les associations jouent un rôle essentiel à la cohésion sociale et au dynamisme des territoires mais rencontrent plusieurs difficultés qui nécessitent qu'elles soient accompagnées dans leurs parcours. S'il existe un écosystème riche pour accompagner les associations dans leur développement, composé de nombreux acteurs et dispositifs, les acteurs de l'accompagnement comme les associations bénéficiaires identifient des marges de progrès pour en renforcer l'articulation, la lisibilité et la visibilité de l'offre d'accompagnement.

L'objectif final de Guid'Asso est que chaque association, quels que soient sa taille et son territoire, même le plus éloigné d'un centre urbain, puisse trouver au plus près un lieu pour répondre à ses questions afin de se renforcer et éventuellement de mutualiser des actions dans le cadre d'un parcours d'accompagnement clarifié et visible.

Pour ce faire, Guid'Asso prévoit de labelliser différents niveaux d'acteurs :

- Des acteurs de l'orientation
- Des acteurs de l'information

- Des acteurs de l'accompagnement généraliste
- Des acteurs de l'accompagnement spécialisé

A ce jour, 15 structures sont labélisées et le réseau se compose comme suit :

- 8 structures sur le niveau information
- 6 structures sur le niveau accompagnement généraliste (rayonnement sur plusieurs intercommunalités)
- 1 structure sur le niveau accompagnement spécialiste

Sont couvertes par une structure Guid'Asso les intercommunalités suivantes :

Savoir nager en sécurité

Arrondissements	Orientation	Information	Généraliste	Spécialiste	En projets
Grenoble		Grenoble Alpes Métropoles (3) CC de Matheysine (1)	Grenoble Alpes Métropoles (3) CC du Massif du Vercors (1)	CA du Pays Voironnais (1)	CC le Grésivaudan CC du Trièves
Vienne		CC de Bièvre Isère (1)	CC de Bièvre Isère (1)		CA Vienne Condrieu CC Entre Bièvre et Rhône
La Tour du Pin		CA Porte de l'Isère (CAPI) (1) CC de Bièvre Est (2)	CC les Vals du Dauphiné (1)		CC les Balcons du Dauphiné

Le ministère des sports a lancé en avril 2019, un plan de lutte contre les noyades. Ce plan vise à mieux prévenir les risques de noyades en proposant des dispositifs d'acquisition du savoir nager en sécurité adaptés à tous les âges.

- Le dispositif « aisance aquatique » concerne les enfants entre 4 et 6 ans. Il permet à ces derniers d’appréhender le milieu aquatique comme une expérience positive et vise lui faire prendre conscience dans son corps de ce milieu aquatique, de le libérer de ses propres représentations, d’aller contre la représentation « dans l’eau, on se noie », d’investiguer les différentes dimensions de l’espace aquatique : sur l’eau, sous l’eau (et sortir de la volonté de tout faire pour rester à la surface), et de construire de nouveaux repères.

L’enseignement peut être dispensé sur le temps scolaire : classe bleue ou sur le temps péri ou extra-scolaire : stage bleu. Il devra être massé dans un temps contraint (2 séances par jour pendant une semaine ou 1 séance par jour pendant 15 jours)

- Le dispositif « j’apprends à nager » concerne les enfants âgés de 6 à 12 ans. Il permet à l’enfant un apprentissage des techniques de nage et est validé par un test unique « Savoir nager en sécurité ».

En Isère, en 2023, ce sont plus de 1 200 enfants (4-6 ans) qui ont bénéficié des classes bleues dans le cadre du dispositif Aisance Aquatique. En effet, les communes de Grenoble, Eybens et la Côte St André ont mis en place cette nouvelle organisation de cycles massés et ont été subventionné par l’Agence Nationale pour le Sport (ANS) à hauteur de 27 000€.

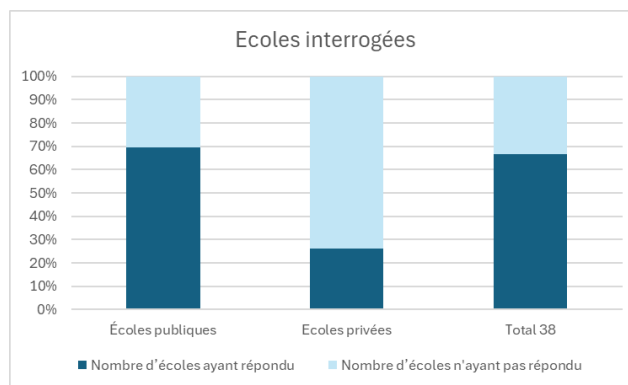
Pour le dispositif « J’apprends à nager », 4 associations sportives ont proposé des sessions à plus de 330 mineurs (6-12 ans). De plus, ce dispositif a été étendu aux adultes de + de 45 ans ne sachant pas nager et dans ce cadre, la commune de Fontaine a proposé un cycle d’apprentissage des techniques de nage à des femmes d’origine maghrébine ne sachant pas nager sur un créneau de piscine qui leur était réservé.

Ces actions ont également été subventionnées par l’ANS à hauteur de 14 000€.

On peut noter une augmentation du nombre de porteurs de projets en 2023.

Quelques chiffres 2024-2025

Nombre d’écoles ayant répondu		Nombre d’écoles interrogées	%
Écoles publiques	611	880	69 %
Écoles privées	17	65	26 %
Total 38	628	945	66 %



Parmi les réponses données, 41 930 élèves ont bénéficié d’un cycle natation (soit 54,1 % de l’effectif total des écoles ayant répondu)

12% des écoles publiques ayant répondu signalent qu’ils n’ont pas eu accès à un bassin. (Ces écoles représentent 6831 élèves de tout niveau.)

Les raisons évoquées :

- Niveau de classe non prioritaire 43%
- Pas de créneaux disponibles 28%
- Piscine fermée temporairement 13%
- Trop coûteux 12%
- Pas de piscine à proximité 4%

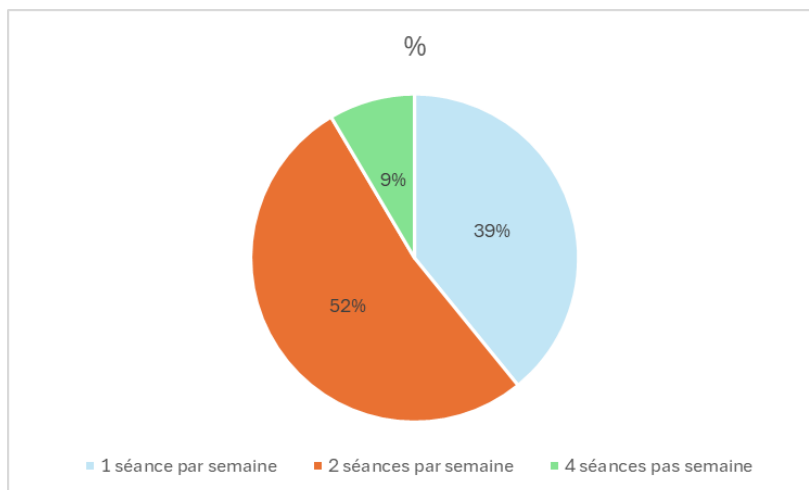
Effectif constat - écoles répondant	Effectifs concernés par les cours de natation	Effectifs d'élèves ayant eu l'Aisance Aquatique palier 3	Effectif d'élèves ayant eu le Pass Nautique	Effectifs d'élèves ayant eu l'ASNS	Total CM2 concernés	Total CM2 concernés sans ASNS	Total certifications	% certifications /élèves concernés
77505	41930	6096	6174	6187	9854	3925	18457	44 %

- 3925 élèves de CM2 sur 9854, soit environ 40%, n'ont pas eu la certification ASNS à l'issue du cycle natation.
- Les nombres de certifications aisance aquatique, pass nautique, ASNS sont quasi identiques.

➔ Il faut généraliser la validation de l'ASNS à l'issue du cycle 3. (Mettre en place

les parcours et évaluer les élèves)

Une clarification des termes « aisance aquatique », pass-nautique et ASNS est à envisager.



Les cycles d'apprentissages massés (4 séances par semaine) ou semi-massés (2 séances par semaine) se mettent progressivement en place à l'échelle du département ce qui correspond aux prérogatives de la circulaire 28-02-22. (progression de +7% par rapport à l'année dernière).

Savoir rouler à vélo (SRAV)

« Le Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Le 9 janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR), présidé par le Premier ministre, a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ». L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet de porter cette mesure qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège. Cette mesure a été reprise dans le cadre du Plan Vélo lancé le vendredi 14 septembre 2018.

En 10 heures, le "Savoir Rouler" à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique

Les 3 étapes du "Savoir rouler à vélo"

- 1ère étape : Savoir Pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo. Il s'agit d'acquérir un bon équilibre et d'apprendre à conduire et piloter son vélo correctement : pédaler, tourner, freiner.
- 2e étape : Savoir Circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé. Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.
- 3e étape : Savoir Rouler à Vélo : circuler en situation réelle. Il s'agit d'apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.

Qui peut organiser le Savoir Rouler à Vélo ?

- Les associations sportives : Fédération Française de Cyclisme, Fédération Française du Cyclotourisme, Fédération Française de Triathlon, Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique, etc...et leurs associations affiliées.
- Les associations sportives scolaires
- Les associations de prévention
- Les autres associations
- Les écoles, centres de loisirs, mairies, les professionnels du cycle, les coordinations sécurité routière en préfecture, etc.

En 2024, 5 425 enfants isérois ont reçu leur attestation SRAV ayant validé les 3 Blocs du dispositif dont 4842 dans le cadre scolaire. Ceci place le département au second rang régional derrière la Loire. 169 sessions réparties sur 76 communes du département ont permis de former ces enfants. L'objectif pour 2025 est fixé à 6 782 attestations délivrées.

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) – Dispositif « Colos apprenantes »

Un ACM désigne un mode d'accueil à caractère éducatif, entrant dans l'une des catégories fixées par décret en conseil d'Etat :

- recevant des mineurs ;
- hors du domicile parental ;
- à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs ;

- dès leur inscription dans un établissement scolaire.

L'organisateur est :

- une personne morale, un groupement de fait ou une personne physique lorsque celle-ci perçoit une rétribution ;
- il peut être français ou étranger ;
- l'accueil a lieu en France ou à l'étranger.

La protection des mineurs accueillis dans ce type de structure est confiée au représentant de l'Etat dans le département, à savoir le Préfet, qui en confie la gestion au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Il existe des ACM :

- avec hébergement : accueil de scoutisme, séjour de vacances, séjour court, séjour spécifique (*séjour sportif, séjour artistique et culturel, séjour de cohésion, séjour linguistique, les rencontres européennes de jeunes, les chantiers de bénévoles et les rencontres de jeunes dans le cadre de l'OFAJ*), séjour de vacances dans une famille ;
- sans hébergement dits « accueils de loisirs » : accueil de loisirs extrascolaire, accueil de loisirs périscolaire et accueil de jeunes.

Données quantitatives des accueils collectifs de mineurs en Isère :

Département de montagne touristique, l'Isère accueille sur son territoire un très grand nombre d'ACM. Il est l'un des plus gros départements d'accueil de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

- Accueils avec hébergement :

705 se déroulant en Isère 103 séjours scouts se déroulant en Isère

34 séjours scouts envoyés dans des départements extérieurs

244 activités accessoires (séjours avec hébergement organisés en Isère par un centre de loisirs)

384 séjours envoyés dans des départements extérieurs

253 séjours se déroulant à l'étranger d'organisateur isérois

- Accueils sans hébergement : 2 006 accueils (accueils de loisirs périscolaires, extra-scolaires, accueils de jeunes)

Soit un total de 3 695 accueils dont 3 058 se déroulant sur le département de l'Isère.

- 1 090 diplômes BAFA délivrés et 122 sessions de formation en 2024 (formations générales, d'approfondissement et de qualification)

Le dispositif « Colos apprenantes » :

Le dispositif Colos apprenantes, qui s'inscrit dans le programme Vacances apprenantes porté par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, a déjà permis à plus de 300 000 mineurs de partir en séjours apprenants. Créé en 2020, il est reconduit en 2025 pour la sixième année consécutive.

Les Colos apprenantes poursuivent un triple objectif : social, en favorisant le départ en vacances de mineurs notamment de milieu modestes et en rendant possible les rencontres entre pairs de différents horizons ; éducatif, en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences par des démarches et des méthodes d'éducation populaire assurant un haut niveau de qualité éducative ; et culturel par la découverte de territoires et d'activités proposées dans le cadre sécurisé des accueils collectifs de mineurs au sein desquels ces derniers apprennent les règles de la vie en commun et partagent des valeurs de tolérance et de laïcité.

Sont éligibles à l'aide les mineurs en situation de handicap ou relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou domiciliés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou les mineurs n'appartenant à aucune de ces catégories et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 500 €.

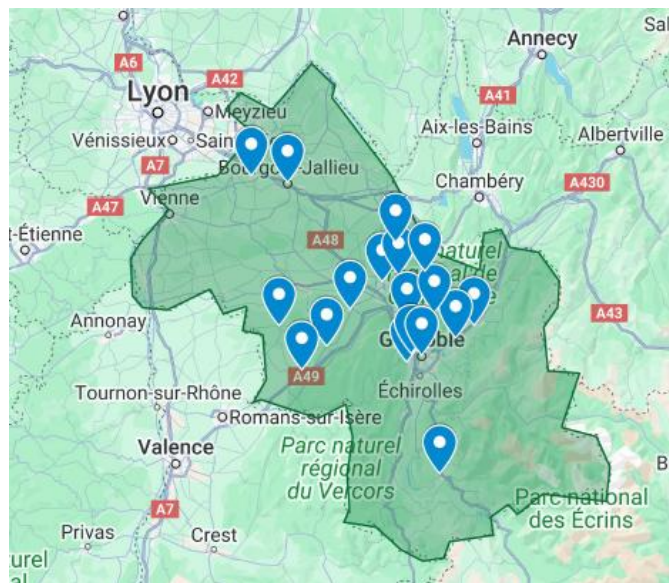
Les séjours doivent proposer des activités, des sorties et des échanges autour d'une ou plusieurs dominantes telles que le développement durable et la transition écologique, les activités physiques et sportives, la science, l'innovation, le numérique, la découverte ou l'approfondissement de langues étrangères ou régionales ou encore les arts de la scène et audiovisuels.

Données quantitatives sur l'année 2024 :

- Montant consommé par le département de l'Isère : 475 908 €
- 960 enfants isérois bénéficiaires de l'aide de l'Etat
- 195 séjours labélisés par le SDJES 38
- 28 structures qui ont émergé au dispositif dont 24 associations
- Montant de l'enveloppe budgétaire en région Auvergne-Rhône-Alpes : 2 661 252 €

Le plan de formation des accueils collectifs de mineurs :

Tout au long de l'année, le SDJES de l'Isère propose des formations gratuites à destination des équipes de direction et d'animation des ACM de son territoire. Les thématiques sont variées telles que les projets éducatifs de territoire (PEDT), l'accompagnement des stagiaires pratiques BAFA, l'animation en pleine nature ou l'organisation de bivouac. Ces formations se déroulent sur tout le territoire isérois :



Le service civique

#LeChoixDeSengager

Si améliorer la société est un défi permanent, s'engager permet d'agir sur le monde tout en apprenant sur soi. Entre 16 et 25 ans et jusqu'à 30 ans en cas de handicap, le Service Civique offre la garantie d'une expérience unique pour aider les autres et gagner en confiance.



Huit principes fondamentaux guident le service civique : intérêt général, citoyenneté, mixité, accessibilité, complémentarité, initiative, accompagnement bienveillant, respect du statut

Le service civique au Service départemental Jeunesse, Engagement et Sport (SDJES) :

- un engagement volontaire, de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général,
- les missions s'effectuent **dans des structures agréées à l'échelon national, régional ou départemental,**
- les missions proposées :
 - Développement international et action humanitaire
 - Mémoire et citoyenneté
 - Environnement
 - Sport
 - Culture et Loisirs
 - Education pour tous
 - Santé
 - Solidarité citoyenne
 - Intervention d'urgence en cas de crise

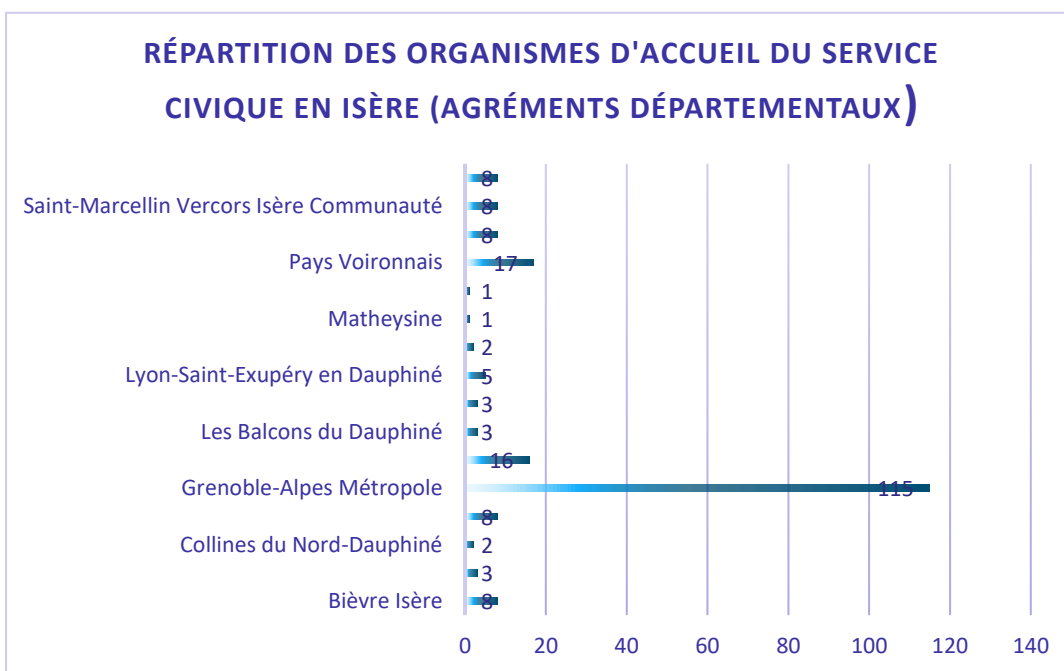
En 2024, 978 contrats ont été signés avec des volontaires, dont 303 effectués dans des structures agréées à l'échelon départemental.

Concertant les profils des volontaires : 61% d’entre eux étaient des femmes, 40% d’entre eux étaient inactifs à l’entrée en service civique, 34% étaient étudiants et 23% étaient demandeurs d’emploi. Seuls 3% d’entre eux étaient salariés.

Le service civique dans l’Education nationale :

- un engagement volontaire, de 6 à 10 mois pour l’accomplissement d’une mission d’intérêt général,
- les missions s'effectuent **en écoles, collèges, lycées, centres d'information et d'orientation ou rectorats.**
- les missions proposées :
 - Contribuer aux activités éducatives et pédagogiques de l’école primaire et accompagner des actions ou projets artistiques, culturels et sportifs ;
 - Contribuer aux activités éducatives et pédagogiques de l’école primaire et accompagner des actions ou projets d’éducation à la citoyenneté ;
 - Contribuer aux activités éducatives et pédagogiques de l’école primaire et accompagner des actions ou projets en faveur de la transition écologique et du développement durable ;
 - Contribuer à la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire ;
 - Promouvoir des actions de sensibilisation dans le champ de la santé au sein des écoles et établissements scolaires ;
 - Contribuer à l’accompagnement à la scolarité des élèves des collèges et lycées et à l’animation de la vie collégienne ou lycéenne ;
 - Participer aux actions d’éducation au développement durable ou aux projets artistiques, culturels ou sportifs dans les collèges et les lycées.

En 2024, 161 jeunes ont contribué à renforcer la cohésion nationale en réalisant une mission de Service Civique en Isère au sein des établissements scolaires. 152 d’entre eux, se sont engagés dans un établissement du premier degré et 9 d’entre eux se sont engagés dans un établissement du second degré.



Bièvre Isère	8	4%
Cœur de Chartreuse	3	1%
Collines du Nord-Dauphiné	2	1%
Entre Bièvre et Rhône	8	4%
Grenoble-Alpes Métropole	115	54%
Le Grésivaudan	16	8%
Les Balcons du Dauphiné	3	1%
Les Vals du Dauphiné	3	1%
Lyon-Saint-Exupéry en Dauphiné	5	2%

Massif du Vercors	2	1%
Matheysine	1	0,5%
Oisans	1	0,5%
Pays Voironnais	17	8%
Porte de l'Isère	8	4%
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	8	4%
Vienne Condrieu Agglomération	8	4%

Accompagner les élèves et les personnels

Groupe de Suivi des Directrices et Directeurs (GSDD) 2024-2025

Depuis 2020, un groupe de suivi départemental des directrices et directeurs, constitué d'acteurs pluri-catégoriels de l'éducation nationale, s'est réuni pour travailler ensemble. Les objectifs de ce collectif de travail étant de :

- Simplifier et alléger la tâche administrative des directrices et directeurs
- Faciliter l'information pour l'exercice des missions auprès des équipes pédagogiques et des différents partenaires
- Identifier et diffuser les ressources départementales
- Valoriser l'implication essentielle des adjoints dans le travail en équipe, pour un bon fonctionnement des écoles

Le GSDD, remobilisé en 2024, travaille sur la mission de pilotage pédagogique du directeur d'école

- Analyse des évaluations nationales CP/CE1/CM1 et 6^{ème} : création d'une feuille de route pour faciliter l'analyse des évaluations nationales et le travail en équipe.
- Pilotage de l'évaluation d'école et le projet d'école : création d'une trame départementale pour le projet d'école en lien avec les documents relatifs aux évaluations d'école.
- Outils et supports communs en équipe
- Liaisons inter-cycles

Reconfiguration de la formation :

- **Formation initiale des directeurs :**
 - ✓ Prise en compte des besoins exprimés
 - ✓ Échanges entre pairs
 - ✓ Proximité avec les IEN dès l'entrée dans la fonction

- **Formation continue des directeurs**
 - ✓ 18H d'animations pédagogiques en circonscription
 - ✓ Renforcement de la formation continue

Réalisation d'une fiche école synthétique préremplie par les services de la DSDEN à partir de ONDE

Réalisation d'un document sur les missions des directrices et directeurs

Réalisation d'un document sur le recours aux intervenants extérieurs et l'application GENIE

Diffusion d'outils départementaux spécifiques aux EBEP

Le département « Direction d'école de l'Isère » avec les outils et ressources
www.dsd-1d-38.web.ac-grenoble.fr/

Promotion de la santé en faveur des élèves

La mission de promotion de la santé en faveur des élèves a pour objectifs de veiller à leur bien-être, de contribuer à leur réussite et de les accompagner dans la construction de leur personnalité. Elle se structure selon trois axes : l'éducation, la prévention et la protection. La réussite de cette mission repose sur un travail en collaboration avec les parents. Elle associe directeurs d'école, conseillers principaux d'éducation, médecins, assistants de service social et

Ses actions

Elle se structure selon trois axes : l'éducation, la prévention et la protection.

un travail en collaboration avec les chefs d'établissement, enseignants, personnels infirmiers, psychologues, secrétaires médico-scolaires.

Docteur Fabienne MARTIN

Médecin conseillère technique, responsable départementale

Missions :

- ▶ Mise en œuvre du projet de santé départemental et des plans de santé publique à l'école primaire, au collège, au lycée
- ▶ Animation et coordination des équipes de terrain
- ▶ Gestion des urgences sanitaires en collaboration avec la délégation territoriale Isère de l'ARS
- ▶ Coordination médicale du dispositif d'aide pédagogique à domicile (APADHE) et des dispositifs des élèves à haut potentiel
- ▶ Coordination des commissions pour les demandes d'aménagements d'épreuves aux examens pour les élèves en situation de handicap
- ▶ Coordination avec le service social des élèves de la cellule ressource départementale et de la protection des enfants en danger

- Recueil de données épidémiologiques

Brigitte Huctin

Infirmière conseillère technique, responsable départementale

Missions :

- Elaboration et mise en œuvre des projets départementaux de santé en liaison avec le médecin conseiller technique,
- Recrutement et accompagnement professionnel des personnels infirmiers non titulaires
- Participation à la formation initiale et continue des personnels infirmiers
- Animation et coordination des équipes de terrain
- Coordinatrice avec le service médical et social des élèves de la cellule ressource départementale
- Participation à des groupes de travail départementaux mis en place par le préfet dans le cadre des projets régionaux de santé et au développement des partenariats avec les services de l'Etat,
- Représentante des infirmier(e)s de l'Education nationale auprès de partenaires de l'institution et de l'IA-DASEN dans les différentes instances de la santé

Les centres médico-scolaires

Dix centres médico-scolaires (CMS), avec un secrétariat, sont répartis sur le département de l'Isère. Chaque établissement scolaire a ainsi un CMS de référence. Ils font le lien entre les familles, la communauté éducative et le personnel de santé de terrain.

Liste des CMS de l'Isère :

- **AGGLOMERATION GRENOBLOISE** CMS Sud Agglo, 97 rue de l'Industrie 38170 SEYSSINET PARISSET
Tél. : 06 09 07 34 77 - cms38-sudagglo@ac-grenoble.fr
- **BOURGOIN JALLIEU :** CMS Ecole Pré bénit, 4 rue des Pâquerettes,
38300 BOURGOIN- JALLIEU
Tél : 04 74 43 24 01 - cms38-bourg@ac-grenoble.fr
- **CROLLES :** Centre Médico-Scolaire, 70 rue du Brocey 38920 CROLLES
Tél : 04 76 08 13 62 - cms38-crolles@ac-grenoble.fr
- **LA COTE SAINT ANDRE :** Centre Médico Scolaire, 40 Rue de la Halle,
38260 LA COTE ST ANDRE
Tél : 04 74 20 43 54 - cms38-lacote@ac-grenoble.fr
- **LA TOUR DU PIN :** Centre Médico Scolaire, 3 place Thévenon, 38110 LA TOUR DU PIN
Tél : 04 74 97 22 33 - cms38-latour@ac-grenoble.fr
- **PONT DE CHERUY :** Centre Médico Scolaire, 33, rue de la Liberté
38230 PONT DE CHERUY
Tél : 04 72 46 30 73 - cms38-pont-de-cheruy@ac-grenoble.fr
- **SAINT MARCELLIN :** Centre Médico Scolaire, 2 Avenue du collège 38160 ST MARCELLIN

Tél : 04 76 64 90 39 - cms38-st-marcellin@ac-grenoble.fr

- **VIENNE :** Centre Médico-Scolaire, 6 rue des Célestes 38200 VIENNE
Tél : 04.74.85.86.91 - cms38-vienne@ac-grenoble.fr
- **VIZILLE :** CMS Ecole primaire Joliot Curie, Avenue de Vénaria, 38220 VIZILLE
Tél : 04 76 68 14 61 - cms38-vizille@ac-grenoble.fr
- **VOIRON :** CMS Espace CEVE, 58 Cours Becquart-Castelbon, 38500 VOIRON
Tél : 04 76 67 30 12 - cms38-voiron@ac-grenoble.fr

Le service social en faveur des élèves

Le service social en faveur des élèves exerce ses missions au sein des établissements dans le cadre des priorités nationales et académiques, déclinées au niveau départemental, sous l'autorité du Directeur académique. Il concourt à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative.

Françoise PLESSIET

Conseillère technique de service social, responsable départementale, référente départementale harcèlement

Missions :

- ▶ Mise en œuvre de la politique départementale d'action sociale
- ▶ Encadrement technique du service social en faveur des élèves
 - Définition du projet départemental
 - Organisation du service
 - Coordination des assistants de service social et conseillères techniques de service social
 - Définition et mise en œuvre des formations
- ▶ **Pilotage et/ou participation à la gestion des dispositifs**
 - Protection de l'enfance
 - Harcèlement scolaire
 - Prévention radicalisation
 - Absentéisme et décrochage
 - Poly-exclus
 - Lutte contre la prostitution
 - Lutte contre les violences scolaires
- ▶ Coordination avec le service promotion de la santé de la cellule ressource départementale
- ▶ Liaison avec les partenaires de l'institution
- ▶ Co-animation, avec la CAF, du comité opérationnel du schéma départemental des services aux familles « articulation et coordination des offres d'accompagnement à la parentalité »

Des conseillères techniques et un chargé de mission soutiennent l'action départementale.

Accompagner les personnels

Le service médical des personnels

Docteur Maurizio CURRENTI

Médecin de prévention des personnels enseignants du 1^{er} degré, des personnels administratifs affectés à la DSDEN de l'Isère et AESH intervenants dans les écoles

Docteur N.

Médecin de prévention des personnels enseignants du 2^d degré, des personnels administratifs affectés au Rectorat, en EPLE et AESH intervenants dans le second degré

Missions :

- ▶ Suivi médical et conseil pour les CLM, CLD, temps partiels thérapeutiques, occupations thérapeutiques / stage de remise en situation professionnelle
- ▶ Avis médical pour :
 - permutations, mutations intra-académiques, ineat/exeat
 - postes adaptés (reconversion professionnelle)
 - aménagements du poste de travail, allègement de service
 - temps partiel pour raisons médicales
 - Consultation pour les accidents de services et maladies professionnelles
- ▶ Apport d'une expertise dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'aménagement de locaux...

Le service social des personnels

Loane HANIN

Assistante sociale des personnels enseignants 1er degré, personnels administratifs affectés à la DSDEN, retraités et AESH intervenant dans les écoles

Marie-Hélène POSE

Assistante sociale des personnels enseignants du 2d degré, des personnels administratifs affectés au Rectorat, en EPLE et AESH intervenants dans le second degré

Missions :

- ▶ Aide et conseil aux personnels
- ▶ Réadaptation enseignants
- ▶ Mutations
- ▶ Aides financières
- ▶ Participation à l'élaboration et à l'évaluation de la politique d'action sociale

Santé et sécurité au travail

Nathalie WASYLIW

Adjointe au conseiller de prévention académique en charge du département de l'Isère
courriel : conseiller-prevention-38@ac-grenoble.fr

Focus sur la santé mentale

Rappel du cadre général et réglementaire

Face à la dégradation de la santé mentale des enfants et des jeunes observée ces dernières années, le bien-être et la santé des élèves sont placés au cœur des priorités de la politique éducative.

Le Plan santé mentale est défini à partir de la circulaire de rentrée 2023/2024 (courrier recteur du 23 juin 2023), les objectifs de ce plan sont :

- Protéger la santé mentale des élèves
- Repérer collectivement les élèves en souffrance
- Orienter vers des professionnels ressources pour une prise en charge adaptée

Il se décline en trois mesures principales :

- Inscription dès septembre 2023, dans le carnet de liaison, du numéro vert national de Prévention du suicide : 31 14

- Protocole de Santé Mentale des élèves « Du repérage à la prise en charge » à mettre en place dans tous les établissements scolaires du 1^{er} et du 2nd degré

Suite aux Assises de la Santé scolaire de Mai 2025, des mesures ont été annoncées pour :

« Agir en faveur de la santé mentale »

❖ Mieux détecter et prendre en charge

- Systématiser les protocoles dédiés à la santé mentale dans toutes les écoles et tous les collèges et lycées d'ici fin 2025.
- Former à la santé mentale les inspecteurs du premier degré et les personnels de direction.
- Former deux personnels « repères en santé mentale » dans chaque circonscription pour le premier degré et dans tous les collèges et lycées.
- Développer le partenariat avec les maisons des adolescents.
- Organiser un système de coupe-files pour faciliter l'accès des élèves aux CMP.

❖ Renforcer l'appui aux équipes éducatives

- Nommer 100 psychologues de l'Éducation nationale conseillers techniques en santé mentale au sein de pôles départementaux (un dans chaque département).
- Renforcer la formation des personnels sociaux et de santé en faveur de la santé mentale

❖ Sensibiliser et prévenir

- Renforcer les CPS des élèves : socle commun des connaissances de la maternelle à la 3^e à partir de la rentrée 2026 et généraliser le déploiement d'un module de sensibilisation (module « L'AIDER) auprès des lycéens et expérimenter son déploiement auprès des collégiens à partir de janv.2026

Diagnostic de notre académie

Pilotage académique : Colette CHAMBARD ICTR

Actuellement : 26 formatrices dont 15 Psy EN EDO

Année scolaire 2023/2024

Le déploiement des formations de deux personnels par collège a eu lieu dès mai 2024 pour 183 établissements scolaires (169 collèges et 14 lycées de l'Académie)

Année scolaire 2024/2025

Déploiement de la formation en FIT depuis la rentrée 2024 : 18 sessions sur l'académie ont eu lieu dans les lycées et les collèges

Le magistère national a été retravaillé en académie et mis à la disposition de tous les personnels qui le souhaitent.

Perspectives sur l'académie

- Recrutement de 17 nouveaux formateurs pour assurer les FIT en 2025-26 sur le 2nd degré.
- Pour le premier degré, accompagnement des directeurs d'écoles pour la mise en place du plan santé mentale (par les IDE, Les Psy EDA...)

Formation continue individuelle des personnels sur la santé mentale :

- Un webinaire « présentation du numéro national d'appel 3114 », ouvert à tous les personnels premier et second degré sera proposé pour l'année scolaire 2025/2026. (Le 19/11/2025)
- Un webinaire « refus anxieux de l'école » sera ouvert à tous les personnels

Instructions nationales suites aux assises de la santé scolaire :

- Former deux personnels « repères en santé mentale » (abandon du terme « secouriste ») dans chaque circonscription et chaque lycée et collège.
- Formation de l'ensemble des personnels santé-sociaux et Psy : un KIT de formation va être diffusé par la DGESCO : ressources + guide d'animation. La formation sera proposée pour l'année scolaire 2025/2026 avec une journée de formation en présentiel.
- Pour les inspecteurs du premier degré et les personnels de direction :
Fin juin, 1 parcours Magistère sera diffusé par la DGESCO pour les IEN et les chefs d'établissements afin de faciliter et de systématiser la mise en place du protocole santé mentale dans tous les établissements.
Objectif : 100% des protocoles rédigés fin 2025 (1er et 2nd degré)
- Affichages des numéros d'urgence : **3114 Suicide, 3018 Harcèlement, 119**
Des flyers vont être actualisés et seront transmis aux établissements scolaires
Les numéros devront être inscrits dans les agendas ou carnets des élèves, accompagnés d'un temps d'explication ou de sensibilisation.
- Généraliser le déploiement d'un module de sensibilisation auprès des lycéens et expérimenter son déploiement auprès des collégiens. (Mise en œuvre janv. 2026)
- Nomination d'un **psychologue CT en santé mentale** par département.
- Partenariat avec les maisons des adolescents : une convention devrait être signée entre la DGESCO et l'ANMDA.

Programmes EVAR/ EVARS

L'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) à l'école maternelle et à l'école élémentaire, puis l'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) au collège et au lycée rentre en vigueur à la rentrée 2025.

Au moins 3 séances par an adaptées à chaque âge conformément à la loi en vigueur depuis 2001 sont rappelées.

Les objectifs sont de :

- Apprendre à se connaître et à connaître son corps
- Améliorer le bien-être, encourager les élèves à s'exprimer
- Permettre des choix responsables
- Respecter les autres et vivre ensemble grâce au respect et à l'empathie
- Prévenir les violences sexistes et sexuelles

Seuls les personnels de l'Éducation nationale sont habilités à enseigner ce programme dans le premier degré : aucune intervention de partenaires extérieurs ou d'associations n'est autorisée. L'enseignement des programmes d'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) doit ainsi s'inscrire dans le quotidien de la classe et être étroitement lié à la vie scolaire de chaque élève.

Cette éducation vise également à développer des [compétences psychosociales](#) essentielles à la construction de la vie sociale. Des compétences telles que l'empathie, la gestion des émotions, et la communication efficace sont au cœur de cette démarche éducative.

Programmes maternelle



Programmes élémentaire



Programmes collège



Programmes lycée



Le plan de lutte contre les violences scolaires

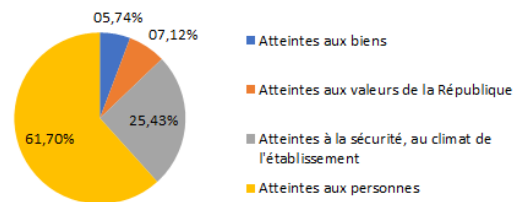
La circulaire n°2019-122 du 3 septembre 2019 organise la prévention et la prise en charge des violences en milieu scolaire.

LA PRISE EN CHARGE ET LE SUIVI DES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

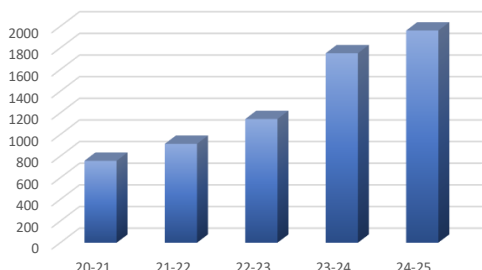
Prévenir et prendre en charge tout fait de violence contribue à éviter une dégradation du climat scolaire et assure le déploiement actif d'un bouclier autour de l'École. Il garantit la sanctuarisation de l'enceinte scolaire au sein de laquelle la sécurité de chacun – élèves, personnels, et intervenants – doit être assurée en permanence.

Les violences peuvent revêtir diverses formes, liées à l’atteinte physique, verbale, sexuelle ou numérique des personnes, à l’atteinte des valeurs de la République, de la sécurité et du climat des établissements ou encore aux biens.

Faits établissement Isère
Premier et second degrés - Année 2024-2025



Evolution des déclarations "Faits établissement"
Années 2020 à 2025



Dans ce cadre, l'application « Faits-Établissement » permet aux écoles et aux établissements de repérer et de consigner les signaux de dégradation du climat scolaire, et à la DSDEN d’accompagner la prise en charge et le suivi de chaque situation de violence. Son utilisation généralisée garantit à tout moment une image précise du climat scolaire en Isère.

A ce titre, un référent départemental prévention et prise en charge des situations de violence en milieu scolaire traite la réception des faits établissement. Il assure la coordination des actions conjointes menées par les différents pôles ressources du département (service médico-social, cellule harcèlement, division des élèves, équipe LVR), les services académiques, préfectoraux, judiciaires, et les acteurs locaux de la prévention. Le référent est aussi un interlocuteur privilégié des IEN et des chefs d’établissements concernant les actions de sécurisation de la communauté éducative et des locaux. Enfin, il apporte des éléments de vision globale sur l’évolution départementale du climat scolaire, accompagnant l’élaboration de perspectives en matière de politique de sécurité.

L’équipe mobile de sécurité (EMS), quant à elle, vient en renfort des équipes éducatives pour guider la protection et la sécurisation des personnes et des biens dès lors que des tensions sont identifiées. Elle entre en contact avec l’équipe scolaire pour assurer l’écoute, le conseil et l’information et se déplace dans les établissements lorsque sa présence s’avère nécessaire. Elle intervient non seulement de manière précoce, dès l’apparition de difficultés de terrain, mais également a posteriori, en accompagnant les suites prévisibles des faits (sécurisation des jours suivants, entretiens, conseils de discipline...). Elle assure également, hors contexte de crise, des actions de conseil et de prévention en termes de sécurité auprès des établissements et écoles.

LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT (pHARe)

Le programme national de lutte contre le harcèlement, pHARe, accompagne les personnels dans le traitement des situations d’intimidation ou de harcèlement, du signalement de la situation jusqu’à sa résolution, avec un suivi fin et traçable. Le protocole rend lisible le traitement des situations par les équipes éducatives, en suivant toutes les étapes prévues à l’aide d’outils sur lesquels les équipes sont formées. Le programme prévoit également les actions de prévention à mettre en œuvre dans le cadre de l’amélioration du climat scolaire.

1. Pilotage de pHARe dans l’Isère



En 2023-2024, les établissements du département se sont engagés en signant la charte pHARe. Les équipes ressources de 5 personnes au sein des établissements secondaires et des circonscriptions ont été formées. En 2024-2025, le déploiement de la formation pour tous les personnels à l’horizon 2027 s’est poursuivi avec les coordonnateurs harcèlement des établissements du 2nd degré, les référents AESH et les directeurs d’écoles. 100% des établissements ont constitué une équipe ressource et, pour le 2nd degré, nommé un coordonnateur. 67% des collèges et 47% des lycées ont des élèves ambassadeurs. L’ensemble des équipes est mobilisé pour mettre en œuvre les 10h d’apprentissage annuel. Par ailleurs, 89% des établissements sont labellisés.

2. Traitement et suivi des situations en DSDEN

Process de traitement des situations par les référentes départementales

ALERTE	TRAITEMENT	SUIVI
<p>CANAL D’ARRIVÉE</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3018 • Familles (mail, courrier, appel) 	<p>1. APPEL FAMILLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecoute • Matérialisation des faits • Ressenti victime • Suivi mis en œuvre • Besoins/Attentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel(s) famille • Rappel éventuel établissement pour suivi mise en œuvre pHARe <p><i>(autant que nécessaire, durée moyenne : 3 à 6 semaines)</i></p>

<ul style="list-style-type: none"> Fait établissement Services DSDEN 	<p>2. APPEL ETABLISSEMENT/IEN</p> <ul style="list-style-type: none"> Matérialité des faits Mise en œuvre PHARe <ul style="list-style-type: none"> - Suivi par référent - Mesures éducatives - Equipe médico/sociale - Sensibilisation témoins, classe Mesures disciplinaires 	<ul style="list-style-type: none"> Point de situation <i>(dès que possible)</i> Saisie plateforme
		<ul style="list-style-type: none"> Cloture de la situation <ul style="list-style-type: none"> - Accord de la famille - Avis de l'établissement <p>(après une veille minimum de 6 semaines)</p>

Evolution des situations traitées				
	1er degré	Collèges	Lycées	TOTAL
2022.2023	66	92	28	186
2023.2024	86	162	42	290
2024.2025 (au 05 juin 2025)	104	153	31	288

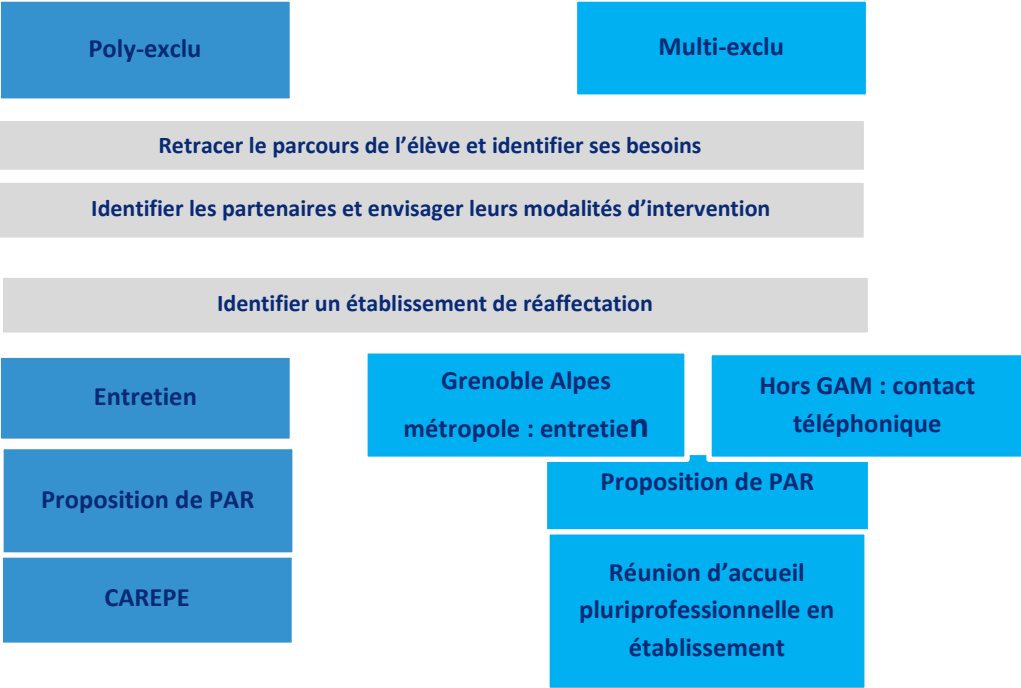
3. Les temps forts dans l'année et la labellisation

Pour l'année scolaire 2024-2025, afin de valider le niveau 1 de labellisation, il est attendu que les écoles, collèges et lycées :

- Constituent une équipe ressource d'au minimum 5 personnes (en circonscription pour les écoles) : *100% des établissements l'ont fait*
- Informent les parents de la mise en œuvre du programme Phare et du protocole national de traitement des situations de harcèlement : *92% déclarent l'avoir fait*
- Participent à la journée NAH : *94% déclarent l'avoir fait*
- Forment une équipe d'élèves ambassadeurs dans les collèges et lycées (minimum 10 élèves) : *62 % déclarent l'avoir fait*

LA PRISE EN CHARGE DES ELEVES HAUTEMENT PERTURBATEURS ET POLY-EXCLUS

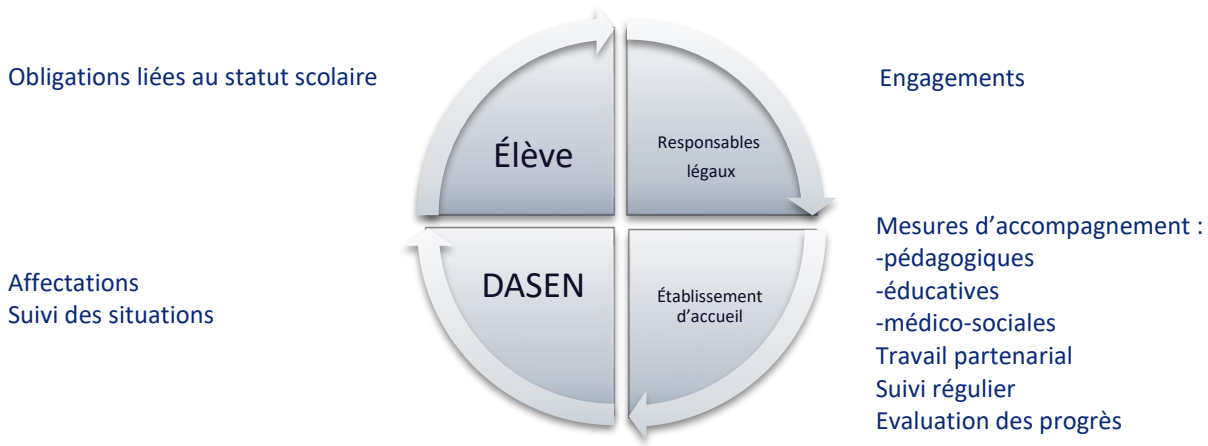
La DSDEN de l'Isère s'attache à lutter contre les violences scolaires en accompagnant la prise en charge des élèves multi et poly exclus au sein de ses établissements du second degré.



Dès lors qu'un élève fait l'objet de deux exclusions définitives au cours d'une même année scolaire (élève poly-exclu), ou au cours de sa scolarité (élève multi-exclu), un protocole d'accompagnement et de responsabilisation des parents (PAR) rédigé en collaboration avec le service de prévention et de lutte contre les violences scolaires est proposé aux établissements d'accueil. L'élève poly-exclu et ses représentants légaux sont convoqués à la DSDEN pour un entretien avec le directeur académique devant une commission d'accompagnement à la rescolarisation des élèves poly-exclus (CAREPE).

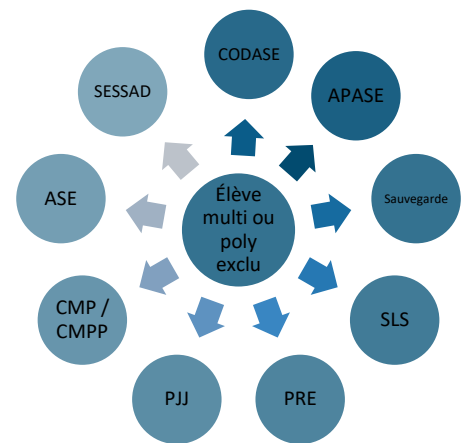
Le PAR est constitué d'un ensemble d'engagements pris par l'élève et ses responsables légaux, ainsi que par l'établissement d'accueil sous forme d'actions pédagogiques, éducatives et médico-sociales visant à assurer une poursuite de scolarité accompagnée et encadrée. Il nous donne l'opportunité de construire un plan de coopération pluriprofessionnelle qui considère l'élève dans sa complexité.

Le protocole d'accompagnement et de responsabilisation (PAR)



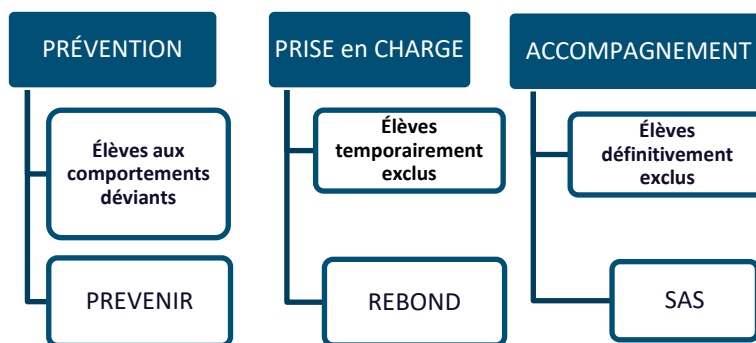
Un travail de coéducation avec les familles et les partenaires en amont de l'accueil de l'élève dans son établissement de réaffectation est indispensable à la réussite de sa rescolarisation. La DSDEN met ainsi en œuvre un important travail partenarial avec les services médico-sociaux de notre département, la protection judiciaire de la jeunesse et les associations de prévention spécialisée. Ces dernières œuvrent également à la prise en charge des élèves temporairement exclus afin que ces sanctions ne participent pas à la rupture des jeunes avec le milieu scolaire et pour prévenir la récidive.

La formalisation du PAR permet également aux équipes éducatives d'être accompagnées dans ces moments de transition et de promouvoir leurs singularités, leurs projets et leurs actions.



Afin d'assurer une continuité pédagogique en cas d'exclusion définitive, il est primordial que le conseil de discipline formule une proposition d'établissement d'accueil, élaborée en concertation avec la famille et l'établissement d'accueil pressenti. La transmission rapide et conjointe du procès-verbal du conseil de discipline et de son bordereau aux services de la division des élèves permet également de réduire les ruptures de scolarité.

Dans une perspective d'amélioration du climat scolaire, la DSDEN travaille à la prise en charge des élèves perturbateurs selon 3 axes, en étroite partenariat avec les associations de prévention spécialisée :



La sécurité des écoles et des établissements scolaires

Afin d'offrir un cadre éducatif serein à chaque élève, la sécurité des écoles et établissements scolaires est une priorité absolue. Le département s'engage ainsi dans la prévention et la lutte contre toutes formes de violences, en partenariat constant avec les services de l'Etat, les collectivités et autres acteurs locaux.

Les équipes en établissement sont ainsi soutenues grâce à diverses actions collégiales en faveur de la sécurité des sites scolaires et de leurs abords. Dans le cadre des opérations de lutte contre toutes formes de violences, des opérations de fouilles des sacs sont organisées aux abords directs de l'entrée des collèges et lycées, en collaboration entre les forces de l'ordre et les équipes scolaires. Les élèves sont ainsi sensibilisés à l'interdiction la plus formelle de porter tout objet pouvant constituer un danger pour lui et pour ses pairs.

D'autres opérations sont menées localement pour accompagner des problématiques territoriales spécifiques, mettant en lien les équipes scolaires, la DSDEN et l'académie, la préfecture, les forces de l'ordre locales, les collectivités territoriales et autres acteurs locaux. Dans ce cadre, des comités de suivi sont mis en place pour suivre l'évolution des situations particulières et bâtir des stratégies locales de lutte contre les violences identifiées. Chaque partenaire y apporte des réponses dans son domaine de compétence de façon à ce que l'ensemble des actions s'articule pour constituer un maillage fin des réponses sur le terrain.

Les équipes éducatives peuvent également être accompagnées individuellement face à des difficultés de climat scolaire.

Dans ce cas des plans de prévention violence sont menés au sein des établissements, réunissant eux aussi l'ensemble des acteurs locaux autour de la table afin de planifier de façon collégiale des actions de prévention (séances de prévention en classe, expositions de sensibilisation, identification de permanences et numéros d'écoute) et des opérations et protocoles de prise en charge des difficultés rencontrées (opérations de contrôle aux abords des établissements, protocole partagé de prise en charge des victimes, élèves comme personnels).

La gestion de l'absentéisme dans le département de l'Isère

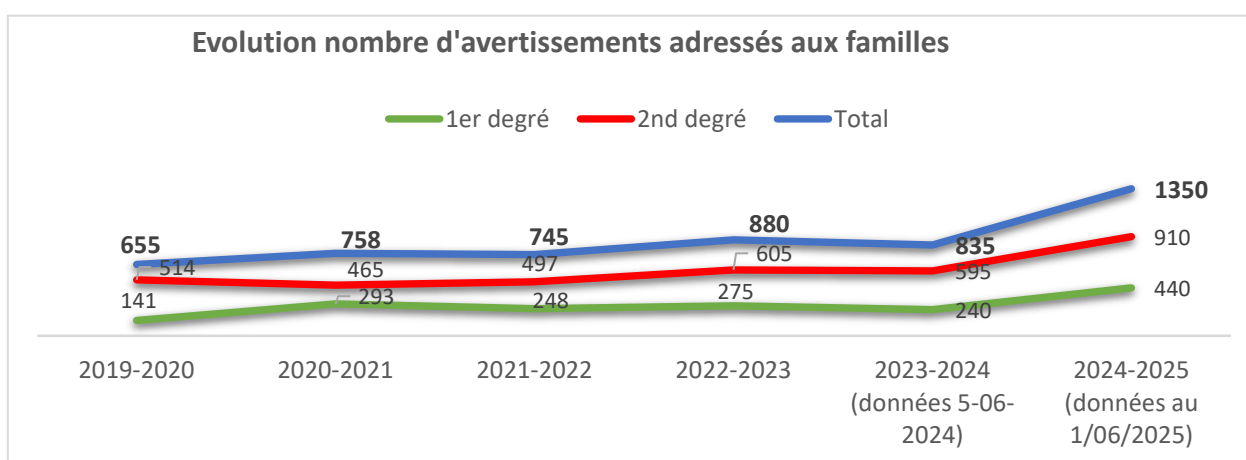
En France, l'instruction est obligatoire de 3 à 16 ans et ce principe a pour corollaire le respect de l'obligation d'assiduité, condition première de la réussite scolaire. Depuis la rentrée 2024-2025, la circulaire prévoit un seuil minimal de 4 demi-journées d'absences injustifiées par mois avant d'envoyer un premier signalement à la DSDEN. Dès la réception du premier signalement, la division des élèves de la DSDEN adresse un courrier d'avertissement à la famille indiquant les sanctions légales encourues par les parents.

Concomitamment, l'école ou l'établissement met en place toute mesure nécessaire pour rétablir l'assiduité et remobiliser l'élève. La réponse de premier niveau face à une situation d'absentéisme est donc apportée au sein de l'école ou de l'établissement.

Si en dépit des mesures prises par l'équipe pédagogique et en l'absence de résultat suite au courrier d'avertissement adressé à la famille par la DSDEN, l'absentéisme se poursuit, alors, un second signalement est adressé à la DSDEN. La situation de l'élève absent sera alors étudiée lors d'un Pôle absentéisme, instance collégiale, présidée par le directeur académique adjoint et qui associe le service médical et le service social de la DSDEN, l'inspectrice de l'éducation nationale information orientation et la division des élèves.

Le pôle peut prendre une ou plusieurs des décisions concernant un même élève si la situation l'exige :

- Envoi d'un courrier de dernier avertissement avant signalement au procureur de la République ;
- Suivi de la situation par le service médical ou par le service social en faveur des élèves ;
- Suivi de la situation par un centre d'information ou d'orientation ;
- Convocation des familles à un entretien avec l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription pour le 1^{er} degré ou avec un binôme de chefs d'établissements du 2nd degré ;
- Envoi d'un signalement au procureur de la République.
- Réalisation d'une information préoccupante par l'école ou l'établissement.



L'augmentation des signalements d'absentéisme de la part des établissements scolaires est continue depuis plusieurs années, et concerne principalement les collégiens (47% des signalements).

Les valeurs de la République

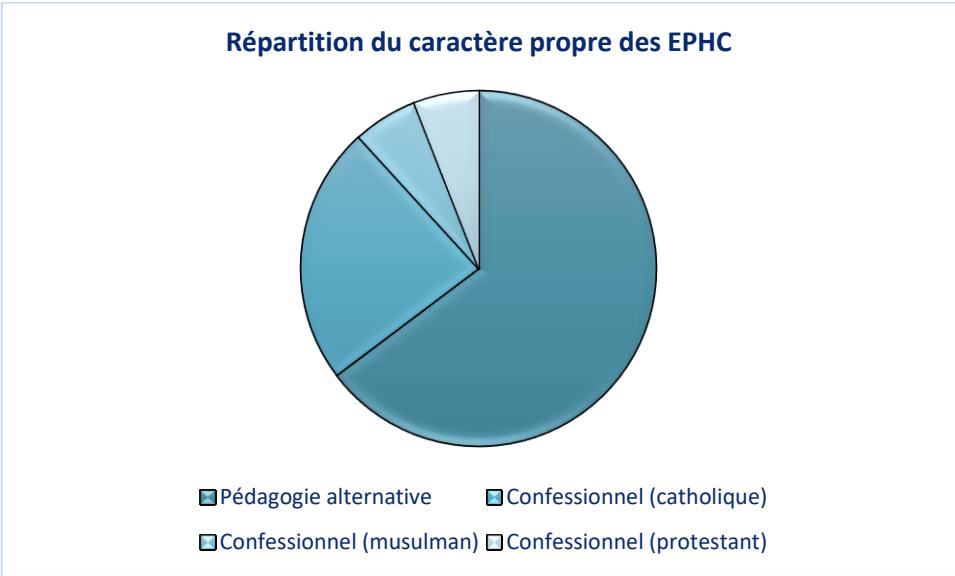
1° Les établissements privés sous contrat :

Le département compte actuellement 67 établissements privés sous contrat (EPSC) du 1^{er} degré ce qui représente 27% du nombre d'EPSC de l'académie et 53 établissements privés sous contrat du second degré. 11 558 élèves du 1er degré et 19 970 élèves du 2nd degrés sont scolarisés dans des établissements privés sous contrat.

Dans le cadre du plan « Brisons le silence » plusieurs établissements scolaires ont été contrôlés durant l'année 24-25 par des inspecteurs du 1^{er} et du second degré. Pour l'année 25-26 la campagne de contrôle va s'intensifier. Ces contrôles portent sur quatre axes : le contrôle administratif, le contrôle pédagogique, le contrôle du respect des Valeurs de la République, de la vie scolaire et de la mixité scolaire et le contrôle financier.

2° Les établissements privés hors contrat :

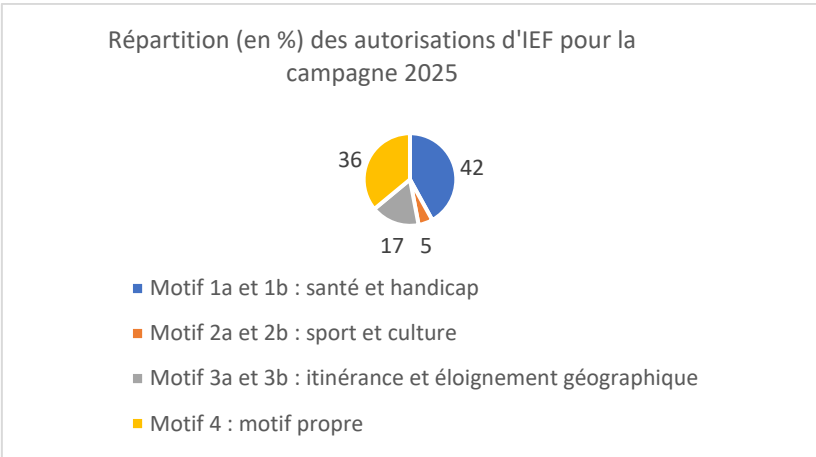
Le département compte actuellement 17 établissements privés hors contrat (EPHC) du 1^{er} degré qui scolarisent près de 620 élèves. Le second degré compte 15 établissements. L'Isère se caractérise par une prédominance du caractère propre de type « pédagogique alternative » (dont près de 35% de type Montessori).



3° Les instructions à domicile :

Les familles peuvent demander l’instruction à domicile pour leur enfant pour 4 motifs :

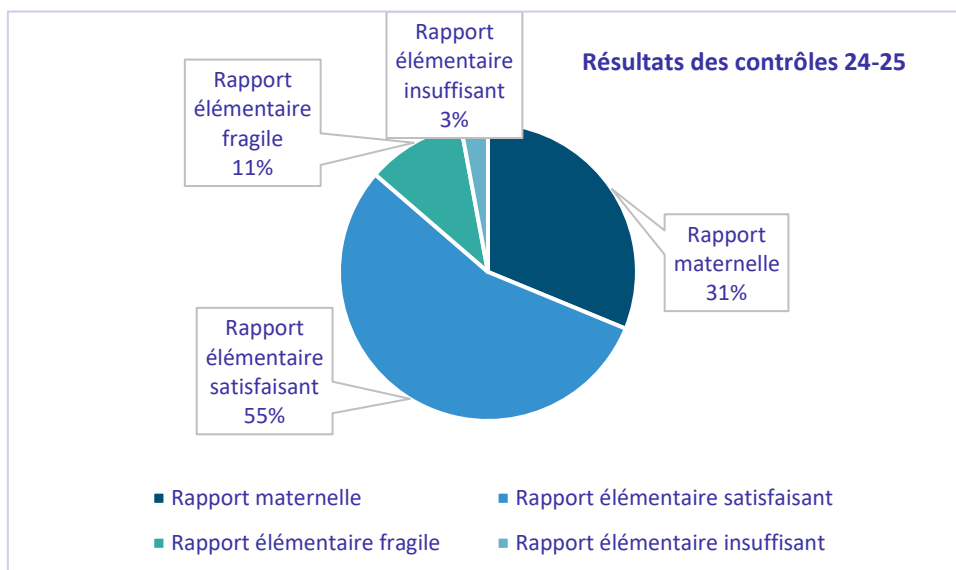
- Motif 1 (état de santé de l'enfant ou son handicap)
- Motif 2 (pratique d'activités sportives ou artistiques intensives)
- Motif 3 (itinérance de la famille en France ou éloignement géographique de tout établissement scolaire public)
- Motif 4 (existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif)



Campagne 2025-2026 :

Les résultats des contrôles effectués en 2024-2025 :

sur les 6 rapports insuffisants lors du premier contrôle, 3 ont eu un rapport satisfaisant lors du second contrôle, un élève a eu un rapport fragile et deux élèves ont été rescolarisés suite à un second rapport insuffisant.



4° Les Valeurs de la République :

La formation des personnels sur la laïcité qui s’étend sur 4 ans se poursuit jusqu’à l’année scolaire 2025/2026 (IEN, chefs d’établissement, directeurs d’école et enseignants...). En 24-25, tous les directeurs de SEGPA du département ont également suivi la formation laïcité. Une lettre d’information hors-série sur la laïcité et deux « rendez-vous des directeurs » ont été consacrés à la laïcité et aux valeurs de la République pour accompagner les équipes dans la mise en œuvre dans les écoles.

Des ressources sont régulièrement mises en ligne sur le site départemental Valeurs de la République afin de valoriser le travail des écoles :

<https://valeurs-de-la-republique-laicite-38.web.ac-grenoble.fr/>

Dès lors qu’un signalement « fait établissement » en lien avec les Valeurs de la République est réalisé par une équipe, l’IEN Valeurs de la République du département suit et accompagne les situations de contestation des Valeurs de la République en lien avec l’IA-IPR et la référente violences du département.

Les personnels de direction des collèges

Etablissement	Tel étbt	Principal	Principal adjoint
ABRETS EN DAUPHINE (LES) CLG MARCEL BOUVIER 0380001V ULIS	04 76 32 07 64	TROUILLOUD Christine	THOCQUENNE Anne

ALLEVARD CLG FLAVIUS VAUSSENAT 0380002W	04 76 97 53 17	HEURTEBIZE Carole	
AVENIERES VEYRINS-THUELLIN (LES) CLG ARC EN CIERS 0380004Y	04 74 33 99 50	MARTINELLO Estelle	TURC David
BEAUREPAIRE CLG JACQUES BREL 0382101C ULIS	04 74 84 62 95	PRUVOT-MILLET Jean-Alain	GELY Delphine
BOURG D'OISANS (LE) CLG LES SIX VALLEES 0380007B	04 76 79 30 15	ROMON Olivier	GOUEFFON Frédérique
BOURGOIN JALLIEU CLG PRE BENIT 0380111P ULIS	04 74 93 03 38	ROCHESANI Philippe	MEARY-CHABREY Sylvie
BOURGOIN JALLIEU CLG SALVADOR ALLENDE 0382174G SEGPA et ULIS	04 74 93 43 55	CHALLOT Fatima	SEVILLA Marlene
CHAMPIER CLG DE CHAMPIER 0383542U	04 37 04 04 41	GAUME Alain	TORGUE-MILLAT Celine
CHARVIEU CHAVAGNEUX CLG MARTIN LUTHER KING 0380011F ULIS	04 78 32 25 03	GISQUET Isabelle	BERNIER Anick
CHATTE CLG OLYMPE DE GOUGES 0383345E	04 76 36 04 00	BENJAMIN Laurent	
CHIRENS CLG LES COLLINES 0383454Y	04 76 67 25 30	JULLIEN Bruno	FRANCOIS Delphine

CLAIX CLG GEORGES POMPIDOU 0382865H ULIS	04 76 98 59 58	MARCELLIN-GROS Karima	
CORENC CLG JULES FLANDRIN 0382041M ULIS	04 76 90 64 90	LEMERCIER Ingrid	LOCHIS Stéphanie
COTE SAINT ANDRE (LA) CLG JONGKIND 0382147C SEGPA et ULIS	04 74 20 20 46	LARREY-PAILLE Sandra	FAIVRE Florence
COUBLEVIE CLG PLAN MENU 0382495F SEGPA et ULIS	04 76 05 70 22	EZANNO Morgane	BUTIKOFER Marie-Christine
			GARCIN-VEYRET Laure
CREMIEU CLG LAMARTINE 0382103E ULIS	04 74 90 97 32	DEFURNE Arnaud	CELLARD DEBADTS Séverine
CROLLES CLG SIMONE DE BEAUVOIR 0382781S ULIS	04 76 08 10 10	BERGERE Xavier	PHAN-NHUAN David
DOMENE CLG LA MOULINIÈRE 0382268J SEGPA et ULIS	04 76 77 11 08	TORIBIO Nathalie	BEHAXETEGUY Cécile
ECHIROLLES CLG JEAN VILAR 0381903M SEGPA et ULIS	04 76 23 10 72	MABILON Joris	RAVAUD Mélanie
ECHIROLLES CLG LOUIS LUMIÈRE 0380021S ULIS	04 76 09 03 43	GONTARD Philippe	BELTRAN Emilie
ECHIROLLES CLG PABLO PICASSO 0382044R ULIS	04 76 33 36 58	FOUCAUD Delphine	MARTIN LABELLE Sandrine

EYBENS CLG LES SAULES 0383494S ULIS	04 76 40 07 31	DUMAIRIE Claire	MOUKALISSE LAMIAA
FONTAINE CLG GERARD PHILIPPE 0381810L SEGPA et ULIS	04 76 53 32 33	DEPARIS Anne	ROCCA Sandrine
FONTAINE CLG JULES VALLES 0380356F	04 76 26 65 46	JEANNIN Annie Laure	SIDEN Christelle
GIERES CLG LE CHAMANDIER 0380025W ULIS	04 76 89 30 92	STRAPPAZZON Jean- Pierre	BOISSEL Sandrine
GONCELIN CLG ICARE 0383300F ULIS	04 38 72 94 10	DELAIGUE Bruno	GINET Stéphane
GRAND LEMPS (LE) CLG LIERS ET LEMPS 0380026X ULIS	04 76 55 82 04	GUTTIN Christine	SANCHEZ Stéphanie
GRENOBLE CLG AIME CESAIRE 0383370G ULIS	04 76 49 63 60	LORENTE Didier	LELARDOUX Aude
GRENOBLE CLG CHAMPOLLION 0382111N	04 38 02 31 40	DUPUIS Aline	
GRENOBLE CLG CHARLES MUNCH 0382035F SEGPA et ULIS	04 76 54 45 64	SEGURA Stephanie	MALBRANQUE Annabel
GRENOBLE CLG FANTIN LATOUR 0381776Z	04 76 21 68 18	FOURNIOL Caroline	GAIO Caroline

GRENOBLE CLG INTERNATIONAL EUROPOLE 0383243U	04 38 12 25 00	PAJOT Laurent	FERRANTI Carole
GRENOBLE CLG LUCIE AUBRAC 0382032CULIS	04 76 33 61 30	FIX Sébastien	GRELAUD Karine
GRENOBLE CLG OLYMPIQUE 0381780D	04 76 33 24 50	HORTOS Nicolas	GENILLER Frederic
GRENOBLE CLG STENDHAL 0382114S ULIS	04 76 54 83 83	BOURGIER Emmanuelle	MME DOMENECH Sandrine
GRENOBLE CLG VERCORS 0381604M	04 76 44 58 55	CANDELON David	RICHARD Lucie
HEYRIEUX CLG JACQUES PREVERT 0380038K	04 78 40 05 45	VULLIERMET Sophie	BLANCHON Mathieu
ISLE D ABEAU (L') CLG STEPHEN HAWKING 0383455Z ULIS	04 37 05 18 60	GOUTTENOIRE Sandra	JACQUIER Xavière
ISLE D ABEAU (L') CLG FRANCOIS TRUFFAUT 0382786X SEGPA et ULIS	04 74 27 07 49	MILLET Pierre	SAURET Lionel
ISLE D ABEAU (L') CLG ROBERT DOISNEAU 0383056R ULIS	04 74 27 68 20	KIEL Maryse	ROCCHI Julien
JARRIE CLG LE CLOS JOUVIN 0382782T ULIS	04 76 68 81 81	ROBIN Stéphane	RETIF Aurélie

MENS CLG TRIEVES 0380039L	04 76 34 62 02	DALOUX Fanny	
MEYLAN CLG LES BUCLOS 0382492C	04 76 90 47 45	CLEMENT Catherine	
MEYLAN CLG LIONEL TERRAY 0381777A ULIS	04 76 61 61 40	FACERIAS Frederic	ROCCA Sandrine
MOIRANS CLG LE VERGERON 0381908T ULIS	04 76 35 30 85	LAFFOND Jérôme	EMOND Lison
MONESTIER DE CLERMONT CLG MARCEL CUYNAT 0380044S	04 76 34 05 96	ROCCA Natali	
MONTALIEU VERCIEU CLG LES PIERRES PLANTES 0380045T	04 74 88 55 31	FONLUPT Florence	MANU Annabelle
MORESTEL CLG FRANCOIS A. RAVIER 0380046U ULIS	04 74 80 09 35	ORDONNEAU Sylvie	FAUCHERON Ouria
MOTTE D AVEILLANS (LA) CLG VALLON DES MOTTES 0380047V	04 76 30 64 12	FAUVERNIER David	EMERY Gabriel
MURE D'ISERE (LA) CLG LOUIS MAUBERRET 0382426F SEGPA et ULIS	04 76 81 07 41	FAUVERNIER David	VINDRET Régis
PONT DE BEAUVOISIN (LE) CLG LE GUILLON 0382427G ULIS	04 76 37 26 01	ESTIVALET Philippe	DUCLOY Catherine

PONT DE CHERUY CLG LE GRAND CHAMP 0382110M SEGPA et ULIS	04 37 42 80 20	LEFORT Fabrice	LAFOND Cecile
PONT DE CLAIX (LE) CLG NELSON MANDELA 0380013H ULIS	04 76 98 18 06	FOREST Yann	PEIFFER Romain
PONT EN ROYANS CLG RAYMOND GUELEN 0380055D	04 76 36 02 08	MAYET Estelle	
PONT EVEQUE CLG GEORGES BRASSENS 0382504R ULIS	04 74 85 97 27	MILLON Elisabeth	PRUVOT-MILLET Emmanuelle
PONTCHARRA CLG MARCEL CHENE 0381905P SEGPA	04 76 97 34 88	ROUX Isabelle	MASBATIN Agnès
RIVES SUR FURE CLG ROBERT DESNOS 0382266G SEGPA et ULIS	04 76 91 45 87	DUFOUR Alain	GROSDENIER Yannick
ROUSSILLON CLG L'EDIT 0380050Y ULIS	04 74 11 11 80	TARDY Charles	
SALAISE SUR SANNE CLG JEAN FERRAT 0383253E	04 74 29 79 01	CHERFI Djamil	MARION Christelle
SASSENAGE CLG ALEXANDRE FLEMING 0382098Z ULIS	04 76 27 49 19	GARRIGUES Nicolas	ODEZENNE Laurence
SEYSSINET PARISET CLG PIERRE DUBOIS 0380072X ULIS	04 76 84 45 35	TARILLON Laurent	POUCHOT-CAMOZ- GANDOR Pascale

SEYSSINS CLG MARC SANGNIER 0382431L ULIS	04 76 21 17 32	HERTZOG- MALENFANT Barbara	BELLEMARE Eliete
SEYSSUEL CLG Cl. et G. GRANGE 0382115T SEGPA et ULIS	04 74 85 39 54	MAILLARD Camille	RODRIGUEZ Martine
ST CHEF CLG FREDERIC DARD 0383301G	04 37 05 04 40	COUDORÉ Raphaël	RANDY Morgane
ST EGREVE CLG BARNAVE 0380058G	04 76 75 05 81	MOUTIN-LUYAT Lauren	MATHELIN Benjamin
ST ETIENNE DE ST GEOIRS CLG ROSE VALLAND 0380059H	04 76 65 43 59	SANCHEZ Fabien	BRONCHART Magali
ST GEORGES D'ESPERANCHE CLG PERANCHE 0383141H	04 74 59 11 20	VANDEWALLE Natacha	
ST ISMIER CLG GRESIVAUDAN 0382100B	04 76 52 01 81	RAUSER Katerine	KOENIG Christelle
ST JEAN DE BOURNAY CLG FERNAND BOUVIER 0382265F ULIS	04 74 58 71 41	GILIBERT Marjorie	LUCAS Sébastien
ST JEAN DE SOUDAIN CLG LES DAUPHINS 0382621T	04 74 97 59 43	RAPAUT Philippe	DUCROUX Marine
ST LAURENT DU PONT CLG LE GRAND SOM 0380062L	04 76 55 22 52	LAPIERRE Virginie	

ST MARCELLIN CLG LE SAVOURET 0382428H SEGPA et ULIS	04 76 38 15 96	JACQUI Frederic	NAYROLLES-DECUYPER Coralie
ST MARTIN D'HERES CLG EDOUARD VAILLANT 0380357G SEGPA et ULIS	04 76 54 71 95	FOURNIE Joanna	KIEFFER David
ST MARTIN D'HERES CLG FERNAND LEGER 0381812N ULIS	04 76 25 02 08	BARALE Xavier	SERUSIER Ludivine
ST MARTIN D'HERES CLG HENRI WALLON 0380065P ULIS	04 76 25 52 16	RENAULT Yann	PERONNIER Emilie
ST MARTIN LE VINOUX CLG CHARTREUSE 0382036G SEGPA et ULIS	04 76 75 41 36	BEAUVAIS Cédric	LEVET Heidi
ST MAURICE L'EXIL CLG FREDERIC MISTRAL 0382043P SEGPA et ULIS	04 74 86 34 60	COULET Guillaume	FORTIN Céline
ST QUENTIN FALLAVIER CLG LES ALLINGES 0382706K ULIS	04 74 94 57 50	DEVILLE Stéphanie	
ST SIMEON DE BRESSIEUX CLG MARCEL MARIOTTE 0380068T ULIS	04 74 20 06 90	BARATIER Laurent	
TIGNIEU JAMEYZIEU CLG PHILIPPE COUSTEAU 0382705J ULIS	04 78 32 33 21	NEURY Alain	CAUQUIL Stéphanie
TOUR DU PIN (LA) CLG LE CALLOUD 0380278W SEGPA et ULIS	04 74 83 20 50	MONTFALCON Séverine	ROLLET Sylvaine

TOUVET (LE) CLG LA PIERRE AIGUILLE 0382204P	04 76 08 40 70	TERRETAZ Muriel	JEGO Annie
TULLINS CLG CONDORCET 0380067S	04 76 07 83 52	JOUHET Anne-Laure	GRENIER Aurélie
VARCES ALLIERES ET RISSET CLG JULES VERNE 0383260M	04 76 73 49 00	PIOFFAY Isabelle	
VERPILLIERE (LA) CLG ANNE FRANK 0382176J	04 74 94 29 38	LEQUATRE Aurélie	PARVEAU Nathalie
VIENNE CLG FRANCOIS PONSARD 0381907S SEGPA et ULIS	04 74 78 89 40	BONTE Pascal	THIVEUX Stephanie
VIENNE CLG L'ISLE 0382430K	04 74 31 51 67	JACQUIS Sébastien	LEVEQUE Bruno
VIF CLG LE MASSEGU 0382039K ULIS	04 76 72 51 56	GASQUET César	LECLERC Nicolas
VILLARD BONNOT CLG BELLEDONNE 0381778B	04 76 45 79 20	DAL MOLIN Patrice	BONNARD Cédric
VILLARD DE LANS CLG JEAN PREVOST 0382429J ULIS	04 76 95 14 41	FASQUEL Christophe	VARENNE Elodie
VILLEFONTAINE CLG LOUIS ARAGON 0382104F SEGPA et ULIS	04 74 96 34 14	MILLE Emmanuelle	CHAREF Myriam

VILLEFONTAINE CLG RENE CASSIN 0382864G	04 74 96 11 04	BESSUEILLE Sandrine	
VILLEFONTAINE CLG SONIA DELAUNAY 0382506T ULIS	04 74 96 40 76	SIRO Yonnel	
VINAY CLG JOSEPH CHASSIGNEUX 0380087N ULIS	04 76 36 92 05	HALUS Yvan	TRUFELLI David
VIZILLE CLG LES MATTONS 0381779C SEGPA et ULIS	04 76 78 97 20	VERSAEVEL Fabien	PIROTAS Emmanuel
VOIRON CLG LA GARENNE 0382042N ULIS	04 76 05 12 26	RAYNAUD Nicolas	RIVIERE Isabelle
VOREPPE CLG ANDRE MALRAUX 0382663N	04 76 50 44 81	PHILIPPOT Odile	
CLAIXEREA PIERRE RHABI 0382107J	04 76 99 05 05	RASPAIL Philippe	EGLY Cyril-Louis

Les personnels de direction des lycées

Etablissement	Tel étbt	Proviseur	Proviseur adjoint
BOURGOIN JALLIEU LGT L'OISELET 0380008C	04 74 28 08 88	SCHMITTER Véronique	SOCCIO Enzo
			BERGER Aurélie

ECHIROLLES LGT MARIE CURIE 0382920T	04 76 33 70 00	CHARREL Nicolas	LE CLEACH CLAMIER Julie
GRENOBLE LPO ARGOUGES 0381603L SEP	04 76 44 48 05	LENZI Marie-Françoise	BIGILLON Paul
			RIEUSSET
GRENOBLE LG CHAMPOLLION 0380027Y	04 76 85 59 59	NEVES Manuel	BALMISSE Romain
			TROUSSIER Raphaël
GRENOBLE LG INTERNATIONAL EUROPOLE 0383242T	04 38 12 25 00	PAJOT Laurent	FERRANTI Carole
GRENOBLE LG STENDHAL 0380028Z	04 76 54 83 83	BOURGIER Emmanuelle	DOMENECH Sandrine
GRENOBLE LPO VAUCANSON 0380033E SEP	04 76 96 55 18	KOSA Michel	LECONTE HARS Elodie
GRENOBLE LGT LES EAUX CLAIRES 0380029A	04 76 70 50 00	LEMONSU Eric	RONCHAIL Laurent
GRENOBLE LPO LYC METIERS LESDIGUIERES 0380035G SEP	04 76 21 38 54	GERCET Jérôme	LASSIMOUILLAS Nicolas
			MANTEGAZZA Natacha
GRENOBLE LGT EMMANUEL MOUNIER 0380032D SEP	04 76 86 64 32	SERGI Joseph	MERLO Anne- Valerie
			PICHENET Francois
GRENOBLE LPO LYC METIERS LOUISE MICHEL 0380034F SEP	04 38 12 36 00	GHIGLIONE Véronique	BERTRAND Jean Christophe
			FREL Lionel

L'ISLE D ABEAU LPO PHILIBERT DELORME 0382895R SEP	04 74 27 19 00	FREY Jérôme	DURAND Carole
LA COTE ST ANDRE LPO HECTOR BERLIOZ 0380014J SEP	04 74 20 69 70	MAREY Arnaud	BILLON Sandrine
LA MURE D ISERE LPO DE LA MATHEYSINE 0380049X SEP	04 76 81 00 11	LANDI Françoise	LARDET François
LA TOUR DU PIN LPO LYC METIERS ELIE CARTAN 0380073Y SEP	04 74 97 31 55	RIGOMMIER Severine	CAMUS Arnaud
LE PONT DE BEAUVOISIN LPO CHARLES GABRIEL PRAVAZ 0380053B SEP	04 76 37 10 10	ROMANN Sophie	GIRARD Nadine
MEYLAN LPO DU GRESIVAUDAN 0382863F SEP	04 76 90 30 53	MARON Anne-Cécile	MARTIN Ghyslaine
MOIRANS LGT PIERRE BEGHIN 0383119J	04 76 35 75 00	MIRABEL Laurane	ENEE Bruno
MORESTEL LGT CAMILLE COROT 0383069E	04 74 80 28 91	DELAVET Thierry	BRAVO Aurélie
PONT DE CHERUY LGT LA PLEIADE 0382838D	04 72 46 92 00	CARTON Olivier	MERRAN Julie
PONTCHARRA LGT PIERRE DU TERRAIL 0382270L	04 76 97 64 21	BERTHOLET Régis	TUILLIER Emmanuelle

ROUSSILLON LPO DE L'EDIT 0381599G SEP	04 74 11 11 80	TARDY Charles	BENKARA Idriss
			COTTE Delphine
SASSENAGE LPO ROGER DESCHAUX 0382099A SEP	04 76 85 96 10	VERNET ABAIBOU Emmanuelle	HERMOSO Marc
SEYSSINET PARISSET LGT ARISTIDE BERGES 0382780R	04 76 26 42 42	INES David	CLARA Nadège
ST MARCELLIN LPO LA SAULAIE 0380063M SEP	04 76 64 06 06	RIVAL Annick	DESCAMPS DUBELLOY Stéphanie
ST MARTIN D HERES LPO LYC METIERS PABLO NERUDA 0382203N SEP	04 76 25 07 22	MACHIRE Daniel	BAUDERE Veronique
ST ROMAIN EN GALLPO ELLA FITZGERALD 0380081G SEP	04 74 53 74 53	JEANDEL Maxime	TERKI Wahiba
			HERMANT Aurélie
VIENNE LPO LYC METIERS GALILEE 0380083J SEP	04 74 53 00 13	BENAVENTE Alain	FERRANDIS Antinéa
VILLARD BONNOT LGT MARIE REYNOARD 0383263R	04 38 92 18 28	BEYLIER Philippe	LUU-VAN Pascal
VILLARD DE LANS LCL ET SPORTIF JEAN PREVOST 0380097Z	04 76 95 14 41	FASQUEL Christophe	SIMON Christelle

VILLEFONTAINE LPO LYC METIERS LEONARD DE VINCI 0382440W SEP	04 74 96 44 55	NAZON Yann	SAIDI Halim
VIZILLE LPO LYC METIERS PORTES DE L'OISANS 0380089R SEP	04 76 68 09 22	MANUELLI Patrick	MOULIN Samira
VOIRON LPO EDOUARD HERRIOT 0380091T SEP	04 76 67 02 02	CANNAFARINA Robert	BOUCAUT Audrey
VOIRON LPO FERDINAND BUISSON 0380092U SEP	04 76 05 83 90	GRENIER Florian	CAMBA Jimmy
			FAURE- VERGNOLLE Laetitia
MEYLAN EPAE ECOLE DES PUPILLES DE L'AIR ET DE L'ESPACE 0381513N	04 80 42 20 62	HENNEBERT Dominique	PACAUD Sabine
GRENOBLE LPO UNITE SOINS ETUDES GRESIVAUDAN 0381630R	04 38 38 08 60	NEVES Manuel	FAYEN David

Les personnels de direction des lycées professionnels

Lycée	Tel étbt	Proviseur	Proviseur adjoint
-------	----------	-----------	-------------------

BOURGOIN JALLIEU LP GAMBETTA 0380010E	04 74 28 32 31	MAMIE Bénédicte	BAUBET Pierric
BOURGOIN JALLIEU LP J.CL AUBRY 0382271M	04 74 43 67 40	CALLADINE Claire	MANDON Florence
ECHIROLLES LP THOMAS EDISON 0382031B SEP	04 76 09 31 35	SUBILEAU Ronan	
FONTAINE LP JACQUES PREVERT 0380023U SEP	04 76 27 25 44	PELOUX Jacques	DELTOUR Samuel
FONTANIL CORNILLON LP FRANCOISE DOLTO 0382274R	04 76 28 85 00	AMBROGIO Christelle	GOULED Nathalie
GRENOBLE LP GUYNEMER 0380036H	04 76 09 74 18	LOGRE Nathalie	BEROD Patricia
PONT DE CHERUY LP L'ODYSSEE 0381602K SEP	04 72 46 14 94	CHOLLET Cyrille	ROUAULT Julia

Les nouveaux directeurs d'école au 1^{er} septembre 2025

Commune	Ecole	Nom	Prénom	Circonscription
APPRIEU	E.E.PU SAINT EXUPERY	SAILLER	CHRISTIAN	VOIRON 1
ASSIEU	E.P.PU	GAMBETTI	FABRICE	VIENNE 2
AUTRANS MEAUDRE EN VERCORS	E.E.PU MARC SERRATRICE	CRISCI	EMMANUELLE	FONTAINE-VERCORS
BEUCROISSANT	E.P.PU	LE GALL	EMMANUELLE	VOIRON 1
BIVIERS	E.M.PU	CHATEL	SYLVIE	GRENOBLE 5

BOURGOIN JALLIEU	E.E.PU E.HERRIOT	BERTHE	CORINNE	BOURGOIN JALLIEU 1
BOURGOIN JALLIEU	E.E.PU PRE BENIT	BOULEBBINA	SAMIRA	BOURGOIN JALLIEU 1
BOURGOIN JALLIEU	E.P.PU BOUSSIEU	LOMBARD	CINDY	BOURGOIN JALLIEU 1
BOURGOIN JALLIEU	E.E.PU L. MICHEL	THEBAULT	CECILE	BOURGOIN JALLIEU 1
CHAMP SUR DRAC	E.E.PU LE PAVILLON	DELAHAIE	SARAH	GRENOBLE 4
CHAMP SUR DRAC	E.E.PU LES GONNARDIERES	FOUR	MAUD	GRENOBLE 4
CHAMPAGNIER	E.P.PU	LICINIO	LAURENCE	GRENOBLE 4
CHANAS	E.M.PU	RICCO	LAURIANE	VIENNE 2
CHARAVINES	E.E.PU DE LA FURE	JACQUET	INGRID	VOIRON 1
CHATEAUVILAIN	E.P.PU	RODRIGUES	LAURINE	BOURGOIN JALLIEU 1
CHICHILIANNE	E.E.PU	BEAUME	FREDERIQUE	GRENOBLE- MONTAGNE
CHIRENS	E.E.PU	DE CASTRO	TIPHANIE	VOIRON 2
CLAIX	E.P.PU PONT ROUGE	CAZES	FABIENNE	GRENOBLE 4
COUR ET BUIS	E.P.PU	COLMENERO	MARGOT	BIEVRE-VALLOIRE
CREMIEU	E.E.PU LES DAUPHINS	MENUT	NATHALIE	PONT DE CHERUY
ECHIROLLES	E.M.PU E. TRIOLET	SPINELLI	GABRIELLE	GRENOBLE 3
ECHIROLLES	E.E.PU JEAN MOULIN	LYONNAZ-PERROUX	REMI	GRENOBLE 3
ECHIROLLES	E.E.PU VAILLANT COUTURIER	LE NORMAND	MARION	GRENOBLE 3
EYBENS	E.E.PU LES RUIRES	ROGGIO- MATTIELLO	AUORE	GRENOBLE 1

FAVERGES DE LA TOUR	E.E.PU CLAUDE COHEN-TANNOUJJI	CADENAS	CORALIE	LA TOUR DU PIN
FLACHERES	E.P.PU	JAKU	LOLITA	VOIRON 1
FROGES	E.E.PU GUYNEMER	TERRETAZ	FRANCOIS	GRENOBLE 5
GIERES	E.E.PU RENE CASSIN	CHAMBRION	SANDRINE	ST-MARTIN D'HERES
GILLONNAY	E.P.PU	PORCEL	STESSY	BIEVRE-VALLOIRE
GRENAVY	E.P.PU HUGUES AUFRAY	DUNOYER	SEVERINE	BOURGOIN JALLIEU 3
GRENOBLE	E.E.PU ALPHONSE DAUDET	BACCHUS	AMELIE	GRENOBLE 2
GRENOBLE	E.M.PU BERRIAT	BEAUVAL	YSALINE	GRENOBLE 1
GRENOBLE	E.E.A. JULES FERRY	BURKE	ANNE	GRENOBLE 1
GRENOBLE	E.E.PU MENON	CARROZ	EMMANUEL	GRENOBLE 2
GRENOBLE	E.E.PU JOSEPH VALLIER	DEFORGE	ELSA	GRENOBLE 2
GRENOBLE	E.P.A. CLEMENCEAU	DEMARTY	MARIE	GRENOBLE 1
GRENOBLE	E.P.A. ELISEE CHATIN	FRIER	CHRISTELLE	GRENOBLE 1
GRENOBLE	E.P.PU JEAN RACINE	MARINIERE	ANNE	GRENOBLE 1
GRENOBLE	E.E.PU HOUILLE BLANCHE	REYRE	SIHAM	GRENOBLE 2
GRENOBLE	E.E.PU SIDI BRAHIM	CHARBONNEAU	CELINE	GRENOBLE 2
GRESSE EN VERCORS	E.P.PU	DAIAN	SOPHIE	GRENOBLE-MONTAGNE
HUEZ	E.P.PU LES CIMES	BAUDOIN	LAETITIA	GRENOBLE 4

JARRIE	E.E.PU VICTOR PIGNAT	PETIT-RIVIERE	DOMINIQUE	GRENOBLE 4
L ISLE D ABEAU	E.E.PU LES TROIS VALLONS GS 15	JUVANON	ISABELLE	BOURGOIN JALLIEU 2
L ISLE D ABEAU	E.P.PU LE PETIT PRINCE GS 20	LAGAUCHE	MARIE ANNE	BOURGOIN JALLIEU 2
LA COTE ST ANDRE	E.P.PU ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	VITALI	ROMAIN	BIEVRE-VALLOIRE
LA MORTE	ECOLE PRIMAIRE	TLEMSANI	EMELINE	GRENOBLE-MONTAGNE
LA SONE	E.P.PU LES MARRONNIERS	FREMONT	LOIC	SAINT MARCELLIN
LA SURE EN CHARTREUSE	E.P.PU	DESRUOL	ISABELLE	VOIRON 3
LA TOUR DU PIN	E.P.PU	LAJILI	MOUNA	LA TOUR DU PIN
LAFFREY	E.P.PU	BARNOUX	CAROLE	GRENOBLE-MONTAGNE
LE BOUCHAGE	E.P.PU ANNA BORDEL	FORFAIT	ELODIE	LA TOUR DU PIN
LE BOURG D OISANS	E.M.PU LA FARE	DESNOYERS	AMELIE	GRENOBLE 4
LE GUA	E.P.PU PRELENFREY	GIVRE	ANNE-FLORE	GRENOBLE-MONTAGNE
LE PONT DE CLAIX	E.M.PU ILES DE MARS	BALA	MELODIE	GRENOBLE 3
LE PONT DE CLAIX	E.M.PU SAINT EXUPÉRY	BESOMBES	GUILLAUME	GRENOBLE 3
LES ABRETS EN DAUPHINE	E.P.PU MARCEL CARRE PIERRAT	REBREYEND	SOLENE	VOIRON 2
LES DEUX ALPES	E.P.PU LE VILLAGE	SORARUFF	MATHILDE	GRENOBLE 4
LES DEUX ALPES	E.P.PU	TASSIGNY	ANABELLE	GRENOBLE 4
LES EPARRES	E.P.PU MICHEL GOY	MOISSONNIER	FANNY	BOURGOIN JALLIEU 1

LES ROCHES DE CONDRIEU	E.M.PU LES MARINIERS	CAMPION	SANDRINE	VIENNE 2
LIVET ET GAVET	E.P.PU GAVET	HUET	BLANDINE	GRENOBLE 4
MEYSSIEZ	E.P.PU DES SOURCES	GRENOUILLET	CLAIRE	BOURGOIN JALLIEU 3
MOIRANS	E.P.PU SIMONE VEIL	PESCATORE	SANDRINE	VOIRON 1
MONTBONNOT ST MARTIN	E.E.PU DU BOURG	BACHELET	AURELIE	GRENOBLE 5
MONTBONNOT ST MARTIN	E.E.PU TARTAIK	TOURTELIER	SONIA	GRENOBLE 5
MONTSEVEROUX	E.P.PU	BOMBRUN	ANTOINE	BIEVRE-VALLOIRE
MURINAIS	E.E.PU	PARIS	SYLVIE	SAINT MARCELLIN
MURINAIS	E.E.PU	PETTER	NATACHA	SAINT MARCELLIN
NOYAREY	E.E.PU LE MÛRIER	JALLUD	VERONIQUE	FONTAINE-VERCORS
NOYAREY	E.M.PU LA COCCINELLE	TREBILLAC	SANDRA	FONTAINE-VERCORS
OPTEVOZ	E.P.PU	RIGAUD	ELODIE	PONT DE CHERUY
OYTIER ST OBLAS	E.P.PU ST EXUPERY	PINARDI	BRICE	BOURGOIN JALLIEU 3
PIERRE CHATEL	E.P.PU LA FESTINIERE	KRAMARCZEWSKI	CATHERINE	GRENOBLE-MONTAGNE
PLATEAU DES PETITES ROCHES	E.E.PU LES GAUDES	RIBOUTON	KARINE	HAUT-GRESIVAUDAN
PONT DE CHERUY	E.M.PU LE P'TIT CHAMP	TALLAA	SANDRINE	PONT DE CHERUY
PORTE DES BONNEVAUX	E.P.PU NANTOIN	QUENENSSE	MARIE	BIEVRE-VALLOIRE
PRIMARETTE	E.P.PU ECOLE PRIMAIRE MARCEL JAY	CHABANON	AURELIE	BIEVRE-VALLOIRE
RENAGE	E.E.PU AIME BROCHIER	AUVRAY	CAPUCINE	VOIRON 1

RENAGE	E.M.PU FRANCOISE DOLTO	FERRARI ODIN	MYRIAM	VOIRON 1
RENCUREL	E.E.PU LE VILLAGE	THOME	CARINE	SAINT MARCELLIN
ROCHE	E.P.PU VILLAGE	LAUDE	ANNE-LISE	BOURGOIN JALLIEU 2
ROVON	E.P.PU	MICHALLET	MANON	SAINT MARCELLIN
SABLONS	E.E.PU Anne Dangar	DESNOS	NATHALIE	VIENNE 2
SALAISE SUR SANNE	E.E.PU FLOREAL	VALLA	THIBAUT	VIENNE 2
SASSENAGE	E.E.PU VERCORS	DESFONDS	FLORIANE	FONTAINE- VERCORS
SATOLAS ET BONCE	E.M.PU	COCAGNE	MURIEL	BOURGOIN JALLIEU 3
SATOLAS ET BONCE	E.E.PU	LAMANDE	JEROME	BOURGOIN JALLIEU 3
ST ANTOINE L ABBAYE	E.P.PU DES TILLEULS	PAIN	PATRICE	SAINT MARCELLIN
ST AUPRE	E.P.PU LE TILLEUL	COLLOMBET	CHRISTINE	VOIRON 3
ST BARTHELEMY DE SECHILIEN	E.P.PU CENTRE	DURET	CELINE	GRENOBLE 4
ST BONNET DE CHAVAGNE	E.P.PU	PETITJEAN	VERONIQUE	SAINT MARCELLIN
ST CLAIR DE LA TOUR	E.E.PU VILLAGE	DELATTRE	STEPHANIE	LA TOUR DU PIN
ST CLAIR DU RHONE	E.P.PU DU PARC	NOUKRI	THAIS	VIENNE 2
ST CLAIR DU RHONE	E.P.PU GLAY	TRACOL	LAURE	VIENNE 2
ST EGREVE	E.E.PU ROCHEPLEINE	BERGER	SEVERINE	VOIRON 3
ST EGREVE	E.E.PU PONT DE VENCE	GUIGAL	ELISE	VOIRON 3
ST ETIENNE DE CROSSEY	E.M.PU	PLEYNET	JULIE	VOIRON 3

ST ISMIER	E.M.PU DES VIGNES	MARTIN	CANDICE	GRENOBLE 5
ST JEAN D HERANS	ECOLE PRIMAIRE	GRANGEAT	LUCAS	GRENOBLE-MONTAGNE
ST JUST CHALEYSSIN	E.P.PU	AFONSO	PASCALE	BOURGOIN JALLIEU 3
ST JUST DE CLAIX	E.M.PU	MERCIER	SANDRA	SAINT MARCELLIN
ST LAURENT DU PONT	E.E.PU LA PLAINE	COLIN	JULIEN	VOIRON 3
ST MARCELLIN	E.M.PU CENTRE	RETTUGA	KAREN	SAINT MARCELLIN
ST MARCELLIN	E.P.PU LA PLAINE	RIVIERE	MELANIE	SAINT MARCELLIN
ST MARTIN D HERES	E.M.PU PAUL ELUARD	BESCHER	GWENAELLE	ST-MARTIN D'HERES
ST MARTIN D HERES	E.M.PU PAUL LANGEVIN	BOENIGEN	JULIE	ST-MARTIN D'HERES
ST MARTIN D HERES	E.E.PU VOLTAIRE	DE PETIGNY DE SAINT	GUILLAUME	ST-MARTIN D'HERES
ST MARTIN D HERES	E.E.PU PAUL BERT	GOLANSKI	CAROLINE	ST-MARTIN D'HERES
ST MARTIN D HERES	E.E.PU PAUL LANGEVIN	GRANGER	CORALIE	ST-MARTIN D'HERES
ST MARTIN D HERES	E.M.PU ROMAIN ROLLAND	GRIELEN	SOPHIE	ST-MARTIN D'HERES
ST MARTIN D URIAGE	E.E.PU LES PETITES MAISONS	JANKOVIC	TANIA	ST-MARTIN D'HERES
ST MARTIN LE VINOUX	E.M.PU LE NERON	PICHOT	ANNE-SOPHIE	VOIRON 3
ST MAURICE L EXIL	E.M.PU PRAIRIAL	GRAIL	BEATRICE	VIENNE 2
ST MAURICE L EXIL	E.E.PU GIVRAY	PIERSANTI	SARAH	VIENNE 2
ST NAZAIRE LES EYMES	E.E.PU DU MANIVAL	VERMEULEN-DELAET	INGRID	GRENOBLE 5

ST SAVIN	E.P.PU PIERRE COQUAND	LACROIX	CHRISTINE	BOURGOIN JALLIEU 1
ST SAVIN	E.M.PU	POULAIN	CHRYSTELLE	BOURGOIN JALLIEU 1
ST SIMEON DE BRESSIEUX	ECOLE PRIMAIRE	PILIA-POITEAUX	BENJAMIN	BIEVRE-VALLOIRE
ST VICTOR DE CESSIEU	ECOLE PRIMAIRE	VIAL	EMELINE	LA TOUR DU PIN
ST VICTOR DE MORESTEL	E.P.PU	PELLOUX	CELINE	LA TOUR DU PIN
STE ANNE SUR GERVONDE	E.P.PU ANDRÉ FRENOD	RIVIER	CELINE	BOURGOIN JALLIEU 3
TENCIN	E.M.PU	SILARD	FREDERIC	HAUT-GRESIVAUDAN
THODURE	E.P.PU	MONTAGNAT	CLAUDIE	BIEVRE-VALLOIRE
TULLINS	E.P.PU GROUPE SCOLAIRE DE FURES	PESENTI	ISABELLE	VOIRON 1
VARCES ALLIERES CEDEX	E.E.PU CHARLES MALLERIN	MUSERLE	CANDICE	GRENOBLE-MONTAGNE
VASSELIN	E.E.PU ROSE VALLAND	CLAUDEL	DELPHINE	LA TOUR DU PIN
VELANNE	E.P.PU	FRAGEY	BASIL	VOIRON 2
VERNIOZ	E.P.PU GROUPE SCOLAIRE DE VERNIOZ	MARTIN-FARIZY	AURELIE	BIEVRE-VALLOIRE
VEZERONCE CURTIN	ECOLE PRIMAIRE	BESSON	NATHALIE	LA TOUR DU PIN
VIENNE	E.M.PU FERDINAND BUISSON	CARRET	MAEVA	VIENNE 1
VIENNE	E.M.PU CLAUDE BERNARD	CHARLES	PATRICIA	VIENNE 1
VIENNE	E.E.PU PIERRE MARIE CURIE	COUDERT	LUCILLE	VIENNE 1

VIENNE	E.E.PU NICOLAS CHORIER	CUTZACH	JEAN-BAPTISTE	VIENNE 1
VIENNE	E.M.PU QUAI PASTEUR	FOURRET	CLAIRE	VIENNE 1
VIENNE	E.M.PU CHARLEMAGNE	MERCIER	CAMILLE	VIENNE 1
VIF	E.P.PU SAINT- EXUPERY	DEVIC	MAGALI	GRENOBLE- MONTAGNE
VILLAGES DU LAC DE PALADRU	E.P.PU LE BOURG	LAUNAY	FLORENCE	VOIRON 1
VILLEFONTAINE	E.E.PU CHRISTOPHE COLOMB	ARCHER	ANNE-SOPHIE	BOURGOIN JALLIEU 2
VILLEFONTAINE	E.E.PU L'ETANG	FORT	CELINE	BOURGOIN JALLIEU 2
VILLETTE D ANTHON	E.P.PU JULES VERNE	RENEVIER	FANNY	PONT DE CHERUY
VIZILLE	E.E.PU LE CHATEAU	ASTIER-PERRET	MATTHIEU	GRENOBLE 4
VOIRON	E.M.PU LE FATON	BARBIER	CECILE	VOIRON 2
VOREPPE	E.M.PU STENDHAL	MILLION	SOPHIE	VOIRON 3